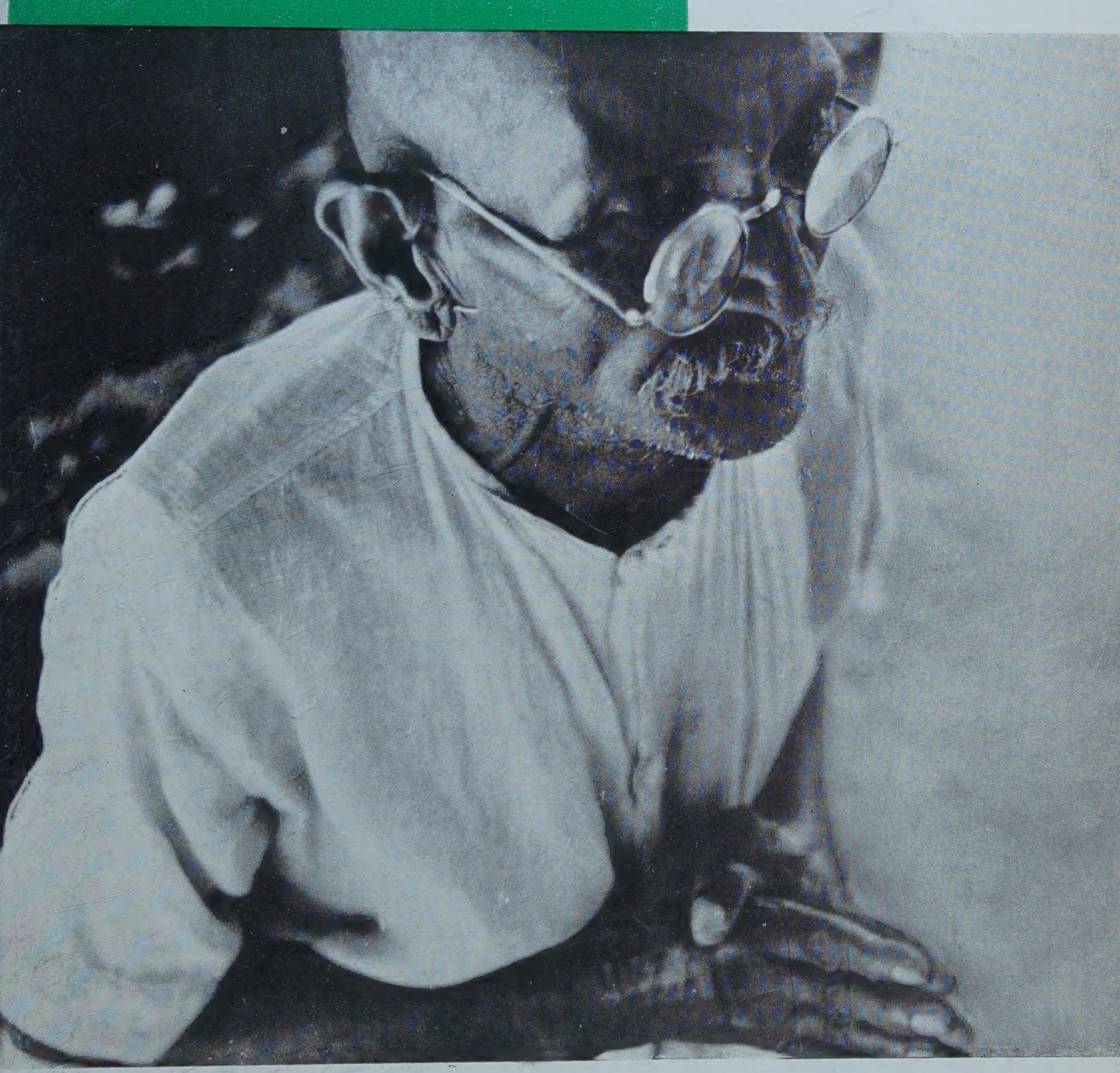
INFORMATIONS catholiques internationales

N° 81. — 1er OCTOBRE 1958



Non, ce n'est pas Gandhi ; c'est un chrétien indien en prière.

100 fr

L'ÉGLISE EN INDE

INFORMATIONS catholiques internationales

Directeur : Georges HOURDIN

Rédacteur en chef : J.-P. DUBOIS-DUMEE

SOMMAIRE DU NUMERO 81

PARAIT DEUX FOIS PAR MOIS

		FRANCE	ETRANGER
Le numéro		100 Fr.	110 Fr.
Abonnements ordinaires	6 mois (12 nos)	1.100 Fr.	1.200 Fr.
	1 an	2.000 Fr.	2.300 Fr.
Abonnements de soutien	6 mois	1.500 Fr.	
	1 an	2.500 Fr.	

163, boulevard Malesherbes, PARIS-17e

Tél. : CAR. 85-86 - C.C.P. : Paris 8210-20

N° 81

INFORMATIONS catholiques internationales

1er OCTOBRE 1958

DU REFERENDUM A L'AFFAIRE ALGERIENNE

par **Georges HOURDIN**

Le lecteur lira cet article alors que le résultat du référendum sera connu. Une Ve République sera sans doute née dont la mise en place définitive aura lieu dans les derniers mois de l'année. L'avenir politique de la France reste encore incertain. Ces événements graves appellent notre réflexion.

J'ai parfois entendu critiquer à propos du référendum l'attitude prise par l'Eglise : « Vos prélats ne se compromettent guère, me disait-on de part et d'autre. Une fois de plus ils n'ont dit ni oui ni non ». Certes, et ils ont eu bien raison. Il n'appartient pas à l'Eglise de se prononcer, dès lors que la foi et la doctrine ne sont pas engagées, sur une question qui reste libre et qui dépend finalement de la conscience de chaque citoyen. Nos évêques l'on dit, et ils ont bien fait. Ils ont même eu quelque courage en agissant ainsi, lorsqu'on songe aux pressions de toutes sortes qui, sans doute, s'exercèrent sur eux. Les textes qu'ils publièrent, notamment celui signé par les cardinaux français, avaient de la netteté. Ils faisaient preuve de grandeur. Leurs auteurs avaient examiné le projet de constitution et avec tout le sérieux qu'apportent à ce genre d'étude les théologiens, ils ne l'avaient pas, malgré ses manques, trouvé incurablement mauvais. Ils dirent à la fois aux fidèles qu'ils devaient voter et qu'ils pouvaient voter comme ils l'entendaient. On les imaginait dans leur robe de pourpre, assis derrière le tribunal du jugement. Ils replaçaient sur le tapis le texte constitutionnel, après l'avoir lu à la lumière de la foi. Ils ne donnaient pas de condamnation. Ils le déclaraient finalement apte à servir si les citoyens le jugeaient bon. Il n'engageaient l'Eglise que sur le plan des principes et nous laissaient à nous autres laïcs la responsabilité de la tactique.

Nous n'avons pas toujours été habitués à une telle discrétion, ni à une aussi nette distinction entre les deux pouvoirs. Dans ce cas du référendum, les représentants de Dieu jugeaient les représentants de César. Ils nous abandonnaient comme il convient le soin de rendre à ceux-ci ce que nous trouverions bon de leur accorder. Grâces leur soient rendues pour cette preuve d'indépendance. On sentait bien derrière les lignes qu'ils écrivaient une certaine inclination à désirer le vote de la Constitution nouvelle. Ceci n'en rendait que plus méritoire l'indépendance de leur position. Il est naturel au surplus que les chefs du spirituel aient désiré voir la France sortir au plus tôt de la crise politique dans laquelle elle est entrée le 13 mai. La qualité des mœurs privées est, dans une grande nation, fonction de l'équilibre des institutions publiques. Les évêques ne peuvent désirer que le pouvoir reste trop longtemps sans légitimation.

La volatilisation du pouvoir

C'est bien cela, en effet, qui est en question depuis quatre mois et demi. Le pouvoir est soudain tombé en déshérence. Sa dégradation, la légèreté et les querelles des hommes qui le détenaient alors, provoquèrent la révolte de certains militaires humiliés comme de la population française en Algérie. Un fossé était ouvert, qui ne fut pas facile à combler. Le Parlement de Paris où se trouvait constitutionnellement la source de toute autorité se révéla incapable

---

Note de gérance

Nous avons lancé l'an dernier les abonnements d'entr'aide. Cette formule avait obtenu un bon succès. Pour renouveler certains de ces abonnements et pour répondre à de nouvelles demandes (venant en particulier de pays de mission ou de pays situés derrière le Rideau de Fer, où le paiement est quasi impossible), nous lançons un nouvel appel.

Vous nous adressez 1.750 francs pour un abonnement d'entr'aide (pour la France) ou 1.950 francs pour un abonnement d'entr'aide (pour l'étranger). Nous mettons alors en route un abonnement d'un an, sur la liste des demandes que nous avons reçues par ailleurs. Le choix du bénéficiaire reste toujours de notre ressort exclusif. Un accusé de réception de la somme versée vous sera adressé, portant le nom de la personne ou du groupement à qui sera fait, de votre part, l'envoi régulier, pendant un an, des Informations Catholiques Internationales.

Prière d'adresser les sommes, chèques ou mandats (C.C.P. Paris 8210-20), aux Informations Catholiques Internationales, 163, *boulevard Malesherbes, Paris* (17e), *avec la précision :* Abonnement d'entr'aide. *Merci.*

de se faire obéir. Le représentant suprême de la IVe République, M. René Coty, adressa lui-même à l'Armée des ordres qui ne furent ni entendus, ni suivis. Le régime politique né de la Libération s'effondrait dans l'indifférence générale. J'ai gardé très présent à l'esprit, et d'autres Français aussi je pense, le souvenir douloureux de ces quelques jours historiques. Nous étions alors à la veille de la guerre civile parce que la révolte qui, savamment préparée et encadrée, flambait au soleil sur le forum d'Alger, ne trouvait plus rien en face d'elle que les sursauts inefficaces de notre fidélité aux principes d'une démocratie soudain désincarnée. L'opinion française oublie vite. C'est pourtant toujours là qu'il faut en revenir si l'on veut comprendre ce qui se passe : à cette volatilisation du pouvoir soudain révélée, à cette carence, à cette absence, à ce trou par en haut, à cette menace d'une lutte fratricide.

Il est permis d'espérer que cette période de notre Histoire est terminée, que le terrible hiatus institutionnel qu'elle avait ouvert est enfin fermé. Le 13 mai avait vu s'effondrer un régime politique. Un grand pays civilisé ne peut vivre sans pouvoir légitime. C'est à la reconstitution de celui-ci que le général de Gaulle, à peine arrivé à la présidence du Conseil s'est tout de suite et d'abord attaché.

La nouvelle étape

Une fois établie une légitimité, vient très vite la nouvelle étape, je veux dire que le général de Gaulle, confirmé dans le pouvoir, se trouve enfin contraint d'agir et de nous dire ce qu'il veut faire en Algérie. Son silence a été jusqu'ici fort compréhensible. Il lui fallait sérier les problèmes. Il avait été réclamé par les insurgés, puis accepté par le Parlement. Il se trouvait placé comme un arbitre entre les deux partis en cause. Le 28 septembre au soir, si comme les sondages d'opinion le laissent à penser, il est confirmé dans son action et implicitement dans ses fonctions par le vote du suffrage universel, il cesse d'être un arbitre pour devenir un chef. Il ne peu plus alors se dérober à son devoir. Il doit dire comment il conçoit l'avenir jumelé de l'Algérie et de la France. Il n'a jamais prononcé le mot magique de l'intégration. En s'engageant à son tour dans cette voie il aurait, en effet, manqué au bon sens et à la loyauté qu'il devait à tous. S'il se rend en Algérie peu après le référendum, comme il l'a fait annoncer, il s'y présentera dans des conditions fort différentes de celles dans lesquelles il y est allé lors de ses précédents voyages. Il sera, ce jour-là, en atterrissant sur l'aérodrome de « Maison-Carrée », le représentant de la légitimité française. On ne comprendrait pas s'il ne parlait pas alors haut et ferme. On comprendrait encore moins s'il n'était pas écouté, s'il ne mettait pas chacun à la place qui convient. Il n'apparaît pas anormal qu'un militaire exerce des fonctions administratives d'autorité. C'est un fait exceptionnel qui se produit légitimement lors des guerres. Il est extravagant, par contre, que des chefs militaires, si estimables soient-ils, quelle que soit la bonne volonté qui les pousse, animent des comités *politiques*. Le pouvoir civil légitime doit reprendre le pas sur le pouvoir militaire, le pouvoir métropolitain légitime, sur les agitations algériennes.

Beaucoup de temps a déjà été perdu. La Tunisie et le Maroc se sont tournés à contre-cœur vers l'Orient. L'une et l'autre ont adhéré à la Ligue Arabe. Le terrorisme a été porté sur la métropole. Un gouvernement algérien composé de musulmans s'est constitué au Caire. C'est un geste irréparable que le « système » parlementaire, malgré ses incohérences, avait pu tout au moins éviter. Maintenant que la légitimité va être refaite, nous attendons de ceux qui la représentent les paroles et les gestes décisifs au sujet de l'affaire algérienne. S'ils ne les prononçaient pas, s'ils ne les posaient pas dans les semaines qui viennent, nous nous sentirions placés, pour des raisons morales très fortes, au sein de cette Ve République dont nous acceptons sans regrets aucun l'avènement dans une attitude de ferme opposition spirituelle. Il ne faut pas faire regretter à notre peuple le passé.

TOUR D'HORIZON

DEUX pays dominent ce numéro : l'Inde et la Chine. Au premier, nous consacrons un dossier. Sur le second, nous publions le texte intégral de l'encyclique de Pie XII aux pasteurs et aux fidèles de ce pays.

Nous nous réjouissons de cette coïncidence. Elle attire l'attention simultanément sur les deux pays les plus peuplés du monde (environ 600 et 400 millions d'habitants). Si les solutions mises en œuvre dans ces pays diffèrent, les problèmes se ressemblent — ne fût-ce que par leurs dimensions ! Ce n'est pas par hasard qu'à chaque session de l'O.N.U., l'Inde réclame l'entrée de la Chine communiste.

L'un et l'autre ont à se nourrir et à s'équiper. L'un et l'autre connaissent un énorme accroissement démographique. L'un et l'autre passent par une crise nationaliste. L'un et l'outre sont l'objet de l'attention passionnée des pays neufs qui les prenent en quelque sorte comme des pays-pilotes, en deux directions différentes. Dans l'un et dans l'autre le nombre des catholiques (très minoritaires) est d'environ cinq millions. Dans l'un et dans l'autre, il y a un important clergé autochtone.

Il importe donc de savoir quelle est la **situation exacte** et quel peut être l'avenir du catholicisme **dans chacun de** ces deux pays appelés à jouer un rôle **capital dans le** monde.

Pie XII a prononcé cette quinzaine trois discours sur des sujets biologiques et médicaux d'une activité et d'une importance particulières.

● *Le racisme*, doctrinal ou pratique, est une tare dont les hommes ont bien du mal à se défaire : la « rentrée » à Little Rock, marquée par la fermeture d'écoles, les bagarres de Londres, le programme politique du docteur Verwoerd le rappellent encore. Pie XII le condamne comme contraire à la nature des choses.

● Le *birth control*, doctrinal ou pratique, se répand dans le monde. Nous avons longuement fait état, dans notre dernier numéro, du changement d'attitude décisif de l'Eglise anglicane à son égard, Pie XII rappelle la tradition sur laquelle se fondent la doctrine et la morale catholiques. En Algérie, les catholiques du Secrétariat social ont fait l'effort original de concevoir et de proposer une politique de « régulation des naissances » en accord avec cette tradition.

● Dans un troisième discours, enfin, Pie XII traite des analgésiques. On notera que, tout en condamnant expressément l'euthanasie, le Pape considère comme licite d'adoucir avec des calmants la souffrance d'un mourant qui y consent, dussent ces drogues hâter sa mort.

DE ROME

Trois discours de Pie XII

SUR LA MÉDECINE

1. — La doctrine de l'Eglise sur la race et l'hérédité

Recevant le 5 septembre les membres du Congrès international de la Transfusion du Sang, Pie XII leur a adressé une allocution au cours de laquelle il a notamment traité de la doctrine de l'Eglise en matière de race et d'hérédité.

« On ne sait que trop, hélas ! a dit le Souverain Pontife, à quels excès peuvent conduire l'orgueil de la race et les haines raciales. L'Eglise s'y est toujours opposée avec énergie, qu'il s'agisse de tentatives de génocide ou de pratiques inspirées par ce qu'on appelle le « colour bar ». Elle réprouve aussi toute expérience de génétique qui ferait bon marché de la nature spirituelle de l'homme et le traiterait à l'égal de n'importe quel représentant d'une espèce animale. »

Et sur la question de l'hérédité, le Pape a ajouté :

... « Mieux avertis des problèmes posés par la génétique et de la gravité de certaines maladies héréditaires, les hommes d'aujourd'hui ont, plus que par le passé, le devoir de tenir compte de ces acquisitions pour éviter eux-mêmes et éviter à d'autres de nombreuses difficultés physiques et morales. Ils doivent être attentifs à tout ce qui pourrait causer à leur descendance des dommages durables et l'entraîner dans une suite interminable de misères (...) »

2. — Sur l'usage des narcotiques

Le 9 septembre, Pie XII a adressé une allocution au Collège international de neuro-psycho-pharmacologie qui tenait sa première réunion à Rome. Dans ce discours, le Pape a abordé principalement le problème des « exigences d'ordre moral » dans l'utilisation des narcotiques qui calment la souffrance.

Ayant rappelé que l'ordre moral exige qu'on ait envers autrui estime, considération et respect, et que l'homme a reçu immédiatement de son Créateur des droits que les autorités publiques ont l'obligation de respecter, Pie XII a dit notamment :

... « Vous pouvez vous rappeler que l'homme a le droit de se servir de son corps et de ses facultés supérieures, mais non d'en disposer en maître et seigneur, puisqu'il les a reçus de Dieu son Créateur, de qui il continue de dépendre. Il peut se faire qu'en exerçant son droit d'usufruitier, il mutile ou détruise une part de lui-même, parce que c'est nécessaire pour le bien de tout l'organisme. En cela, il n'empiète pas sur les droits divins, puisqu'il n'agit que pour sauvegarder un bien supérieur, pour conserver la vie, par exemple. Le bien du tout justifie alors le sacrifice de la partie. »...

Puis, rappelant son allocution du 24 février 1957 à la Société italienne d'anesthésiologie dans laquelle il avait souligné que renoncer à l'usage des calmants peut être un signe d'héroïsme chrétien, mais qu'il est erroné de prétendre que la douleur est une condition indispensable de cet héroïsme, Pie XII a poursuivi : ... « Si aucune obligation religieuse ou morale ne s'y oppose et s'il existe de sérieuses raisons pour les utiliser, on peut même les donner aux mourants, s'ils y consentent. L'euthanasie, c'est-à-dire la volonté de provoquer la mort, est évidemment condamnée par la morale. Mais si le mourant y consent, il est permis d'utiliser avec modération des narcotiques, qui adouciront ses souffrances, mais aussi entraîneront une mort plus rapide ; dans ce cas, en effet, la mort n'est pas voulue directement, mais elle est inévitable et des motifs proportionnés autorisent des mesures qui hâteront sa venue. »...

3. — Sur l'insémination artificielle, la stérilisation la contraception et l'adoption

Le 12 septembre, devant les participants du 7ᵉ Congrès de la Société internationale d'hématologie, Pie XII abordait les questions de l'insémination artificielle, de la stérilisation, de la contraception et de l'adoption.

Pour résoudre le problème de la stérilité du mari, on envisage souvent l'insémination artificielle. « Nous avons déjà eu l'occasion de prendre position contre cette pratique, a rappelé Pie XII, dans l'allocution adressée au IVᵉ Congrès international des médecins catholiques le 29 septembre 1949. Nous y avons réprouvé absolument l'insémination entre personnes non mariées et même entre époux. Nous sommes revenus sur cette question dans Notre allocution du Congrès mondial de la fertilité et de la stérilité le 19 mai 1956, pour réprouver à nouveau toute espèce d'insémination artificielle parce que cette pratique n'est pas comprise dans les droit des époux et qu'elle est contraire à la loi naturelle et à la morale catholique (...).

A ceux qui proposent la stérilisation soit de la personne soit de l'acte seul, Pie XII répond : « Plusieurs fois déjà nous avons pris position au sujet de la stérilisation. Nous avons exposé en substance que la stérilisation directe n'était pas autorisée par le droit de l'homme à disposer de son propre corps et ne peut être considérée comme une solution valable pour empêcher la transmission d'une hérédité maladive. » Toutefois, la stérilisation indirecte, par voie, par exemple, d'extirpation d'ovaires malades, est admissible puisqu'elle ne poursuit pas comme but la stérilisation dont ce sera pourtant la conséquence nécessaire. Est de même licite l'absorption de pillules ou médicaments, sur avis du médecin, comme remèdes à une maladie, même si la conséquence en est d'empêcher l'ovulation et donc la procréation.

A ceux qui proposent, comme autre moyen d'empêcher la transmission d'une hérédité défectueuse, l'utilisation des préservatifs et de la méthode Ogino-Knaus, Pie XII répond : « Même si d'aucuns approuvent cette position, le christianisme a suivi et continue de suivre une tradition différente. Notre prédécesseur Pie XI *Casti connubii*, 31 décembre 1930) (...) caractérise l'usage des préservatifs comme une violation de la loi naturelle : un acte auquel la nature a donné la puissance de susciter une vie nouvelle, en est privé par la volonté humaine (...). Par contre, la mise à profit de la stérilité temporaire naturelle dans la méthode Ogino-Knaus ne viole pas l'ordre naturel » d'où, quand elle « est utilisée pour des motifs sérieux proportionnés (...) », elle se justifie moralement.

Un dernier moyen mentionné est l'adoption. « On constate, dit Pie XII, que ce conseil est, en général, suivi d'heureux résultats et rend aux parents le bonheur, la paix, la sérénité. Du point de vue religieux et moral, l'adoption ne soulève aucune objection. » Le Pape rappelle toutefois aux époux catholiques que « la plupart du temps ils imposeront à leur enfant adoptif leur propre religion. »

DE FRANCE

Les catholiques et le référendum

COMMENT ONT-ILS VOTÉ ?

Les Français ont voté. Les catholiques n'ont pas tous voté de la même manière ; ils étaient libres d'apprécier personnellement la valeur politique de la Constitution proposée. Mais un certain nombre d'entre eux ont pris position sur la question du référendum, comme catholiques, dans la mesure où la Constitution posait des problèmes à la conscience catholique : car dans l'article 2 du projet le principe de la laïcité se trouve affirmé. Un grand nombre de catholiques se sont demandés s'ils pouvaient l'accepter, se sont interrogés sur ses implications possibles et ont été déchirés entre des scrupules d'ordre religieux et le sentiment de l'urgence d'une réforme politique.

C'est pour répondre à cet appel douloureux que sont intervenus les cardinaux et les évêques de France : ils n'ont pas donné l'ordre de voter oui ou non, ils ont donné les éclaircissements doctrinaux nécessaires avant le vote.

I. Les positions des évêques

L'obligation de voter

Tous les évêques, dans leurs lettres pastorales, ont indiqué que les catholiques avaient l'impérieux devoir de voter : « Il faut voter, écrivait Mgr Urtasun, archevêque d'Avignon, même au prix d'une gêne ; il faut avoir en vue le bien commun. » « Aucune excuse ne saurait être admise, précise Mgr Richaud, archevêque de Bordeaux, quand il s'agit de l'acceptation d'une constitution dont dépend le sort de la patrie. Aucun intérêt privé, même majeur, et encore moins aucun motif d'agrément et d'engagement ne peuvent être invoqués pour se dispenser du vote. »

La liberté de vote

Si les évêques ont jugé que l'abstention serait une faute grave, ils n'ont absolument pas donné de consigne de vote : Mgr Martin, archevêque de Rouen, expliquait à ses fidèles que c'était à eux de prendre leur décision après s'être informés de la constitution et y avoir mûrement réfléchi : « Pour décider de leur choix final entre le oui et le non, les fidèles éviteront de s'adresser au clergé. Le rôle des prêtres est, en effet, d'éclairer les chrétiens sur les principes de l'Eglise en matière de morale civique, mais c'est aux électeurs d'en tirer les conclusions pratiques. » « Les catholiques, écrit Mgr Picard de la Vaquerie, évêque d'Orléans, restent parfaitement libres de leurs opinions politiques pourvu que celles-ci, bien entendu, ne soient pas en opposition avec la doctrine de l'Eglise. »

Les évêques ont simplement rappelé aux fidèles « les principes de l'Eglise en matière de morale civique ». Et leur ont indiqué qu'il leur fallait rechercher « le bien commun » du pays.

La laïcité

Mais ils se sont surtout étendus sur les problèmes posés par l'affirmation du caractère laïque de la république.

L'inquiétude que les catholiques ne peuvent manquer de ressentir à la pensée d'un Etat laïque doit-elle les amener à voter non ? Si un certain nombre d'évêques soulignent surtout les menaces que la laïcité fait peser sur les catholiques (comme Mgr Chappoulie) (1) si d'autres, comme l'évêque de La Rochelle et de Saintes, déclarent que « le oui des catholiques comportera des réserves formelles », la hiérarchie a estimé que la présence du mot laïque dans la constitution et l'absence de référence à Dieu ne sont pas des raisons suffisantes de voter non. Mgr Lefebvre, archevêque de Bourges, et par ailleurs président du Comité d'Etudes doctrinales de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques, affirme que le mot « laïque », pris dans un certain sens, peut pleinement satisfaire la conscience catholique :

« Si par laïcité de l'Etat on entend un rejet de principe de la religion chrétienne et de Dieu lui-même, fondement de tout le droit naturel, ou encore une volonté systématique de méconnaître les vérités religieuses essentielles, pareille laïcité ne peut être assurément que condamnée. Par contre, si le mot signifie que l'Etat a le droit, dans le domaine temporel qui lui est propre, de régir seul l'organisation politique, judiciaire, administrative, fiscale et militaire de la société, cette laïcité est certainement conforme à l'enseignement de l'Eglise. De plus, dans un pays divisé de croyances, on comprendra que l'Etat laisse à chaque citoyen la liberté de pratiquer ouvertement sa religion.

(1) Voir notre dernier numéro.

La déclaration des cinq cardinaux de France

En raison du malaise éprouvé par un certain nombre de catholiques, à propos du référendum, les Cardinaux de France — sans oublier que beaucoup d'Evêques ont déjà donné à leurs diocésains des indications de grande autorité — tiennent à faire, d'un commun accord, la déclaration suivante :

1° *Ils ne peuvent approuver la propagande inopportune, qui incite les catholiques à s'abstenir ou à rejeter le projet de Constitution en invoquant* uniquement *les exigences de leur foi ;*

2° *Ils estiment que :*

— ni l'absence de toute référence à Dieu, évidemment douloureuse pour un catholique, même dans un pays divisé de croyances et de conceptions philosophiques,

— ni l'utilisation du terme « laïque », susceptible de diverses interprétations, mais qui est précisé, dans le projet constitutionnel, par l'affirmation du respect de toutes les croyances,

ne peuvent empêcher les catholiques de se prononcer librement sur le texte proposé. Celui-ci, en effet, doit être jugé dans son ensemble, en tenant compte de la situation actuelle du pays et en se plaçant dans la perspective du Bien commun ;

3° *Les Cardinaux rappellent que le devoir de voter — qui s'impose pour toute consultation électorale — est rendu plus impérieux encore en raison des répercussions de ce référendum sur les intérêts majeurs de la France ;*

4° *Ils demandent à tous les fidèles de se préparer, par la prière et la réflexion, à l'accomplissement de ce grave devoir. Ils appellent de leurs vœux ardents le jour où il serait possible, dans l'accord de tous les citoyens, de faire figurer le nom de Dieu dans le texte des institutions de la France.*

Le 17 septembre 1958.

« Le mot laïque ne désigne donc pas nécessairement une réalité mauvaise qu'on aurait le strict devoir de rejeter à tout prix. Ce qui importe avant tout, c'est de dissiper l'équivoque et de travailler sans relâche à faire en sorte que le terme de laïque signifie de plus en plus une réalité qui puisse pleinement satisfaire la conscience catholique. »

Si légitimes que soient donc les inquiétudes des catholiques en elles-mêmes, elles justifient la vigilance, non le rejet pur et simple de la Constitution : les évêques critiquent sévèrement les catholiques qui prétendent, au nom de la foi seule, faire voter « non ». « On ne saurait admettre, écrit Mgr. Ferrand (Tours) que des individus ou des collectivités, s'arrogeant un droit que l'Eglise ne leur a pas dévolu, incitent des catholiques à s'abstenir ou à rejeter le projet de Constitution en faisant uniquement appel aux exigences de la foi. » Mgr Garrone, archevêque de Toulouse, met également en garde ses fidèles contre certains tracts qui présentent le vote négatif comme une obligation de conscience pour les catholiques.

Les catholiques ne doivent donc pas dans leur vote tenir compte du seul problème de la laïcité. Ils doivent prendre en considération les exigences concrètes du bien commun, la situation du pays, les répercussions du vote du 28 septembre.

Pour apprécier la Constitution en ce sens, Mgr Guerry (Cambrai) a invité à poser deux questions : — « garantit-elle dans une juste mesure l'exercice d'une autorité forte et servante du Bien commun ? » ; — « garantit-elle suffisamment les libertés et les droits de la personne humaine, de la famille, des associations, des syndicats et des corps intermédiaires, les libertés religieuses ? Pour les pays d'outre-mer, apporte-t-elle à leurs peuples un statut de promotion conforme à la vocation de la France et à leurs légitimes aspirations ? »

Tels sont les principes que la hiérarchie unanime a rappelés aux catholiques avant le référendum : sans doute certains évêques mettent-ils l'accent davantage sur l'inquiétude qu'ils ressentent, ou sur la confiance que leur inspire la Constitution : non, oui avec des réserves formelles, oui pour éviter le pire, oui confiant. (« En conscience donc les catholiques peuvent voter oui et il leur est même permis de penser qu'ils doivent voter oui », déclare Mgr Rastouil, évêque de Limoges). Certains évêques sont sensibles au respect de la religion dont témoigne l'addition à l'article 2, d'autres sont inquiets de l'article 2 lui-même. Ils sont unanimes à rappeler les principes doctrinaux de l'Eglise, s'ils divergent dans l'appréciation de la situation.

II. La presse et les organisations

Les catholiques doivent assumer librement leur responsabilité politique, en étant fidèles à la doctrine rappelée par les évêques. Ils ne se sont donc pas présentés au référendum comme un bloc homogène, ils se sont décidés pour des raisons diverses, dans des sens différents.

Un grand nombre d'entre eux s'est déterminé pour des raisons qui ne tenaient pas à leur appartenance à l'Eglise : beaucoup de catholiques, présents à la C.F.T.C., ont manifesté leur inquiétude devant une Constitution qui ne reconnait pas formellement le droit de grève, ou estiment qu'une réforme politique est insuffisante, qu'une démocratisation économique est nécessaire. D'autres refusent nettement un régime autoritaire. Certaines fédérations de la C.F.T.C. (bâtiment, cheminots...) ont décidé de voter non. A l'inverse, d'autres catholiques estiment que, dans la situation actuelle de la France, le oui est la seule solution possible : telle était la position de M. Wladimir d'Ormesson (*Figaro*, 8 septembre 1958).

Mais beaucoup de catholiques ont, selon l'expression d'un évêque, buté sur le problème de la laïcité et ont exprimé des points de vue très divers. Un certain nombre d'entre eux, vivement critiqués par la hiérarchie, ont décidé de voter non pour marquer leur refus absolu d'un Etat laïc : des tracts ont circulé dans les églises pour inciter les fidèles à rejeter la Constitution au nom de leur foi : nous en reproduisons un extrait.

C'est à ceux-là que répondait M. Wladimir d'Ormesson en leur rappelant, dans le *Figaro* du 8 septembre, qu'ils retardaient de plus d'un demi-siècle, que le mot laïque avait évolué et qu'il était aujourd'hui acceptable pour les catholiques :

Le « combisme » est dépassé

« Qu'on me permette toutefois de dire à ceux que fait cabrer le mot « laïque » qu'ils retardent de plus d'un demi-siècle. A cette époque, oui, la laïcité était un combat. Bien que ceux qui le menaient déclarassent qu'il ne s'agissait que d'un combat républicain, il faut reconnaître qu'il s'agissait aussi d'un combat anticatholique. Que de choses il y aurait à dire si l'on ouvrait, en toute objectivité, cet irritant et désastreux dossier ! »

... « Le mal que le « combisme » fit à la France au début de ce siècle fut d'ailleurs immense. Il suffit d'avoir vécu à l'étranger pour mesurer l'étendue des positions spirituelles que nous avons perdues par sa faute.

« Mais ce chapitre de notre histoire est clos. Clos depuis longtemps. A moins de partisanerie malhonnête, nul ne saurait nier que le « climat » n'ait totalement changé en France à cet égard. Ce qui ne signifie pas que tout soit parfait et que les catholiques n'aient pas, sur des points importants, des droits à défendre et des vœux à formuler. Mais ce qui signifie que les rapports de l'Eglise et de l'Etat, qui existent en fait malgré la séparation de droit, sont devenus normaux et même, à bien des égards, très satisfaisants. On voudra bien me faire l'honneur de reconnaître que j'ai quelque raison de parler en connaissance de cause puisque, pendant huit ans, j'ai eu la charge de représenter la République française auprès du Souverain Pontife et que toutes les affaires qui concernent l'Eglise et l'Etat me sont passées entre les mains pendant cette longue mission. La France est une « République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». C'est entendu. Mais s'il n'est pas inscrit dans sa constitution, il est inscrit dans son histoire qu'elle est aussi et depuis douze siècles « la fille aînée de l'Eglise ».

« Peut-être ne s'est-elle jamais mieux rendu compte de la valeur de cette qualification — qui vient de ses premiers âges — que sous le pontificat de S.S. le Pape Pie XII, qui aime la France et la comprend ».



Wladimir d'Ormesson : Le oui, seule solution possible.

Extrait d'un tract anti-laïque

Dire « NON » lors du référendum, à la Constitution qui déclare en son article 1er : « La France est une République indivisible, laïque, *démocratique et sociale ».*

Cette proclamation de laïcisme officiel est un outrage au Seigneur ; de la part de la Fille Aînée de l'Eglise, c'est un reniement blasphématoire.

L'Association des Parents d'Elèves des Ecoles Libres, faisant sienne cette position, a incité ses adhérents à voter oui.

« Sans enthousiasme et sans illusion »

Sans doute, les inquiétudes qu'inspire la laïcité ne sont-elles pas pour autant dissipées. Et c'est ce qui explique la conclusion de M. Jean Le Cour Grandmaison, dans un article très remarqué de la *France Catholique* (5 septembre) : « Sans enthousiasme et sans illusion, mais résolument, je voterai oui le 28 septembre. »

Voter oui dans la tradition de Bernanos

Il y a, enfin, les catholiques qui trouvent dans la nouvelle constitution à la fois le respect de leur croyance et l'espoir d'un renouveau national et qui pensent, comme M. Michelet (*Témoignage Chrétien* du 18 septembre) que le général de Gaulle est fidèle à « une double tradition à la fois française et chrétienne » et qui votent « oui dans la tradition de Bernanos ».

Les catholiques ont assumé leur responsabilité politique, à la lumière des enseignements de l'Eglise, avec la liberté totale qui leur est reconnue.

Au Congrès de « La Vie catholique »



L'équipe des Informations Catholiques Internationales à la tribune du Congrès

Dix-huit cents militants de presse se sont retrouvés les 13 et 14 septembre à Paris pour le congrès annuel de la *Vie Catholique Illustrée*. Le thème général en était : information et évangélisation.

A plusieurs reprises, l'accent fut mis avec force sur l'aspect « missionnaire », mis également sur l'unité et la solidarité des journaux catholiques à travers leur nécessaire diversité. S.E. le cardinal Feltin, président de la Commission épiscopale de l'Information, déclara : « Il ne faut pas oublier que l'Eglise n'a rien de tyrannique. Elle prêche l'Evangile, mais laisse pleine liberté dans le domaine politique, économique et social. C'est cette liberté que quelques-uns ne comprennent pas, parce que, en bien des circonstances, tout en se disant vraiment de l'Eglise, ils ne cherchent pas à la servir mais à se servir d'elle pour faire triompher leurs idées (...).

« Je faisais allusion tout à l'heure aux opinions variées et en même temps à l'intransigeance de quelques-uns pour leur opinion personnelle. Il y a eu ces derniers temps des bagarres assez douloureuses, tout au moins des critiques, des blâmes, des moqueries dont vous pouvez être l'objet en vendant et en proposant un journal catholique quel qu'il soit, dès l'instant qu'il rentre dans cet éventail. Soyez patients... »

Au cours du Congrès de la Vie Catholique, furent présentés les résultats d'ensemble d'un sondage réalisé par ce journal avec l'Institut Français d'Opinion Publique, sur l'attitude religieuse de la « nouvelle vague ».

1.524 jeunes de 18 à 30 ans ont été interrogés dans 158 localités par 177 enquêteurs.

76 % se sont déclarés de religion catholique ; 85 % ont été élevés dans cette religion.

On constate non sans intérêt que 32 % sont des pratiquants (allant actuellement régulièrement aux offices). Mais 43 % ne pratiquent plus depuis la Communion solennelle. Toutefois on retrouve 76 % de jeunes déclarant qu'ils donnent ou donneront une éducation religieuse à leurs enfants.

Dès que les travaux détaillés seront achevés, nous présenterons les résultats complets de ce sondage à nos lecteurs.

Le Congrès marial international

Le troisième Congrès mariologique international et le dixième Congrès marial international se sont tenus successivement à Lourdes du 10 au 17 septembre en présence de 9 cardinaux, plus de 100 évêques et archevêques et quelque 400 théologiens qui ont étudié tous les aspects du thème « Marie et l'Eglise ».

Une affluence considérable de pèlerins a marqué les principales solennités de ces congrès. Le légat du Pape, le cardinal Tisserant, arrivé de Rome en *Caravelle*, et qui devait être reçu par le ministre d'Etat, M. Pfimlin, avec les honneurs dûs à un souverain, a montré dans son discours — qui faisait suite à de nombreuses allocutions de cardinaux, archevêques, évêques et théologiens venus du monde entier — que Lourdes avait montré « au monde ébloui par les progrès de la science... le surnaturel en action. Jamais depuis les temps apostoliques, on n'avait vu autant de miracles ».

En désignant Lourdes comme siège du Congrès Marial, a dit encore le cardinal Tisserant, « Pie XII a voulu que Massabielle, après avoir joué un rôle prépondérant dans la reprise catholique du siècle dernier, soit de nouveau un point de départ pour le triomphe de l'Eglise de notre temps ».

Le Pape a adressé le dernier jour un message radiodiffusé qui a été entendu par quelque 100.000 personnes.

« L'Osservatore Romano » a publié :

— Les 8-9 septembre : *le texte latin de l'Encyclique « Ad Apostolorum », adressée au clergé et au peuple chinois.*

— Le 10 septembre : *le texte (en français) du discours de Pie XII, prononcé le 5 septembre, devant les participants du congrès de la « Société Internationale de la Transfusion du sang », et un commentaire signé F.A. de l'Encyclique sur la Chine.*

— Le 11 septembre : *le texte (en français) du discours de Pie XII (7 septembre) à l'occasion du VII[e] congrès international d'Archéologie classique.*

— Le 12 septembre : *le texte (en français) de l'allocution de Pie XII aux membres du 3[e] congrès international des officiers judiciaires.*

— Le 13 septembre : *le texte (en français) du discours de Pie XII aux membres du « Collegium Internationale Neuro-Psycho-Pharmacologicum » réunis à Rome pour leur premier congrès international.*

— Les 15-16 septembre : *le grand discours en français, au 7[e] congrès international d'hématologie.*

— *Le 17 septembre : l'allocution prononcée par Pie XII devant la 3[e] assemblée générale de l'Office international de l'Enseignement catholique : « L'Ecole chrétienne, a dit le Pape, se justifiera dans la mesure où ses maîtres, élèves et laïcs, religieux et séculiers, réussiront à former de solides chrétiens ». Pour cela, « il ne suffit pas que l'on y dispense chaque semaine un cours de religion, ni que l'on y impose certaines pratiques de piété. »*

— *Le 19 septembre : le radio-message adressé par Pie XII au Congrès marial international de Lourdes.*

DU MONDE

Aux U.S.A. :

LA “RENTRÉE” A LITTLE ROCK

Au début de septembre s’est réunie à Chicago la première conférence catholique nationale pour la justice interraciale. Y assistaient des délégués des 37 Conseils catholiques interraciaux existant dans le pays. Ceux-ci, au nombre de 400, provenant de 44 Etats différents dont 12 du Sud, ont publié une résolution réclamant de la part du gouvernement fédéral une position plus nette sur les problèmes moraux que soulève l’intégration scolaire. Cette résolution se réfère particulièrement à ce qui se passe à Little Rock, dans l’Arkansas. Elle reflète la déception de nombreux délégués catholiques devant l’attitude peu nette du président Eisenhower au cours d’une de ses dernières conférences de presse. Elle demande d’autre part avec insistance aux catholiques des autres régions du monde de prier pour les catholiques américains qui luttent contre la discrimination raciale.

Le Saint Père avait envoyé un message aux délégués de cette conférence à laquelle assistait l’archevêque du Cap, Mgr Mc Cann.

Divers rapports ont été présentés par les Commissions des problèmes raciaux concernant le logement, l’emploi, les écoles, la vie paroissiale et institutionnelle. L’un de ces rapports déclare que, bien que les organisations laïques catholiques montrent en général une attitude exemplaire dans leur lutte pour l’harmonie des races sur sol américain, il en existe encore qui pratiquent l’exclusion raciale.

« Nous avons reçu des preuves plus que suffisantes montrant que bien des hôpitaux catholiques pratiquent aujourd’hui encore une politique d’exclusion ou de ségrégation raciale, attitude que nous ne pouvons taxer autrement que de scandaleuse ».

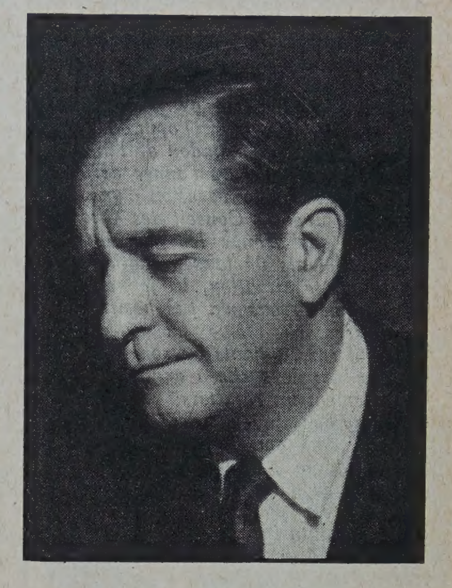
Pour combattre le préjugé et la discrimination chez les catholiques, le rapport suggère de mener avec plus de régularité et plus de rigueur des cours d’instruction paroissiale sur les principes de la justice interraciale. Il est demandé aux paroisses d’établir des programmes d’information sur les problèmes raciaux dans leur communauté.

L’un des principaux conférenciers a été le R.P. John LaFarge S.J., fondateur des Conseils catholiques interraciaux. Le Père LaFarge a dit notamment : « Nous ne pouvons pas séparer le préjugé racial du préjugé religieux. Si certains sont haïs et victimes de discrimination en raison de leur origine raciale, c’est la porte grande ouverte à des abus semblables sous des prétextes religieux ou antireligieux ». (Signalons qu’à Londres, le juge qui a condamné les teddy-boys, coupables d’agression contre des Noirs jamaïcains, a tenu un langage semblable, disant : « Pourquoi pas les obèses, par exemple ? »)

Le Père LaFarge s’est d’autre part montré défavorable à la politique qui consiste à « attendre le refroidissement ».

« La précaution et la patience sont des vertus fondamentales, mais les exhortations à une inaction prolongée sont sans signification si elles ne servent, comme c’est souvent le cas, que d’excuse pour ne rien faire.

« Chaque fois qu’une action raisonnablement rapide est différée, les forces de désordre ont amplement le temps d’édifier leur puissance agressive ».



Le gouverneur Faubus : Un référendum

Les responsabilités de la presse

C’est la presse qui est responsable de la pénible affaire de Little Rock, écrit dans la revue Information *des Pères Paulistes un journaliste du* Guardian, *journal diocésain catholique de Little Rock. Les gens de Little Rock, dit-il, ne sont pas du tout des extrémistes en matière de ségrégation raciale. Il rappelle qu’un an avant les premiers troubles intervenus au lycée, toutes les mesures de ségrégation avaient disparu dans les autobus de la ville et qu’on ne trouvait dans la population aucune trace d’objection sérieuse à cette attitude. Il rappelle en outre que l’Université d’Etat de l’Arkansas, qui a également des écoles à Little Rock et à Fayetteville, pratique l’intégration depuis 4 ans sans incident. Il signale enfin que les candidats au gouvernement de l’Etat se sont en majorité montrés peu ségrégationnistes.*

Sans vouloir par là déclarer que les gens de Little Rock sont à l’avant-garde de l’intégration, il dit que lorsque les plans d’intégration à appliquer dans les écoles où elle n’existait pas encore furent connus, il n’y a pas de doute que bien des gens furent peinés de voir l’ordre ancien disparaître, mais qu’il n’y eut pas d’émotion générale.

Il loue particulièrement la politique modérée du superintendant des écoles, M. Virgil Blossom, qui sut proposer et faire approuver par la ville son plan d’intégration progressive.

Tout le mal est venu de la façon dont la presse, et particulièrement deux journaux, se sont emparés des difficultés de l’an dernier avant qu’éclatent les incidents proprement dits. Elle donna une telle importance à l’entrée des Noirs dans les écoles blanches par le moyen de gros titres et de formules frappantes qu’elle éveilla les passions.

Dans l’Arkansas

L’affaire récente qui attire évidemment le plus l’attention de tous les milieux, religieux comme profanes, est la politique suivie par le gouverneur de l’Arkansas, à Little Rock. On se souvient que l’an dernier l’obstruction qu’il avait mise à l’entrée des élèves noirs dans le lycée public de la ville avait amené le président Eisenhower à faire respecter la loi fédérale par l’envoi de troupes fédérales et même d’éléments motorisés (cf. *I.C.I.* n°s 58, 60, 62).

Cette année, le gouverneur Orvald Faubus semble être dans une position plus sûre encore puisqu’il a, entre temps, été réélu à son poste avec une énorme majorité. La Cour suprême des Etats-Unis ayant une nouvelle fois statué en faveur de l’intégration scolaire dans les établissmeents publics de Little

Une jeune fille fait entendre la voix de la raison

Dans une autre ville de l'Arkansas, Van Buren, une jeune fille de 15 ans, est soudain devenue la grande vedette de l'actualité. C'est une étudiante qui, malgré son âge faisant d'elle un « junior », a été élue récemment présidente du Conseil des étudiants de l'école secondaire. Elle s'appelle Jessie Angeline Evans. Le bureau des écoles de Van Buren, sous la pression de l'opinion publique réclamant l'abandon de l'intégration qui avait cours l'année dernière, a demandé la convocation d'une conférence avec le Conseil des Citoyens blancs qui groupe les partisans les plus violents de la ségrégation. Devant cette situation, la jeune Jessie Angeline Evans n'a pas hésité à organiser elle-même un référendum parmi les étudiants de son école, référendum dont elle a annoncé triomphalement les résultats : majorité absolue en faveur de l'intégration. D'où, déclarant qu'elle parlait « au nom de la majorité », elle a proclamé en public : « Nous pensons qu'il n'est que juste que les Noirs soient autorisés à fréquenter cette école... Avez-vous pensé aux réactions des élèves noirs si nous les rejetons de l'école ? »

Aux questions parfois désagréables que la foule lui a posées, elle s'est bornée à répondre : « Il fallait que quelqu'un de nous parle. Je ne crois pas que la ségrégation soit quelque chose de vraiment chrétien ».

Rock comme d'ailleurs, le gouverneur Faubus a fait fermer les écoles et, pendant que ses partisans étudient la possibilité de transformer en établissements privés les écoles publiques — ce qui leur éviterait de tomber sous le coup de la loi fédérale — il a pris la décision de lancer un référendum dans le peuple de l'Arkansas, demandant aux gens de dire si oui ou non ils veulent que l'intégration s'applique dans les établissements scolaires de leur Etat. On ne connaît pas encore l'attitude du gouvernement fédéral dans le cas où ce référendum verrait une fois de plus la victoire des positions du gouverneur Faubus.

En Virginie

En Virginie également les choses vont assez mal. On se demande si le gouverneur, M. Lindsay Almond Jr., ne sera pas amené, sous la pression des éléments ségrégationnistes, à prendre une position semblable à celle de son collègue de l'Arkansas. Des troubles ont eu lieu en divers endroits et les autorités religieuses ont vivement réagi.

A Falls Church, 49 pasteurs protestants et 6 prêtres catholiques représentant la majorité des églises de la ville et de ses faubourgs, ont publié une déclaration disant que « instituer la ségrégation dans nos écoles sur la base de l'origine raciale est contraire à la volonté de Dieu ». Ces membres du clergé protestant et catholique se déclarent « absolument opposés à toute tentative des ségrégationnistes de la Virginie de se soustraire à la décision de la Cour suprême ordonnant l'intégration dans les écoles ».

Dans cet Etat également les partisans de la ségrégation envisagent d'établir un système d'écoles privées.

Il faut ajouter que depuis de nombreuses années, toutes les écoles catholiques de la Virginie pratiquent l'intégration.

●

« Enquêtons sur les syndicats, mais pas à perpétuité »

A l'occasion du Labor Day, le Département d'Action sociale de la N.C.W.C. a publié cette année un communiqué traitant principalement des affaires syndicales. Ce document demande notamment au Congrès « d'étudier sérieusement la possibilité de mettre fin à ses enquêtes sur les syndicats dans un avenir assez proche ».

Le directeur de ce département, Mgr George Higgings, a, d'autre part, exprimé sa confiance que les milieux syndicaux « intensifieront au cours de cette année leurs efforts pour mettre fin aux pratiques syndicales immorales ». « Nous reconnaissons, dit le communiqué, qu'il existe encore de graves abus dans une minorité de syndicats. Toutefois, c'est un fait que le mouvement syndical, bien qu'avec retard, travaille activement aujourd'hui à corriger ces abus et à en empêcher la répétition ».

Nous pensons toujours, poursuit le texte, que les enquêtes du Congrès sur le fonctionnement des syndicats doivent être d'un grand profit à ces derniers. Mais il ne faut pas qu'elles durent indéfiniment. Cela pourrait en effet « causer des torts sérieux au mouvement syndical, ainsi qu'aux bonnes relations entre les employeurs et les travailleurs ».

A cette même occasion du Labor Day, la presse américaine a republié une déclaration de l'archevêque catholique de Boston, Mgr Cushing, faite au début de juin, et qui demandait aux patrons et aux employés de mettre fin à la guerre des classes et de rechercher des accords permanents et rapides, sans passer par les grèves. Mgr Cushing avait à l'époque souligné spécialement la responsabilité des syndicats dans l'exercice « du véritable esprit américain de « compromise » (accord) ». Il appelait les syndicats non seulement à négocier avec les patrons, mais aussi « à mettre de l'ordre chez eux ».

●

12,5 % des élèves dans les écoles catholiques

Environ 12,5 % des élèves qui sont entrés au début de septembre dans les écoles primaires et secondaires des Etats-Unis sont inscrits dans des écoles catholiques. Le nombre total des élèves de l'enseignement secondaire et élémentaire inscrits dans les établissements catholiques s'élève cette année à 4.700.000.

On s'attend, d'autre part, qu'à la rentrée universitaire le nombre des étudiants fréquentant les 225 collèges et universités catholiques du pays s'élève à 322.000.

L'augmentation par rapport à l'année dernière est d'environ 127.000 dans les écoles élémentaires, de 54.000 dans les écoles secondaires et de 12.000 dans les collèges et universités.

Le président Eisenhower a signé au début de septembre deux lois dont bénéficieront les écoles paroissiales et les écoles privées qui ne poursuivent pas de but lucratif.

Au titre de la première, 887 millions de dollars seront alloués à l'éducation pendant les quatre années à venir. Au titre de la seconde, les collèges et écoles privés qui ne poursuivent pas de but lucratif seront exemptés de certains impôts fédéraux.

ALGERIE

Des catholiques proposent une politique de « régulation des naissances »

Dans le grand débat que la « démographie galopante » soulève dans le monde entier autour du principe et de la pratique du *birth control*, les catholiques sont souvent réputés se battre pour une philosophie et une morale que le grand public juge inadaptées aux réalités et contraintes du siècle.

Le travail réalisé par le Secrétariat Social d'Alger et qui vient d'être publié sous le titre « l'Algérie surpeuplée » (1) peut contribuer à dissiper cette méfiance, ou ce scepticisme.

Tout au long d'une démarche de type scientifique, dans l'analyse de situation, puis politique, dans la définition d'un programme d'action, ce sont plutôt les deux attitudes et politiques les plus souvent prônées qui apparaissent inefficaces, sans prise sur le réel.

Deux politiques inefficaces

C'est d'abord l'attitude malthusienne. Elle se propose d'aligner le peuplement aux ressources économiques. A moins de recourir aux méthodes autoritaires,

« Un certain pharisaïsme »

Un paragraphe de l'introduction de « L'Algérie surpeuplée » dit bien le sens et l'esprit de la recherche du Secrétariat social d'Alger :

« Les conditions de vie du monde moderne mettent, le plus souvent, les foyers dans l'obligation de pratiquer la « régulation des naissances compatible avec la loi de Dieu » (Pie XII). Or, l'expérience montre que les efforts de ces foyers sont généralement tenus en échec tant que l'Etat ne s'est pas appliqué, de son côté, à résoudre le problème démographique à l'échelle qui est la sienne et selon les méthodes qui sont les siennes. La position de l'Eglise est précise en face du problème démographique : elle n'est ni pour le malthusianisme ni pour le natalisme, mais pour « la régulation des naissances compatible avec la loi de Dieu ». Mais il pourrait y avoir un certain pharisaïsme à la prêcher, si on ne s'appliquait pas, en même temps, à la mesure de sa compétence et de ses responsabilités civiques, à promouvoir une politique de population dont les institutions et les buts favorisent, à l'échelle des foyers, la pratique de la régulation des naissances ».

elle ne peut qu'échouer dans un pays comme l'Algérie, où le surpeuplement est, « à bien des égards, un surpeuplement de sous-développement ». L'expérience montre que le sous-développement économique et socio-culturel rend les personnes et les familles incapables d'entendre ou de comprendre la propagande malthusienne. Quant à ce sous-développement s'ajoute une tradition religieuse respectueuse de la vie, comme la tradition musulmane, une politique autoritaire qui se ferait écouter ne serait pas acceptée.

C'est ensuite une politique du type de celle que pratique la France en Algérie. Elle se propose de développer l'économie au rythme des besoins de la population. Elle ne peut qu'échouer dans un pays où le sous-développement est, « à bien des égards, un sous-développement de surpeuplement ». L'expérience montre que les efforts économiques sont freinés, voire annulés, par le surpeuplement.

Ces deux attitudes et politiques souffrent de supposer résolu, l'une, le problème du sous-développement, l'autre, le problème du surpeuplement. Ni l'une ni l'autre ne permettent de franchir « le seuil en deça duquel le sous-développement fournit un terrain favorable au surpeuplement et le surpeuplement fait piétiner le développement ». L'une et l'autre sont viciées par une conception trop partielle du surpeuplement : ici trop exclusivement démographique, là trop exclusivement économique.

En même temps sur trois fronts

C'est ici que le Secrétariat Social d'Alger introduit et illustre une observation mise en lumière au cours d'études récentes : « le surpeuplement résulterait d'un manque d'adaptation aux nouvelles conditions d'existence et se caractériserait soit par un simple retard socio-culturel, soit par une véritable désintégration humaine ». En Algérie, ces « nouvelles conditions » sont principalement le fruit de la colonisation qui a rompu l'équilibre natalité-mortalité que maintenaient les guerres, les famines, les épidémies, la mortalité infantile. La réadaptation « ne peut se faire que grâce à une formation nouvelle qui permette à l'homme de dominer d'une manière originale les conditions qui sont aujourd'hui les siennes ».

Cette observation et cette affirmation fondent la « politique de population » que préconise le Secrétariat Social d'Alger. Cette politique doit « aborder la solution du problème démographique algérien en même temps sur trois fronts : celui du sous-développement économique, celui du sous-développement socio-culturel et celui du surpeuplement ». Elle doit tendre à mettre les personnes et les familles en état de concevoir et de vouloir un « optimum » familial et national et de pouvoir y tendre par la « régulation des naissances », qu'il ne faut pas confondre avec l'emploi des méthodes anti-conceptionnelles. « L'ensemble des actions formant la politique de population aura pour but de créer le cadre favorable à l'idée de régulation par la modification de certains aspects fondamentaux de la vie familiale. De toutes les actions nécessaires pour atteindre ce but, peu d'entre elles auront un effet automatique pouvant être déclenché par une mesure d'ordre juridique. La plupart devront, au contraire, porter sur l'amélioration socio-économique et socio-culturelle de la population : efforts de longue haleine, à efficacité lointaine ». De toutes manières, et quelle que soit la politique mise en œuvre, il faut s'attendre à ce que la population algérienne double encore en 25 ans.

L'Etat, avec l'adhésion de tous

Les actions à entreprendre dans le cadre d'une « politique de population » devraient porter au premier chef sur l'âge au mariage et les coutumes matrimoniales, le système des allocations familiales, le niveau de vie des familles, la scolarisation et le travail de la femme, le logement, l'emploi, etc.

Qui doit mettre en œuvre une telle politique ? L'Etat. Mais « il ne pourra s'y employer avec à propos que s'il est lui-même documenté, instruit et éclairé. C'est pourquoi il semble nécessaire que soit constitué un organisme de population compétent auquel serait confiée la politique de population devant le pays.

« L'efficacité de la politique de régulation est subordonnée à l'adhésion que lui apporteront les citoyens et à la collaboration que lui prêteront les familles. Obtenir cette adhésion et cette collaboration exigera que soit établi un contact entre l'organisme de population et les citoyens, sans doute par l'intermédiaire des associations familiales.

« Enfin, la politique de régulation resterait inopérante si elle n'était menée par un Etat suffisamment fort et stable ; mais elle rencontrerait sans doute le refus si elle était menée par un Etat insuffisamment démocratique. Or, l'Etat ne pourra être fort, stable et démocratique que s'il est l'émanation de tous ». Dans le même esprit, le Secrétariat Social d'Alger demande que les responsables de la politique de population s'emploient à obtenir l'aide morale des représentants de toutes les religions.

(1) 314 p., 900 fr., 5, rue Horace-Vernet. C.C.P. Alger 115421.



A l'occasion du 17e centenaire du martyr de saint Cyprien, évêque de Carthage, Mgr Duval, archevêque d'Alger, a publié une lettre pastorale où il écrit notamment :

« Le matérialisme, sous ses diverses formes, menace de submerger le monde. Nous ne devons accepter avec lui aucune compromission. Ce serait renier notre foi que d'adopter ses méthodes. Nous n'appellerons jamais mal ce qui est bien, ni bien ce qui est mal.

« L'honneur que nous devons à Dieu exige que nous fassions prévaloir le respect de la dignité de la personne humaine (...).

« Pour que le monde soit sauvé, pour que la paix fleurisse, il faut « des hommes décidés à porter témoignage de leur foi jusqu'aux toutes dernières conséquences. »

ALLEMAGNE ORIENTALE

Des catholiques victimes de mesures répressives à leur retour de Katholikentag

La semaine religieuse de l'évêché catholique de Berlin, *Petrusblatt,* a publié, au début de septembre, un article intitulé « amer épilogue », dans lequel il était dit que de nombreux fidèles d'Allemagne Orientale, qui avaient assisté à la mi-août au 78e Katholikentag à Berlin, avaient été en butte, à leur retour dans leurs foyers, à des actions concertées de la part des organes de sécurité communistes.

Petrusblatt écrivait que les congressistes avaient été souvent soumis à des contrôles rigoureux d'une durée de plusieurs heures, à la fois pendant le trajet de retour et à leur arrivée chez eux. A diverses reprises, la police populaire leur a enlevé leurs bibles, leurs missels et leurs brochures religieuses. Dans certaines gares, ces livres ont été jetés en vrac sur les quais. La police a, d'autre part, établi des listes de congressistes. Enfin, certaines personnes ayant participé au Katholikentag ont, ou bien perdu leur emploi en Allemagne orientale, ou bien été victimes de brimades dans leur travail.

Le 11 septembre, les journaux de Berlin-Est opposaient un démenti à ces informations de *Petrusblatt.* L'organe central du Parti socialiste communiste (S.A.D.), notamment, *Neues Deutschland,* a affirmé que les autorités communistes orientales avaient fait tout leur possible pour faciliter le déroulement de ce congrès. Ce journal jugeait singulier le fait que *Petrusblatt* se soit abstenu d'indiquer le lieu et la date des incidents dont il faisait état. *Neues Deutschland* croit pouvoir conclure que certains représentants de l'Eglise catholique ont l'intention d'envenimer les rapports entre les autorités de la République démocratique allemande et les catholiques de ce pays.

ARGENTINE

Le Président Frondizi réaffirme la liberté de l'enseignement

Le président Frondizi vient de déclarer à nouveau que l'Etat ne doit pas monopoliser l'éducation. Ce thème avait déjà été l'un des arguments-clé de sa campagne électorale, mais on craignait jusqu'ici que l'attitude laïciste traditionnelle du parti radical qu'il représente ne le fît changer d'avis.

L'article 14 de la Constitution argentine consacre la liberté de l'enseignement, et l'Argentine a d'autre part signé la Déclaration universelle des Droits des Nations Unies qui reconnaît le droit des parents à choisir le genre d'éducation qu'ils veulent donner à leurs enfants.

En réaffirmant son intention de respecter la liberté de l'enseignement, le président Frondizi a annoncé que le gouvernement étudiait actuellement une législation définitive sur ce sujet.

Au cœur du problème se trouve posée la question de l'autorité des nouvelles universités catholiques à donner des diplômes au même titre que les universités d'Etat.

« La liberté de l'enseignement, a précisé M. Frondizi, constitue l'expression nationale animée du plus pur esprit démocratique et signifie la négation de tout esprit de monopole prétendant à uniformiser les croyances à partir du pouvoir. De cette façon, on facilite la tâche de l'Etat en vue du progrès spirituel et matériel du pays, en l'enrichissant d'un apport de tous les secteurs qui doit s'intégrer organiquement dans le grand tout constitué par la République.

« Le pouvoir exécutif fait savoir au pays qu'il étudie les moyens juridiques de rendre effectifs le principe de la liberté de l'enseignement. »

Diverses personnalités catholiques ont commenté favorablement cette déclaration. « C'est là une manifestation de la maturité démocratique de notre pays », a dit le Père Eduardo Groncoso, recteur des instituts universitaires du Salvador à Buenos-Aires. Quant au recteur de l'Université catholique, le Dr Octavio Nicolas Derisi, il y voit « la confirmation des droits des parents en matière d'éducation contre le monopole de l'Etat ».

Mais en même temps, le Parlement étudie un projet de loi universitaire dans lequel placent leurs espoirs tous les groupes opposés à la reconnaissance officielle de l'Université catholique. Et en attendant se poursuit la controverse de la possibilité pour les universités catholiques de donner des diplômes égaux à ceux des Universités de l'Etat. D'après la loi connue sous le nom de loi Avellaneda, de 1855, seule l'université d'Etat peut décerner des diplômes scientifiques. Un décret du nouveau régime, en date de 1955, autorise les particuliers à créer des Universités échappant au monopole de l'Etat. C'est à la suite de ce décret que sont nées les Universités catholiques de Cordoba et Buenos-Aires. Jusqu'ici, toutefois, aucune loi ne fixe leur tâche et ne reconnait les diplômes qu'elles délivrent.

AUSTRALIE

« Utilisez votre voiture avec autant de prudence qu'un fusil chargé. »

Le message des évêques australiens pour la Journée de Justice Sociale (7 septembre) de cette année est consacré aux accidents de la route et aux problèmes moraux qu'implique la conduite d'une voiture. Sous le titre « Massacre sur les routes », les évêques d'Australie soulignent que les morts de la route ont été deux fois plus nombreux au cours des 50 dernières années que les morts de la guerre.

« Le conducteur chrétien qui s'imagine que sa conduite sur les routes n'est contrôlée que par le code de la route et la présence d'un policier est quelqu'un qui se trompe grandement ». Et les évêques de donner quelques exemples de culpabilité morale dans la violation du code de la route :

- « On est gravement coupable de péché lorsqu'on passe délibérément un feu rouge et blesse ou tue accidentellement quelqu'un ».
- « On est responsable de tout accident pouvant résulter de son imprudence en conduisant trop vite dans un endroit où il y a beaucoup de monde ».
- « On est certainement coupable de péché en conduisant sa voiture, aux passages réservés aux piétons et principalement réservés aux enfants, à une vitesse supérieure à celle permise par la loi ».
- « Est gravement coupable de conduire quiconque a absorbé des boissons alcooliques diminuant ses réflexes ou ses facultés de jugement ».

Deux commandements sont directement impliqués dans la conduite d'une voiture. Ce sont : « tu ne tueras pas » et « tu ne voleras pas ». Ce dernier Commandement, en effet, interdit « toute injustice commise à l'égard de quelqu'un dans ses biens ou sa propriété ».

C'est pourquoi les évêques concluent leur lettre pastorale en déclarant que le conducteur d'une voiture doit utiliser son engin avec autant de prudence qu'un fusil chargé, car une voiture est en réalité une machine qui peut être meurtrière au même degré.

CEYLAN

Violences contre les chrétiens

On apprend qu'en juin dernier les extrémistes bouddhistes se sont livrés à des violences contre les chrétiens, tuant environ 300 personnes et entraînant à la liquidation des biens de quelque 20.000 autres.

On sait que le bouddhisme est en général tolérant et pacifique. Mais les 100.000 moines bouddhistes de Ceylan, entraînés dans une politique nationaliste, livrent depuis plusieurs années bataille à tout ce qui n'est pas bouddhiste.

« Ceylan n'appartient qu'aux bouddhistes, disent-ils. Nous savons que, tant que nous n'aurons pas liquidé ceux qui ont apporté des religions étrangères dans le pays, nous n'arriverons pas à enrayer l'avance du christianisme et de l'Islam ».

Il y a environ 7.000 Européens à Ceylan, en majorité des Anglais. Les bouddhistes fanatiques proclament ouvertement qu'ils doivent quitter le pays avant la fin de l'année ou se préparer à affronter la mort. Des lettres de menaces arrivent en grand nombre aux chrétiens, aux hindous, aux musulmans. Le Premier ministre multiplie à la radio les déclarations et les menaces de châtiments exemplaires à l'adresse de « ceux qui cherchent visiblement à créer et à entretenir l'agitation sociale et religieuse ». Mais les bouddhistes extrémistes ne veulent rien entendre.

Ceylan compte 5 millions de Cingalais bouddhistes, 1.600.000 Tamouls hindouistes, 750.000 chrétiens et 500.000 musulmans.

CHILI

Le cardinal Caro répond aux attaques de l'extrême droite

A la suite des élections présidentielles qui ont vu la victoire de M. Jorge Alessandri, fils de l'ancien Président Arturo Alessandri, et candidat de la droite, certains éléments politiques d'extrême-droite ont accusé l'archevêque de Santiago, le cardinal José Maria Caro, ainsi que d'autres évêques du pays, de n'avoir pas fait leur devoir pendant la campagne électorale. En réalité, déclarent les organes de l'Action catholique qui prennent la défense des évêques, les éléments d'extrême-droite en veulent à l'épiscopat chilien parce qu'il s'est efforcé de tenir l'Eglise à l'écart de la lutte. Ces éléments extrémistes de droite qui se présentaient sous l'étiquette « catholique » sont déçus de ne pas avoir obtenu ouvertement l'appui de la hiérarchie. L'affaire atteignit son point culminant lorsque le Congrès abrogea les dispositions légales mettant jusqu'ici le parti communiste hors la loi. Les parlementaires d'orientation démocrate-chrétienne s'associèrent à la majorité pour lever ces dispositions, parce que bien des gens estimaient qu'elles donnaient au Président des pouvoirs pouvant mener à une dictature.

Les éléments d'extrême-droite avaient espéré que le cardinal se prononcerait contre l'attitude de ces parlementaires d'orientation démocrate-chrétienne. Aussi, lorsque Mgr Caro réaffirma les intentions de l'Eglise de demeurer à l'écart de la politique, l'attaquèrent-ils en déclarant que son attitude n'était pas conforme aux déclarations du Saint-Siège sur le communisme.

L'affaire fut portée à l'attention du Vatican, déclarent les dépêches d'agences de presse catholique, et le cardinal Caro a donné récemment des précisions à ce sujet. « Nous avons reçu, a-t-il dit, une note de la Congrégation du Saint-Office approuvant notre attitude lorsque nous avons rappelé aux catholiques les normes et les sanctions précisées par le Saint-Office en date du 26 juin 1949 en ce qui concerne la coopération des catholiques avec le communisme. Il est inacceptable que des documents de nature religieuse soient utilisés à des fins partisanes. »

COLOMBIE

Le CELAM va créer des Secrétariats d'Education dans toute l'Amérique latine

Le Conseil épiscopal de l'Amérique Latine (CELAM) prépare la création de secrétariats de l'Education dans les diocèses du continent sud-américain en vue de restaurer l'influence culturelle et religieuse de l'Eglise en Amérique.

En annonçant ce plan, le sous-secrétaire à l'Education et à la Jeunesse a fait état des statistiques suivantes :

« Des études socio-religieuses sérieuses menées tout dernièrement montrent que 3,5 % seulement des hommes et 9,5 % des femmes vont à l'église. Pourtant 98 % de la population sud-américaine est composée de baptisés et les gens ayant fait leur première communion constituent le tiers de ceux-ci.

« La majorité des gens meurent sans sacrement et la minorité qui les reçoit ne les reçoit qu'à la dernière extrémité, alors qu'ils sont déjà dans l'inconscience ».

Signalant quelques-unes des causes de cette situation, le CELAM rappelle comment l'Eglise a peu à peu perdu ses universités influentes de l'époque coloniale. Pour retrouver son ancien ascendant culturel et religieux, nous devons maintenant, dit le communiqué, former une pléiade de laïques.

Il y a dans les républiques hispano-américaines 13.618 institutions catholiques d'enseignement groupant un total de 2.292.900 élèves. Dans d'autres territoires ou possessions européens de ce continent existent, en outre, 367 centres catholiques comptant 157.000 étudiants.

Lors d'une visite officielle qu'il a faite au début de septembre au cardinal Luque, archevêque de Bogota, le nouveau président de la Colombie, M. Alberto Lleras Camargo, a déclaré que « seules la compréhension et la charité chrétiennes peuvent rétablir la paix et la justice dans cette nation qui fut longuement troublée par la dictature ». En tant que Président, M. Camargo s'est engagé à se montrer un représentant fidèle de la quasi-totalité catholique du peuple colombien.

« Toutes les forces autres que le catholicisme n'ont fait que diviser et affaiblir notre pays », a-t-il dit.

Dans sa réponse, le cardinal archevêque de Bogota a rappelé que M. Camargo avait remporté les élections présidentielles grâce à la coalition des deux grands partis, coalition réalisée dans le but de mettre fin à une longue période de dictature et de désunion. « C'est en votre intelligence, en votre sincérité et en votre ferme propos, avec l'aide de Dieu, que nous avons placé notre espoir de voir remédier efficacement à tant de maux si graves ».

ESPAGNE

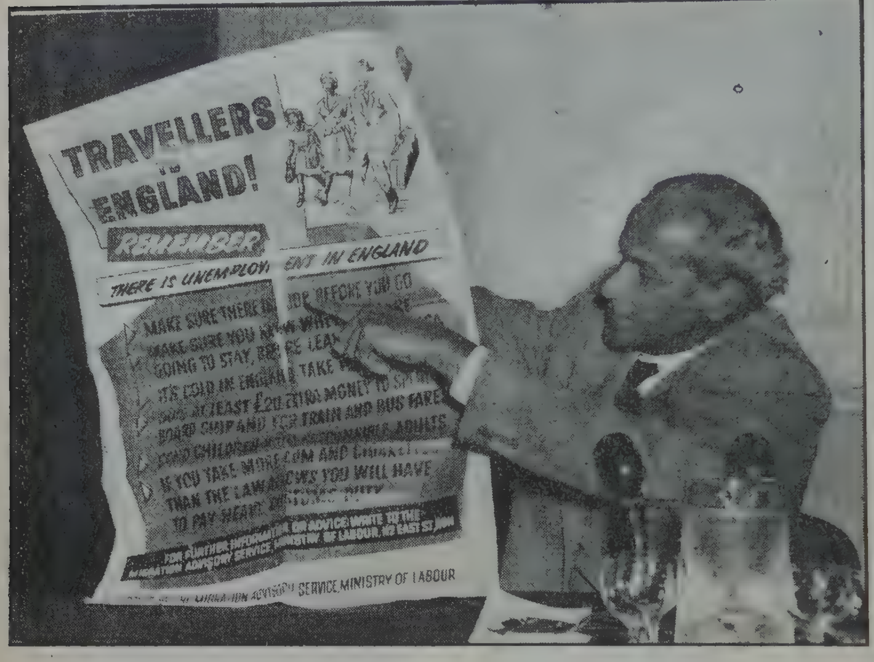
Le Cardinal Primat s'oppose à « tout paternalisme » en matière sociale

« Dites à tous que l'Eglise aime les ouvriers d'Espagne et que, eux aussi, doivent aimer l'Eglise », a déclaré le cardinal primat d'Espagne, Mgr Pla y Deniel, archevêque de Tolède, devant les représentants ouvriers de l'Action catholique, réunis à Tolède.

Après avoir rappelé « les méfiances, les crises et les difficultés » rencontrées par la « Fraternité ouvrière d'Action catholique » depuis sa création en Espagne il y a douze ans, le prélat a ajouté que cette organisation « doit s'affermir chaque jour davantage » et a fait appel au sens de la responsabilité de ses adhérents, sens, a-t-il précisé, « qui ne veut pas dire timidité ou résignation devant les injustices sociales ». Enfin, le cardinal primat s'est prononcé contre « tout paternalisme qui servirait de paravent aux injustices », et a ajouté que « la critique doit exprimer de façon constructive, en reconnaissant tout ce qui a été fait en faveur de la classe ouvrière en Espagne, et cela grâce à l'action de l'Eglise ».

GRANDE-BRETAGNE

« Travaillez à intégrer les gens de couleur », demandent les syndicats catholiques à leurs membres



Le président de la Jamaïque montre une affiche anglaise : « Il y a du chômage en Angleterre. »

Le Conseil exécutif national de la Fédération des Associations des syndicats catholiques (ACTU) vient d'adresser un appel à tous ses membres leur demandant de faire tout ce qui est en leur pouvoir, à la fois au plan syndical et au plan paroissial, pour intégrer les gens de couleur dans la communauté britannique et contribuer ainsi à apaiser la tension raciale actuelle. Cet appel a été lancé à la suite des incidents racistes de Nottingham, à Londres.

« Les syndicalistes catholiques doivent s'associer à toute entreprise tentée dans leur domaine en vue de développer les efforts des différentes communautés pour contribuer à mettre fin à la tension raciale. En tant que catholiques, ils prendront des mesures spéciales pour aider l'intégration des gens de couleur dans la vie paroissiale. En tant que syndicalistes, ils prendront des mesures similaires au plan de leur vie de travail et dans leurs activités syndicales.

« Le Conseil national exécutif rappelle à tous ses membres catholiques que Dieu est le Père de tous les hommes et qu'il ne doit y avoir ni juifs ni gens de couleur, ni gentils, car nous sommes tous les membres actuels ou possibles du Corps Mystique du Christ. Le Conseil national exécutif rappelle d'autre part aux catholiques la nécessité d'éduquer l'opinion publique contre les préjugés de couleur et pour une appréciation convenable de la contribution que les immigrants de couleur ont apportée à l'économie du pays ».

HONGRIE

« Nous combattrons sans relâche la religion », écrit le ministre des affaires religieuses

Un article publié récemment dans la revue de Budapest, *Belpolitikai Szemle,* sous la plume du directeur de l'Office des Cultes du gouvernement hongrois, M. Janos Horvath, révèle les intentions réelles du gouvernement hongrois en matière de politique religieuse.

« Avant la révolution d'octobre 1956, écrit M. Janos Horvath, le clergé catholique de Hongrie se composait de trois groupes différents : les « prêtres progressistes », les « neutralistes » et les « réactionnaires actifs ». Ces derniers s'empressèrent de tirer avantage de la situation créée à la suite du soulèvement. Il faut mettre au compte de leur influence et de leurs pressions notamment la proportion des élèves des écoles assistant à l'enseignement religieux, qui passa de 30 % avant la révolution à quelque 80 ou 100 % après.

« Les négociations entamées avec l'Eglise en 1957 avaient pour but d'isoler ce groupe ». De bonnes relations entre l'Eglise et l'Etat ne pourront survenir avant que ce but ait été atteint par la conjonction de toutes les forces avec « les représentants loyaux de l'Eglise » dans une lutte plus intense contre « la réaction cléricale ». « Les forces progressives dans l'Eglise peuvent être assurées de recevoir toute l'aide possible d'ordre politique, social et matériel de la part du gouvernement, mais contre la réaction cléricale, il nous faut combattre sans relâche, utilisant tous les moyens que peut réclamer l'intérêt de notre peuple et de notre Etat. Toutefois, même des relations satisfaisantes avec l'Eglise et une coopération politique étroite ne pourront jamais impliquer de notre part aucune concession idéologique... »

Et en conclusion M. Horvath déclare : « Pour nous, communistes, l'attitude religieuse en face de l'existence est absolument inacceptable : cela est parfaitement clair. Et chaque fois que nous la rencontrerons, nous ne cesserons jamais de la combattre avec nos armes idéologiques. »

INDE

« Les progrès du communisme sont dus à l'apathie des catholiques », déclare le cardinal Gracias

Dans un discours qu'il a prononcé à Bombay devant la Fédération catholique universitaire, le cardinal Gracias, archevêque de Bombay, a, pour la première fois, parlé de la victoire des communistes au Kerala en déclarant que celle-ci était due principalement à l'apathie des catholiques dans cet Etat.

« Alors que la littérature communiste se multipliait dans cet Etat et qu'on pouvait se la procurer aisément, on ne pouvait voir sur le marché qu'un très petit nombre de livres catholiques. Pendant que des hommes mouraient de faim, les chrétiens rêvaient en plein jour à l'ombre des palmiers ».

Insistant sur la menace que constitue pour l'humanité le communisme, qui tente aujourd'hui de s'infiltrer dans tout le pays en essayant de créer l'impression que son idéologie n'est pas incompatible avec la religion, le cardinal Gracias a demandé de façon pressante aux étudiants universitaires catholiques de contrecarrer les succès de la propagande communiste en faisant tout leur possible pour faire mieux connaître leur foi autour d'eux. Les institutions d'éducation catholique, a-t-il dit, constituent dans ces pays les instruments les meilleurs et les plus puissants pour relever le défi communiste.

L'ÉGLISE EN INDE

Nous avons souvent, au cours des derniers mois, parlé de l'Inde : problèmes des missionnaires étrangers, problèmes de l'Etat de Kerala (le seul Etat indien communiste), etc. Il nous a paru nécessaire de présenter le tableau de fond de ces événements. Le dossier de l'Actualité Religieuse *(1er oct. 1954) sur le christianisme en Inde avait déjà présenté quelques aspects de l'Inde, mais le temps a passé et il fallait présenter l'ensemble des questions.*

I. – L'INDEPENDANCE ET LES CATHOLIQUES

Poursuivie une soixantaine d'années (la fondation du « Congrès » ou front nationaliste indien, remontait en effet à 1885), la lutte pour l'indépendance de l'Inde prit fin en 1947, après une longue série de tractations et d'épisodes douloureux opposant la domination britannique et le nationalisme indien.

Le 15 juillet 1947, le Parlement de Londres votait le « Partition Act », qui mettait fin à l'Empire des Indes et créait en même temps deux Etats indépendants : l'Inde et le Pakistan. Une nouvelle constitution était adoptée le 26 novembre 1949. Une république souveraine démocratique de structure fédérale était proclamée le 26 janvier 1950.

Certaines circonstances de l'accession de l'Inde à l'indépendance méritent d'être relevées immédiatement en raison de leur influence directe ou indirecte sur la position des catholiques et de l'Eglise en Inde.

La protection des minorités jusqu'en 1947

Avant l'indépendance, des mesures spéciales de droit assuraient la protection des minorités. Ainsi 100 millions de musulmans, 7 millions de sikhs et autant de chrétiens, plus de 50 millions de hors-castes ou de membres de castes arriérées, ou d'anglo-indiens, etc. avaient des sièges réservés au sein des différentes assemblées élues du pays. Des collèges électoraux distincts désignaient les députés des minorités à ces sièges. Des réglementations particulières prévoyaient d'autre part leur représentation dans les divers services administratifs.

L'avantage de ce système était de donner aux minorités un sentiment de sécurité quant à la sauvegarde de leurs droits fondamentaux et de leur patrimoine culturel, de leur offrir aussi des chances raisonnables de participer effectivement à l'activité politique et sociale et au développement économique du pays. Mais c'était aussi un témoignage permanent de défiance.

Ce système en outre faisait échec à l'unité nationale. Au lieu de se trouver en face d'un peuple, le gouvernement britannique se trouvait en face d'une juxtaposition de communautés, fondées surtout sur la religion — les lignes de démarcation politiques coïncidant dans l'ensemble avec celles des confessions. Comme la représentation des minorités, sujette d'une part à un seul minimum, était, d'autre part, proportionnelle à leurs chiffres, plus le nombre des membres d'une communauté augmentait, plus grand était le nombre des sièges qui lui étaient réservés dans les assemblées élues. Dès lors toute conversion avait une signification politique, puisqu'elle diminuait le potentiel représentatif de la communauté abandonnée en faveur de celle à laquelle on adhérait. D'où, sur ce seul plan, une opposition déterminée de la majorité aux changements de religion.

Le fanatisme religieux entraîne le partage en deux nations

Il n'échappait pas non plus aux patriotes éclairés de tous partis que la Puissance occupante avait assuré sa domination en s'appuyant tantôt sur l'un tantôt sur l'autre groupe de la population et en exacerbant les oppositions. L'aboutissement de cette tactique fut l'accession à l'indépendance non d'une Inde indivise, la « Bharat Akhand », rêve et but des nationalistes, mais de deux nations autonomes, la République indienne et la République islamique du Pakistan. C'est bien le fanatisme religieux déchaîné entre hindous et musulmans qui a nécessité le partage du pays. Circonstance aggravante la fission politique du territoire s'est accomplie dans un bain de sang. Des milliers d'êtres humains ont péri dans une lutte fratricide ; quatorze millions d'autres ont été arrachés à leurs terres, à leurs négoces et à tout leur milieu vital et jetés par hordes sur les routes de l'exil et dans des camps, en proie aux épidémies, aux ignominies et au dénuement. L'économie et la psychologie des deux pays en ont été bouleversées et ils ont failli sombrer dans le chaos.

Ainsi l'Inde officielle a-t-elle gardé de ce cauchemar la phobie de tout mouvement religieux susceptible de dégénérer en parti confessionnel pour faire triompher les revendications de ses adhérents. D'où une réticence évidente

400 millions d'habitants

L'Inde compte 3.018 villes, dont 73 de plus de 100.000 habitants, et 558.089 villages.

Elle est, après la Chine, le pays le plus peuplé du monde. D'après le recensement de 1951, elle comptait 356.879.394 habitants, sans compter la population de Jammu et Cachemire, évaluée alors à 4.370.000, et celle des régions tribales de l'Assam, évaluée à 560.000 environ.

Le taux d'accroissement étant de 19 0/00 en moyenne, on peut évaluer la population indienne en 1958 à 390.756.255 habitants, avec désormais une augmentation annuelle supérieure à 5 millions.

La population s'accroît de 12.800 personnes par jour au moins. Le deuxième plan quinquennal prévoit 3.700.000.000 de francs de crédits pour propager les méthodes de birth-control artificiel.

On a ouvert plusieurs centres dans les villes et les campagnes; on envisage d'en ouvrir 2.500 nouveaux, 500 dans les villes et 2.000 dans les campagnes.

(1) En 1955, 5.168.477. Chiffre donné par Mgr Thomas Pothacamury, secrétaire de la C.B.C.I.

à l'égard de tout prosélytisme, mais aussi, un souci d'assurer l'égalité des droits dans la théorie et dans la pratique. Il y a encore dans l'Inde d'aujourd'hui plus de 35 millions de musulmans et 10 millions de chrétiens sur 350 millions d'habitants (chiffre de 1951, aujourd'hui dépassé).

Les chrétiens saluent l'indépendance avec enthousiasme

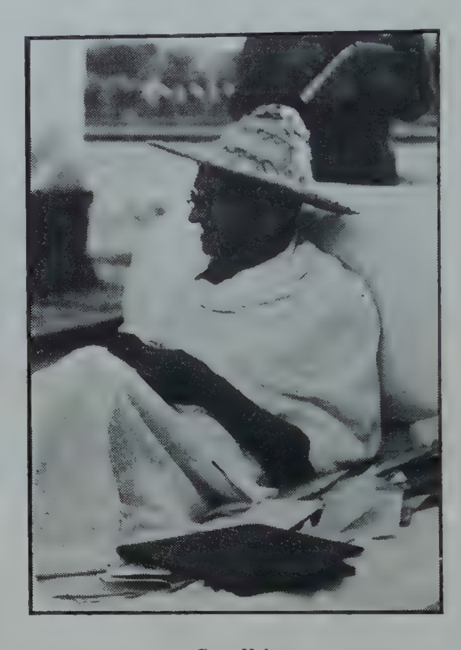
Les chrétiens, dont le nombre était trop petit pour influencer d'une manière décisive le conflit qui opposait entre eux hindous et musulmans, saluèrent l'indépendance avec enthousiasme. Dès juillet 1947 la Conférence des évêques applaudissait à l'accord réalisé entre Britanniques et nationalistes indiens et exhortait les catholiques « à donner le meilleur d'eux-mêmes à leur mère patrie, à servir de lien entre les sections (du peuple) que la suspicion et la discorde pouvaient tenir éloignées l'une de l'autre, à saisir toute opportunité pour promouvoir les sentiments d'unité et de solidarité, de telle sorte que la paix, l'amour fraternel et le contentement règnassent parmi tous ».

Cependant, à la veille de l'indépendance, les minorités éprouvaient quelque appréhension et même de l'anxiété au sujet du respect et de la préservation de leurs croyances et pratiques religieuses. Un Comité consultatif avait été formé dès 1946 pour la protection des droits des minorités et les chrétiens ayant reçu l'assurance de garanties constitutionnelles pour le libre exercice de leur religion renoncèrent, pour favoriser l'unité nationale, à leur privilège de collèges électoraux distincts.

Cet acte de confiance en la bonne foi et l'équité de la majorité créa la meilleure impression dans les sphères officielles et disposa l'ensemble du Congrès en faveur des chrétiens. Le Ministre de l'Intérieur, le Sardar Patel, les loua d'avoir ainsi posé « les fondements d'un Etat vraiment neutre, démocratique, dans lequel chacun est égal à tout autre et de toute manière ».

De plus, lors des émeutes entre hindous et musulmans, les chrétiens s'employèrent à rétablir la paix, à soulager les détresses, à secourir les blessés et à protéger, autant que possible, les vies en danger. Ils apparurent ainsi comme un lien d'unité.

Enfin le 15 août 1948, par l'établissement de relations diplomatiques entre le Saint-Siège, la jeune République reconnaissait la fonction unique de l'Eglise catholique ainsi que son caractère supranational et universel. Présentant ses lettres de créance au Souverain Pontife, le premier ambassadeur, M. Dirajlal Desai, parla de son pays *« créé par les sacrifices du peuple, guidé par un homme* (Gandhi) *qui avait cherché à modeler sa vie sur le message du Christ. Il était lui,* Gandhi, la source de force de l'Inde ; n'affirmait-il pas l'unicité de Dieu et la grandeur de l'idéal religion proclamé dans le sermon sur la montagne ? Ainsi nous nous sommes forgés un idéal d'état séculier dans lequel tous les hommes de bonne volonté peuvent, dans la paix et l'harmonie, jouir d'une parfaite liberté. »



Gandhi,
« la source de la force de l'Inde ».

Les partis politiques

Après la consultation électorale de février 1957, les sièges de la Chambre fédérale des représentants (Lok Sabha) étaient répartis comme suit :

Congrès	369
Communistes	29
Praja socialistes	19
Fédération des castes spéciales.	7
Socialistes dissidents	6
Jan Sangh	4
Indépendants et divers	54
Total	488

Sur 193 millions d'électeurs inscrits, 115 millions ont effectivement voté, soit plus de 60 % du total.

Des 3.612 sièges du Parlement central et des Parlements des Etats, le Congrès a obtenu 2.403 sièges.

Cependant sur les 115 millions de suffrages exprimés, 49 % seulement sont allés au Congrès, qui n'a obtenu 66 % des sièges dans les Etats et 75 % au Centre que grâce aux découpages des circonscriptions et à certaines particularités de la loi électorale.

Par contre au Kerala, bien que le Congrès eût obtenu plus de voix que les communistes, soit 38, 2 % des suffages (2.225.712), il n'obtenait que 43 sièges, tandis que les communistes, avec 34 % des suffrages (2.156.012) en gagnaient 65.

II. – LA LIBERTE RELIGIEUSE DANS LA CONSTITUTION

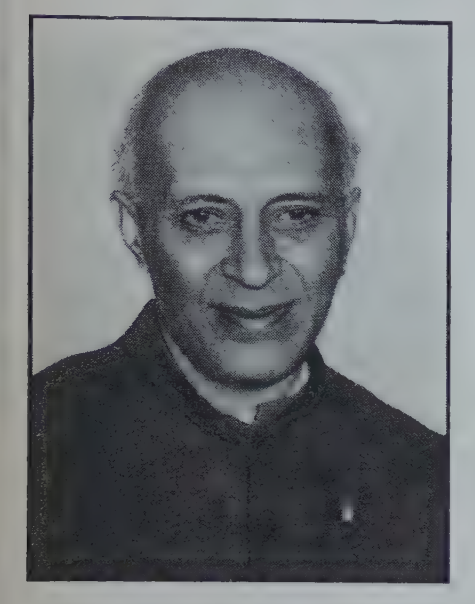
Le préambule de la Constitution proclame que son objectif est d'assurer à tous les citoyens « la justice sociale, économique et politique ; la liberté de pensée, d'expression, d'opinion, de croyance et de culte ; l'égalité civile de fait et de droit, et d'encourager chez tous le sentiment de fraternité qui assure la dignité de l'individu et l'unité de la nation. »

La République indienne est un Etat laïque (« secular »). Nehru est revenu à différentes reprises sur le sens de cette conception. « Un état laïque, écrivait-il le 9 août 1954, ne signifie pas un état dans lequel la religion comme telle est découragée. Cela signifie liberté de religion et de conscience ». Il précisait devant le Parlement: « Le mot laïque ne veut pas dire que la religion cesse d'être un facteur important dans la vie privée de l'individu. Il signifie que l'Etat et la religion ne sont pas liés ensemble... il établit simplement la doctrine cardinale de la pratique moderne : la séparation entre l'Etat et la religion, et la protection complète de chaque religion ».

L'article 25

L'insertion dans la Constitution du droit de propager la religion ne fut pas obtenue sans peine. D'abord la religion avait été la cause de la division récente du pays en deux états; ensuite on pouvait concevoir que les chrétiens devenant la majorité dans une zone s'efforceraient d'y obtenir à leur tour l'autonomie ce qui affaiblirait encore la nation ! Le point de vue des chrétiens, brillamment défendu par le P. J. D'Souza et des personnalités hindoues de premier plan, finit par triompher. L'article 25 de la Constitution déclare que « toutes les personnes ont égale-

ment droit à la liberté de conscience et à professer, pratiquer et propager leur religion » et en mars 1954 la Cour Suprême de l'Inde spécifiait que « l'article 25... garantit à toute personne et non simplement aux citoyens de l'Inde



« La République indienne est un Etat laïque. » (Nehru.)

la liberté de conscience et le droit de professer, pratiquer et propager librement sa religion ».

La Constitution entre dans les détails pour préciser les implications de la liberté religieuse : le droit pour les différentes dénominations d'établir et de maintenir des institutions religieuses et charitables, d'administrer leurs propres affaires, d'acquérir et de posséder des biens meubles et immeubles et de les gérer selon le droit.

Elle ajoute d'autre part (article 30, n° 1) : « Toutes les minorités, qu'elles soient fondées sur la religion ou la langue, auront le droit d'établir et d'administrer des institutions d'éducation de leur choix... »

Et encore (n° 3) : « L'Etat, en attribuant des subventions aux institutions d'éducation, ne fera aucune discrimination au détriment d'une institution d'éducation quelconque en raison de son appartenance à une minorité basée sur la religion ou la langue. »

Bons débuts

L'insertion dans la Constitution du droit de propager la religion est une nette amélioration sur l'état de choses existant antérieurement au départ des Anglais. L'ancienne *East India Company* (1751) était opposée à toute activité missionnaire et l'un de ses directeurs considérait « que ce serait folie d'essayer de convertir les hindous ou d'accroître leurs connaissances ». Ce n'est qu'après la Mutinerie des Cipayes, en 1857, que le gouvernement britannique ayant pris en main l'administration du pays autorisa l'entrée des missionnaires. Encore certains Etats princiers du centre de l'Inde leur demeurèrent-ils zones interdites ; d'autres régions étaient séparées en sphères d'influence exclusives entre catholiques et protestants.

Or, par le simple apostolat des laïcs, le catholicisme s'était propagé avec succès à l'intérieur de certains de ces Etats (Jashpur, Udiapur), malgré une législation hostile. C'est en 1950 seulement que, grâce aux provisions de la nouvelle Constitution, prêtres et missionnaires purent circuler librement dans cette région. Ainsi l'indépendance apporta-t-elle aux catholiques eux-mêmes un accroissement de liberté.

Les premières années du nouveau régime furent marquées par des relations exceptionnellement amicales entre les chrétiens, le public et le gouvernement. On s'était imaginé, nous l'avons dit, dans certains milieux, que, dès l'indépendance, les missionnaires auraient fermé leurs intitutions et quitté le pays. Au lieu de cela, ils étaient restés à leur poste et plusieurs centaines d'entre eux avaient même opté pour la nationalité indienne.

III. — LES LUTTES DE L'EGLISE

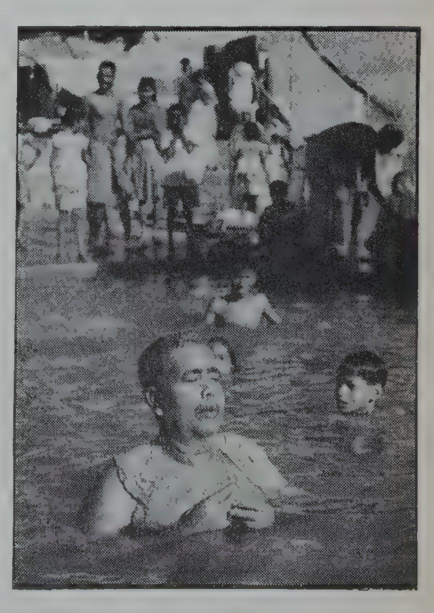
Cette lune de miel, favorisée par l'euphorie de la conjoncture, ne devait cependant pas durer. Par suite de sa nature, de son histoire et de son activité passée et contemporaine, l'Eglise en Inde ne pouvait pas ne pas se heurter aux forces hostiles par essence à cette nature et à cette activité. De fait, comme dans le reste du monde, elle se trouve face au laïcisme et au communisme et, de plus, elle est aux prises avec l'hindouisme militant. Le choc avec chacune de ces forces a suscité des réactions dont la convergence momentanée a créé une certaine suspicion envers les chrétiens et provoqué des mesures discriminatoires à leur égard.

A. — *La difficile rencontre de l'hindouisme*

L'hindouisme en Inde est la religion de la grande majorité ; ses adhérents y sont plus de 300 millions. Par sa mythologie, son culte, sa littérature dévotionnelle et ses fêtes, il plaît à la masse, tandis que dans sa métaphysique et sa spiritualité les intellectuels trouvent leur nourriture.

Pour l'hinhou, en soi, toutes les religions se valent ; elles ne sont que des voies menant au sommet de l'union avec Dieu où à la perception de notre identité avec Lui. L'essentiel est de suivre jusqu'au bout sa propre voie et celle-ci est indiquée à chacun par sa naissance dans un milieu religieux déterminé. Changer de religion est aussi absurde que troquer sa langue maternelle pour une étrangère. Si certains traits, certains aspects du christianisme plaisent à un hindou, il peut les adopter, à l'exclusion toutefois de la prétention essentielle de la foi chrétienne, à savoir que, suivant la parole du Christ, il n'y a de salut qu'en Lui. « Celui qui n'est pas pour moi est contre moi... celui qui ne croit pas est déjà condamné ».

Tolérance donc à l'intérieur de l'hindouisme, où l'on peut associer le Christ aux dieux Krishna, Shiva, etc. dans le culte qu'on leur rend ; intolérance pour tous ceux qui, en désaccord avec cette position dogmatique, et se réclamant de la révélation objective, définitive et transcendante, cherchent à convertir les Hindous à leur point de vue et les amener à la Foi. Cette conception subjectiviste et relativiste de la religion et la mentalité syncrétiste qui en résulte constituent l'obstacle le plus formidable à la diffusion du christianisme.

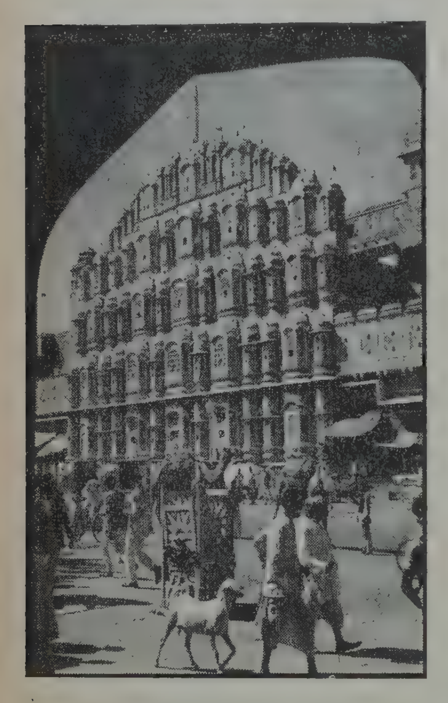


Le bain dans le Gange

Cét obstacle n'est pas cependant un barrage infranchissable. Il a été surmonté dans le passé et il l'est dans le présent, moins par des raisonnements, que par le témoignage de vie des chrétiens. Le succès de ce témoignage a provoqué une réaction hindouiste sur le plan religieux et sur le plan politique.

Il y a aussi un prosélytisme hindou

Notons d'abord que le prosélytisme n'est pas un monopole du Christianisme et de l'Islam. Il se rattache à une tradition ancienne



Le Palais des Vents

tant à l'intérieur de l'hindouisme que vers l'extérieur. Les sectes « Vishnouite et Shivaïte » se sont opposées au cours des siècles en des conflits qui n'étaient pas seulement intellectuels, mais qui pour sombrer parfois dans la violence, n'employaient pas moins habituellement des armes dialectiques. Ce n'étaient pas en effet des exercices de style ou de simples jeux de l'esprit, mais des controverses où s'affrontaient les options vitales décisives. Chacun croyait de toute son âme posséder le dernier mot sur l'essentiel et s'efforçait d'y gagner les autres. La prédication apostolique n'a pas non plus été ignorée du bouddhisme qui, voici deux mille cinq cents ans, se lançait à la conquête pacifique de l'Extrême-Orient. Les membres de la Mission Ramakrishna qui exercent aujourd'hui leur activité dans divers pays du monde ont de qui tenir...

C'est cependant depuis la fin du XIXe siècle qu'un mouvement s'est créé, *l'Arya Samaj*, pour la reconversion des chrétiens ou de leurs descendants à l'hindouisme. De nos jours cette organisation a entrepris dans le nord de l'Inde une campagne virulente de « purification » pour mettre fin à la propagation de l'Evangile et ramener les « transfuges », anciens et récents, au bercail hindouiste.

La « Hindu Mahasabha » prône le nationalisme intégral

C'est toutefois une autre organisation, la Hindu Mahasabha (Grande Assemblée Hindoue) qui suscite le plus de difficultés à l'Eglise. Etablie en 1928 comme association culturelle pour la renaissance de l'hindouisme, elle était devenue un parti d'extrême droite ; après avoir abandonné toute action politique à la mort de Gandhi elle s'y est remise dans la suite. Elle propose le nationalisme intégral. La cohésion de la nation repose à ses yeux sur cinq piliers : le territoire, la race, la culture, la langue et, enfin, la religion. Tout patriote doit combattre les causes qui s'opposent à l'homogénéité de chacun de ces éléments. Le parti vise en conséquence à la réintégration du Pakistan dans l'Inde, à l'unification de la langue par l'usage généralisé de l'hindi, à l'absorption des minorités dans la majorité par endoctrinement et reconversion. A ses yeux il ne saurait y avoir place pour le christianisme en Inde. Associé à d'autres organisations du même esprit comme le *Jan Sangh* (société du peuple), il a mené dans le pays une violente campagne antichrétienne à grand renfort d'incidents, d'enquêtes, de procès et de publicité.

Ici, l'on a essayé d'offrir des sacrifices hindous dans des écoles catholiques, là on a attaqué le prêtre à l'autel, matraqué les fidèles et honteusement profané l'église ; ailleurs on a forcé des groupes de nouveaux baptisés à signer des abjurations. Bref, des manœuvres d'intimidation visent à effrayer les chrétiens, à arrêter les conversions et à hérisser toute la communauté hindoue contre les catholiques.

Les incidents de Madhya Pradesh et Bharat

Parmi les hauts faits de cette offensive on peut signaler la création, dans les Etats de Madhya Pradesh et Bharat, de Comités chargés d'enquêter sur les activités missionnaires et particulièrement sur les conversions des intouchables. Avec une mauvaise foi évidente, reconnue par la Haute Cour de l'Etat, on a harcelé pendant des mois

Les religions

D'après le recensement de 1951, les habitants se répartissaient comme suit par confessions religieuses :

Hindous : 303.2000.000, 85 % de la population totale.

Musulmans : 35.400.000, 9,92 % de la population totale.

Chrétiens (catholiques et protestants : 8.200.000, 2,30 % de la population totale.

Sikhs : 6.200.000, 1,74 % de la population totale.

Jaïns : 1.600.000, 0,45 % de la population totale.

Bouddhistes : 200.000, 0,06 % de la population totale.

Zoroastriens : 100.000, 0,03 % de la population totale.

Animistes : 1.700.000, 0,47 % de la population totale.

Autres : 100.000, 0,03 % de la population totale.

En 1958, par suite de leur accroissement naturel et des conversions, on peut estimer le nombre des chrétiens à 10 millions, en excluant évidemment ceux de Goa (300.000 catholiques environ).

évêques, prêtres et chrétiens ; longs interrogatoires, faux témoignages, menaces, truquage des dépositions, tous ces moyens ont été employés pour convaincre le gouvernement et l'opinion de la nécessité des mesures élaborées au départ, à savoir : « Ordre aux missionnaires de quitter le pays ; contrôle des conversions et des baptêmes ; interdiction d'employer l'assistance médicale à des fins d'apostolat ; restriction aux seuls Indiens du droit de propager la religion ».

Bien qu'aussi hostile aux conversions que le Comité du Madhya Pradesh, celui du Madhya Bharat reconnaissait cependant qu'il « n'avait aucune preuve tangible d'une propagande antinationale par les missionnaires ». Il suggérait même que les « non-chrétiens pourraient imbiber avec grand profit l'esprit évangélique et l'esprit de service » dont faisaient preuve les religieuses attachées à diverses institutions.

Un certain malaise

Des personnalités importantes exprimèrent leur réprobation devant des enquêtes unilatérales et partiales ; leurs recommandations ont été mises en veilleuse ; un projet de loi visant à contrôler et à faire enregistrer officiellement tous les changements de religion a été présenté au parlement de Delhi en décembre 1955 mais, sur l'intervention personnelle de Nehru, il fut rejeté à une écrasante majorité ; de même, à une question posée au gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour arrêter les prétendues activités antiindiennes

des missionnaires, le représentant du ministre de l'Intérieur répondit : « Il n'y a aucune base réelle à l'implication contenue dans la question » et, en conséquence, il n'envisageait pas de dispositions pour contrôler le travail des missionnaires étrangers.

Cependant le tapage fait autour du christianisme et des missionnaires par tous les journaux de l'Inde a suscité, même chez les indifférents ou les sympathisants, un certain malaise et de la méfiance. La presse catholique, évidemment peu répandue, a eu beau réfuter toutes les allégations apportées contre les chrétiens, elle n'a pas réussi à dissiper tous les préjugés et tous les soupçons. Ceux-ci d'ailleurs étaient répandus et consolidés par les agnostiques ou les rationalistes de toutes nuances pour qui toute religion, surtout militante, est un encombrement et même un danger.

Gandhi et les religions

Gandhi, partisan ardent de l'égalité de toutes les religions, s'est toujours opposé au principe même des conversions :

● « Dans la maison de Dieu, il y a beaucoup de demeures, et elles sont également saintes... »
(Harijan, 20-4-34, p. 73.)

● « Après une longue étude et expérience, je suis arrivé à la conclusion que : 1) toutes les religions sont vraies ; 2) toutes les religions souffrent de quelque erreur ; 3) toutes les religions me sont presque aussi chères que mon hindouisme, dans la mesure où tous les êtres humains devraient m'être aussi chers que mes parents proches. »
(Sabarmati, 1928, p. 12.)

Nehru et la religion

Nehru est agnostique. Dans son autobiographie il aborde plusieurs fois le problème religieux. Voici quelques-unes de ses pensées à ce sujet, à titre informatif :

« Le spectacle de ce qu'on appelle religion, ou en tout cas religion organisée, en Inde et ailleurs, m'a rempli de dégoût ; fréquemment, je l'ai condamnée et désiré en faire table rase. Presque toujours, la religion signifie croyance aveugle et réaction, dogme et bigoterie, superstition, exploitation et préservation d'intérêts en place. Et je savais toutefois qu'il s'y trouvait quelque chose d'autre, quelque chose qui répondait à une aspiration profonde et continue des hommes. Sinon comment auraitelle été cette puissance formidable et comment aurait-elle apporté la paix et la consolation dans leurs tortures à des âmes innombrables ? Qu'était-ce cette paix ? L'abri d'une foi aveugle et l'absence d'inquiétude ? Le calme qui provient d'être en sécurité dans le port, à l'abri des tempêtes de la haute mer ?... »

B. – *Positions « laïcistes »*

Les communistes ne sont pas les seuls rationnalistes et matérialistes auxquels l'Eglise doive faire face. Beaucoup d'intellectuels indiens, éduqués dans les Universités occidentales de l'étranger ou même de l'Inde, ont perdu la foi en toute religion. Imprégnés de scientisme tel qu'on le professait en France il y a un demi-siècle, leurs préoccupations sont axées sur la poursuite d'un bonheur terrestre égoïste et d'une organisation purement utilitaire de la société.

Ce sont eux, par exemple, qui cherchent à résoudre les problèmes démographiques de l'Inde par le contrôle artificiel des naissances et la stérilisation volontaire. La position de l'Eglise en ces domaines, affirmée avec force par la hiérarchie, est propagée par tous les moyens de l'Action Catholique. Toutefois des sommes assez considérables, plus de 3 milliards et demi de francs ont été assignées dans le deuxième Plan quinquennal pour favoriser la restriction des naissances. Théorie et pratique s'acclimatent dans les sphères cultivées ; les milieux catholiques aisés n'échappent pas entièrement à ce courant.

Obstacles à l'entrée des missionnaires étrangers

C'est l'ambiance générale répandue par cette désaffection à l'égard de toute religion et spiritualité qui a permis aux nationalistes et aux communistes de réduire presque à zéro l'entrée en Inde des missionnaires étrangers.

Certes, dès 1920, le gouvernement britannique avait demandé à l'archevêque de Westminster de lui fournir la liste officielle des sociétés missionnaires catholiques et de se porter garant pour tous les prêtres et religieux étrangers au Commonwealth qui désiraient s'établir en Inde en vue d'exercer l'apostolat. Au lendemain de l'indépendance, le gouvernement indien invita la Conférence des Evêques indiens à servir à son tour d'autorité de recommandation. Puis en 1954, il exigea un visa des étrangers (puis un simple endossement du passeport) pour ceux des citoyens du Commonwealth, qui entraient dans le pays comme missionnaires : ce qui constituait évidemment une discrimination pour motif religieux). L'année suivante, enfin, après avoir graduellement restreint les entrées de missionnaires, le ministère de l'Intérieur informa une délégation de la hiérarchie que les catholiques de l'Inde devaient se hâter de devenir autonomes en matière de personnel. En 1957, trois prêtres étrangers seulement obtinrent la permission d'entrer dans le pays pour s'y adonner d'ailleurs à des activités spécifiées d'avance et dont était exclu tout prosélytisme.

Nehru a proclamé à plusieurs reprises qu'il n'y avait dans cette pratique aucune partialité religieuse ; que c'était à l'égard des missionnaires une simple extension des règlements concernant les étrangers. Outre que cette réponse ne justifie pas le traitement d'exception dont sont victimes, par rapport à leurs compatriotes, les missionnaires du Commonwealth, elle n'offre aucune justification pour le dommage causé ainsi aux chrétiens de l'Inde. Dans le Nord du pays, en effet, les prêtres sont en nombre insuffisant pour pourvoir à leurs besoins spirituels. D'autre part, il est de l'essence de l'Eglise d'être en expansion ; là où, pour une raison ou une autre, sa croissance est arrêtée, sa vitalité en souffre et elle ne peut en conséquence fournir à ses membres le climat surnaturel et la nourriture auxquels ils ont droit. Il est illusoire de prétendre sauvegarder le patrimoine et les droits d'une minorité sans tenir compte de sa physionomie et de ses exigences spécifiques. Une politique uniforme conduit nécessairement à la méconnaissance de la diversité et à la négation des particularités qui constituent une communauté religieuse comme minorité distincte des autres.



De moins en moins nombreux sont les missionnaires qui obtiennent la permission d'entrer en Inde.

C. – *Le communisme en progrès*

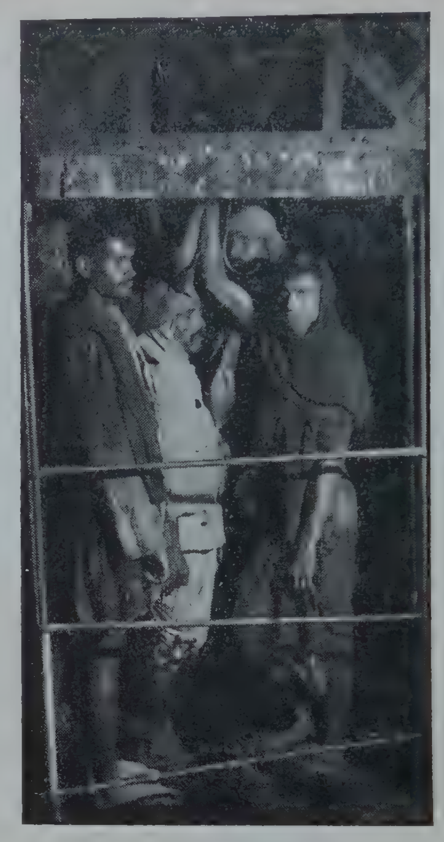
Le communisme est le troisième grand obstacle extérieur qui s'oppose à l'Eglise en Inde. La pauvreté du pays et la mauvaise répartition des revenus, la multiplicité des castes et les frictions qui en résultent, l'iniquité d'une intouchabilité supprimée par la loi mais toujours vivante en fait, la faiblesse structurelle et idéologique de l'indouisme, la propagande et la séduction exercées à longueur d'année par la Russie et la Chine, la dégradation du parti au pouvoir et les divisions provinciales, tous ces facteurs favorisent le communisme qui a beaucoup de sympathisants parmi les jeunes : étudiants, travailleurs urbains et ruraux.

Il ne paraît pas vraisemblable que le communisme vienne au pouvoir par des voies légales. Lors des élections de 1952, il n'avait réussi à faire élire que 27 de ses représentants à la Chambre de New-Delhi ; en 1957, 29 seulement, soit de ce point de vue, une quantité négligeable. Cependant, d'une élection à l'autre, le nombre de leurs voix avait augmenté de 98 % pour l'ensemble du pays.

L'Etat le plus chrétien de l'Inde se trouve avoir un gouvernement communiste

Dans l'Etat de Kerala, le nombre s'est accru de 130 % et, pour la première fois dans l'histoire, les communistes ont réussi à se hisser à la tête du gouvernement par les moyens légaux. Kerala (13 millions d'habitants) est le plus petit des 14 Etats qui, avec les six territoires du Centre administrés directement, constituent la République fédérative de l'Inde. Dans une Chambre de 126 sièges, ils ont obtenu une majorité de 65 voix, grâce à l'apport de quelques indépendants qu'ils ont soutenus dans leur campagne électorale (1957). Lors d'une élection partielle récente, une circonscription communiste a renvoyé au Parlement un communiste avec une majorité accrue et malgré la coalition des forces adverses.

Il est paradoxal que l'Etat le plus chrétien de l'Inde (3.300.000 chrétiens sur 13 millions 500.000, soit 24,4 %, contre 2,6 %, pour l'ensemble du pays) et le moins illettré (48 % environ sont analphabètes : 80 % dans toute l'Inde), soit aussi le premier à se donner un gouvernement communiste. Un assez faible pourcentage des chrétiens — on a avancé le taux de 7 % — aurait voté communiste, mais ce sont surtout les Ezhavas



De larges fractions ouvrières de l'Inde sont un terrain assez facile pour le communisme.

— groupe sous-privilégié qui forme le tiers de la population — qui ont apporté leur appui aux marxistes. Une disette chronique de riz nécessitant des importations, et un manque d'emplois pour les nombreux étudiants sortant des collèges, avaient créé une ambiance d'amertume et de déception. Le parti communiste, très uni, très adroit et très enthousiaste, avait fait fonds sur les nombreux sujets de mécontentement et, durant toute la campagne électorale, avait promis de ne pas se mêler des activités religieuses et sociales des diverses communautés, mais d'assurer la complète liberté de culte à toutes les confessions.

En fait, quelques mois seulement après leur accession au pouvoir, les communistes faisaient voter un projet de loi qui mettait les écoles à la discrétion du gouvernement pour la nomination des maîtres, le paiement des salaires et l'administration générale. Cependant, des clauses essentielles de ce projet ayant été déclarées par la Cour Suprême contraires à la Constitution, une nouvelle rédaction est en préparation. Il est à noter que la majorité des écoles du pays sont aux mains d'agences privées, chrétiennes ou hindoues.

L'importance pour l'Inde de la victoire communiste au Kerala mérite d'être soulignée. Les yeux du reste du pays sont fixés sur cet Etat. En agissant avec tact, en promulguant de bonnes lois sociales (le domaine est vaste), en se faisant des amis parmi les fonctionnaires (ils ne manquent pas de mettre leurs amis en place), en assurant intelligemment leur propagande, les communistes sont sûrs, non seulement de consolider leur position au Kerala, mais d'influencer de larges parties de l'Inde. Ils ont d'ailleurs augmenté leurs forces dans le Bengale Occidental, dans le Manipur, en Andhra, à Bombay, où le maire est communiste.

IV. – OU EN EST LE CATHOLICISME ?

En 1492, le Saint-Siège avait accordé au roi du Portugal le droit de Patronage sur toutes les terres découvertes et conquises par lui en Orient, à condition qu'il pourvût par les moyens adéquats (hiérarchie, prêtres, séminaires, lieux du culte) au soin des catholiques et, par des missionnaires, à la conversion des « infidèles ». Au XVIIe siècle, cette condition n'étant pas suffisamment remplie, Rome décida de suppléer à la carence du Portugal par l'envoi direct en Orient de Vicaires apostoliques et de missionnaires qui tenaient immédiatement de lui leur juridiction sans passer par le Portugal. Lisbonne n'ayant pas accepté cette mesure, considérée comme injurieuse à ses droits, il s'ensuivit sur place, en Inde particulièrement, un conflit prolongé et funeste auquel mit fin le Concordat de 1886 entre le Saint-Siège et le Portugal.

En septembre de la même année, Léon XIII établissait la hiérarchie en Inde (y compris Ceylan), soit 8 archevêchés, 14 évêchés, avec 3 vicariats et 4 préfectures apostoliques, là où l'Eglise n'était pas encore implantée. En 1950, le Patronage en Inde était réduit à l'archevêché de Goa et, en septembre 1953, cet archevêché lui-même, tout en demeurant le siège du Patriarche des Indes Orientales, était ramené aux limites des possessions portugaises en Inde.

Le premier concile plénier de l'Inde s'ouvrait à Bangalore, le 6 janvier 1950, sous la présidence du cardinal Gilroy, archevêque de Sydney, légat *a latere* du Souverain Pontife. Outre le délégué apostoli-

que, Mgr L. Kierkels et Sa Béatitude le patriarche de Goa, Dom José de Castro Nunès, 7 autres archevêques, 32 évêques et 2 vicaires capitulaires étaient présents. Tous les aspects de la vie catholique en Inde furent étudiés lors de ces assises. Les actes du Concile approuvés par Rome, deux décrets (19 septembre 1953) apportèrent des changements dans la distribution des juridictions ecclésiastiques. En conséquence l'Inde catholique comprenait, en 1955, 15 archevêchés, 42 diocèses suffragants et 8 préfectures apostoliques.

A. – *La hiérarchie : 42 évêques indiens sur 66*

Cette même année 1955, la *hiérarchie* se répartissait comme suit :

— 15 archevêques, dont 12 Indiens ;

— 47 évêques, dont 26 Indiens ;

— 3 évêques auxiliaires, tous trois Indiens ;

— 1 évêque coadjuteur indien, *soit en tout 42 évêques indiens.*

Dix millions de chrétiens

Catholiques : 5.300.000 (1) dont 1.300.000 de rite Syro-Malabar, 100.000 de rite Syro-Malankar et 3.900.000 de rite Latin.

Jacobites : 1.000.000.

Protestants : 3.700.000 (Anglicans, Méthodistes, Presbytériens, etc.).

Les catholiques de rite syro-malabar s'appellent eux-mêmes « Chrétiens de Saint-Thomas », ou Syriens, ou Chaldéens, ou encore Nazranis, disciples du Nazaréen. Leur rite, aujourd'hui bien déformé, provient de Mésopotamie, autrefois la Chaldée.

Les catholiques syro-malankar sont d'anciens catholiques passés au schisme en 1653 pour échapper à l'ingérence des Portugais. Ils avaient embrassé alors le rite syriaque tel que le pratiquait l'Eglise d'Antioche (Jacobite). Revenus en partie à la communion romaine en 1930 sous l'impulsion de leur métropolite Mar Iyanios et de Mar Severios, ils ont conservé le malayalam, la langue vivante du pays, comme langue liturgique.

En 1955, ils comptaient 168 prêtres et 80 séminaristes ils avaient fondé quatre monastères catholiques de l'ordre de l'Imitation du Christ. 160 religieuses étaient réparties en 20 couvents; tout un système d'écoles primaires, secondaires et techniques et un collège universitaire étaient mis sur pied; une belle réalisation en 25 ans !

Dans le rite syro-malankar, la confirmation se donne immédiatement après le baptême. Le jeûne se répartit sur cinq périodes couvrant 105 jours de l'année.

Rappelons que l'archevêque de Bombay, S. E. Mgr V. Gracias, a été créé cardinal par Pie XII, en 1953.

Depuis 1950, les évêques de l'Inde se réunissent tous les cinq ans, en assemblée générale (C.B.C.I.) (1) pour échanger leurs vues et adopter une politique commune dans les questions intéressant l'apostolat et la sauvegarde des droits, des libertés et des intérêts de l'Eglise. Une commission permanente de l'Assemblée des évêques, établie dès 1944, se réunit chaque année ou plus souvent si les circonstances l'exigent, pour examiner, redresser et stimuler l'action de la communauté entière dans les domaines suivants : Education, séminaires, action catholique, œuvres sociales, catéchèse, expansion de l'Eglise, vigilance, art religieux. Ce Comité, dont le secrétaire permanent est le dynamique Mgr T. Pothacamury, archevêque de Bengalore, publie tous les ans un rapport sur les activités du Comité permanent et du Comité de continuité. Les rapports constituent une documentation remarquable pour l'histoire contemporaine de l'Eglise en Inde et pour la missiologie en général.

Ce Comité permanent sert de lien entre le gouvernement et les catholiques. De nombreuses fois, il est intervenu auprès des autorités civiles pour faire connaître le point de vue, les doléances et les suggestions de ces derniers en matière d'éducation, de subsides scolaires, de législation sur le mariage, d'admission des missionnaires. Par des communiqués à la presse, il informe le grand public sur la position de l'Eglise à l'égard des problèmes qui agitent l'opinion. Ce Comité enfin met ses bons offices à la disposition des organisations internationales catholiques (O.I.C.), qui s'occupent d'activités relevant de sa compétence : presse, cinéma, radio, protection de la jeune fille, etc.

B. – *Le clergé compte 3.500 prêtres indiens*

Le nombre de prêtres indigènes s'accroît rapidement, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Années	Prêtres indiens	Prêtres étrangers	Total
1900 ..	1.580	826	2.406
1920 ..	1.945	1.056	3.001
1955 ..	3.500	2.335	5.835

Par contre, le nombre de missionnaires étrangers va désormais décroître. En 1953, 73 missionnaires obtenaient la permission d'entrer en Inde : en 1954, 19 seulement ; en 1957, 3 en tout. Et encore les nouveaux venus doivent-ils confiner leur activité à un champ spécifié par le gouvernement : éducation sociale, médecine, théologie, etc.

Les grands séminaires diocésains, au nombre de 11, comptent, pour 122 professeurs, 1.485 étudiants (octobre 1956). Dans 37 petits séminaires préparatoires, 1.496 élèves se forment sous la direction de 101 professeurs. A ces chiffres, il faut ajouter les séminaristes, un millier environ, qui appartiennent aux divers scolasticats des congrégations. Il importe de noter toutefois que les vocations sacerdotales et religieuses sont très inégalement réparties, les anciens diocèses en ayant beaucoup ; les plus récents, généralement dans le Nord, en ayant peu.

Du 28 décembre 1957 au 2 janvier 1958 s'est tenue à Bangalore une réunion de 58 supérieurs et professeurs, venant de 23 séminaires ou scolasticats pour examiner en commun comment intégrer l'étude de la pensée et de la culture indiennes dans le cours des études cléricales. Après des exposés faits par des spécialistes et des

Une Société missionnaire indienne

A Banaras (ancienne Bénarès), capitale et cœur de l'hindouisme, quelques prêtres indiens ont cherché depuis 1942 à fonder une Société Missionnaire.

Les constitutions de la Société ont été approuvées en janvier 1953.

Son but exclusif est le travail de conversion par les méthodes directes; elle est composée de prêtres et de frères évangélistes qui vivent la même vie commune. Les frères peuvent être supérieurs de communautés.

La durée des études est de onze ans pour les prêtres : 3 ans d'humanité, 1 an de noviciat, 3 ans de philosophie, 4 ans de théologie et de 7 ans pour les frères. L'étude des langues, des religions, de la culture et de la philosophie indiennes est exigée de tous.

La localité où la Maison-Mère est située à Banaras s'appelle Christnagar.

En 1955, la Société comptait 44 membres, parmi lesquels 10 étaient profès, dont 1 frère évangéliste. 20 membres se préparaient à la prêtrise et 13 à la profession de frères évangélistes.

Dès l'érection en 1953, un noviciat fut ouvert sous la direction d'un capucin comme maître, avec 4 candidats à la Fraternité et 13 à la prêtrise comme novices.

(1) Catholic Bishops Conference of India.

discussions pratiques d'un niveau très élevé, des conclusions et des recommandations furent acceptées à l'unanimité concernant l'enseignement des humanités, de la philosophie et des sciences ecclésiastiques.

C. – 5 millions de fidèles

Le nombre des catholiques dépasse 5 millions ; mais ils sont très inégalement répartis : au Sud d'un méridien qui traverserait Bombay on trouve un prêtre pour 711 fidèles et 20.710 non-catholiques ; au Nord, en excluant la région de Karachi-Raigarh (qui compte la moitié des catholiques du Nord et où il y a un catholique par 25 habitants), on a un prêtre pour 636 catholiques et 205.360 non-catholiques. (D'aprè. *Fides*, 1953.)

Le Nord ne recrute presque pas son clergé sur place ; il compte surtout des étrangers parmi ses prêtres, ou encore des missionnaires indiens venus du Sud où ils appartiennent à des groupes linguistiques et même à des rites différents. Les restrictions apportées par le gouvernement à l'entrée des missionnaires ont des conséquences particulièrement graves pour cette région. On espère que la fondation d'une société missionnaire autochtone comme celle de Banaras remédiera au moins partiellement à ces conséquences. Il y faudra du temps.

Le retard subi par l'évangélisation dans le nord de l'Inde est dû à des circonstances historiques complexes. L'Hindouisme et l'Islam y ont opposé une barrière difficile à surmonter pour les entreprises missionnaires. On a dit que quiconque était maître de la vallée du Gange était maître de l'Inde entière. Cette parole est vraie, sur le plan religieux aussi bien que politique et militaire. L'éloignement de ces régions des premiers centres d'influence chrétienne, le lien que, plus qu'ailleurs peut-être, on y a vu entre la mission et les intérêts politiques et commerciaux étrangers, le petit nombre de prêtres enfin ont été les causes principales de la lenteur de la progression missionnaire en ces lieux. Là aussi, mais plus qu'ailleurs peut-être, les apparences occidentales sous lesquelles, au premier abord, se présente nécessairement l'Eglise l'ont rendue plus étrangère, dans un milieu culturel extrêmement évolué dans des formes originales...

La répartition des catholiques

La répartition des catholiques est encore plus inégale qu'il n'y paraît, d'après les remarques précédentes. Une division du pays en quatre zones en donnerait une idée plus exacte :

1° *Le pays du Gange et la bordure des Himalayas* : 12,3 % des catholiques ;

2° *L'Inde Centrale et Bombay :* 9,3 % des catholiques, dont les 3/4 dans l'Etat de Bombay ;

3° *Madras et l'Inde du Sud-Est :* 34,2 % des catholiques ;

4° *Le Kerala et toute la côte du Malabar :* 44,2 %, soit, avec Goa, 2.300.000 catholiques pour 14 millions d'habitants, la zone 1 n'ayant que 645.000 catholiques pour quelque 200 millions d'habitants.

La très grande majorité des chrétiens de l'Inde sont pratiquants ; ils s'approchent souvent des sacrements, appellent le prêtre — quand il y en a de disponibles dans leur région — chaque fois qu'ils sont ou estiment être gravement malades : ils craignent de mourir sans les sacrements, mais ne craignent pas la mort. Ils ont un amour très profond de la famille, une grande vénération pour la chasteté et le renoncement, une affection extraordinaire pour les enfants, un attachement étroit à leurs prêtres, une grande générosité et, bien que pauvres dans l'ensemble, une belle largeur dans l'hospitalité. Le respect humain leur est inconnu. Ils s'intéressent à la vie de l'Eglise, se réunissent facilement pour célébrer ses jubilés et ses victoires, mais aussi pour condamner les persécutions qu'elle a à subir, pour sympathiser avec les victimes. Autant et plus qu'en Europe, les chrétiens des villes vibrent pour l'Eglise universelle.

N'ont-ils pas de défauts ? Dans certaines régions, du Sud en particulier, l'esprit de caste brise trop souvent l'élan de la charité chrétienne ; trop peu cherchent à penser leur foi, à prendre des initiatives sur le plan de l'action sociale et catholique; ils sont enclins au conformisme et à la routine. Habitués à obéir au chef dans les villages, ils acceptent trop passivement que l'on prenne des décisions à leur place, s'attendent à ce qu'on aplanisse toutes les difficultés, ce qui favorise un certain cléricalisme.

A cause de leur nombre, les évêchés de Kerala ont été seulement signalés, sans indication de nom.

Trop peu de prêtres

On ne nie pas qu'il y ait des manques dans la communauté catholique. On peut en énumérer plusieurs causes, mais en fin de compte ce mal est dû au trop petit nombre de prêtres. L'accroissement rapide du nombre des chrétiens transforme les missions en paroisses et les missionnaires en curés qui s'épuisent à s'occuper des vieux chrétiens, sans plus de temps ni d'énergie pour évangéliser ceux du dehors. Trop souvent en Inde aux difficultés résultant de la rareté et de la répartition inégale des prêtres s'ajoutent celles des distances à parcourir pour administrer des chrétiens dispersés. En conséquence, une faible proportion seulement des prêtres, un sur vingt peut-être, font du travail de défrichement.

La multiplication des diocèses a permis une meilleure présence. Mais elle est aussi à l'origine — au moins partiellement — d'une distribution défectueuse du clergé quant au nombre et quant à la compétence. Ce mal n'est pas spécial à l'Inde ; il ne sera pas aisé d'y remédier de si tôt si l'on considère le peu de progrès en France, par exemple, dans une situation analogue.

Cependant les vocations religieuses de femmees sont abondantes. On y compte près de 16.000 sœurs de tous ordres, *dont plus des* 3/4 *sont autochtones.*

Dans les écoles, les dispensaires et les hôpitaux, dans les orphelinats, les ouvroirs, les catéchuménats, elles rendent d'inappréciables services en témoignant pour la religion ou en l'enseignant. Elles peuvent même faire du travail missionnaire direct, au moins aux premiers stades. Plusieurs centaines de Frères font aussi du travail d'évangélisation et sont des auxiliaires précieux pour les missionnaires.



Plus des trois quarts des religieuses de l'Inde sont aujourd'hui des autochtones

Catéchistes et missionnaires laïcs

Cependant, pour le travail proprement apostolique, rien ne saurait remplacer *les catéchistes.* Dans chaque diocèse, quelques missionnaires sont consacrés exclusivement à la conversion des non-chrétiens. Mais, pour les curés et les autres, le catéchiste est le trait d'union principal entre eux et ceux du dehors. Mieux il est formé et payé, plus sa place de chef de famille est assise dans le village ou la communauté, plus son influence est grande. La rétribution des catéchistes et des maîtresses d'école est le grand cauchemar des missionnaires. Le P. Garan-Duffy y avait rêvé toute sa vie de créer une œuvre internationale de catéchistes. Il avait développé à Tindivanam une école normale d'instituteurs catéchistes où la science ecclésiastique et la formation du caractère étaient à la hauteur du niveau élevé des études. Son école rayonne toujours, mais son projet, repris et soumis par le Concile plénier de Bangalore à l'examen de Rome, n'a pas obtenu son assentiment. Tant que le problème la formation et de la rétribution des catéchistes n'aura pas eu de solution, le moyen le plus efficace de conversion ne répondra pas à tout ce qu'il est capable de rendre.



Le professeur Ruthnaswamy, juriste et homme de lettres, professeur d'Université, a été nommé, en 1955, premier président du Comité central indien pour l'apostolat des laïcs.

A côté des catéchistes, l'Inde a maintenant de petits groupes de *missionnaires laïcs.* La multiplicité et la flexibilité des formules sont ici de nature à donner de bons résultats.

Cependant en Inde, comme ailleurs, c'est le laïcat dans son ensemble qui, par sa vitalité et sa ferveur, amènera les non-baptisés à la foi. Pour ceux-ci, le christianisme c'est le chrétien et l'influence favorable ou défavorable qu'ils exercent est le facteur le plus efficace pour stimuler ou retarder le progrès de l'Eglise. Or le laïcat en Inde s'organise. Voici quelques faits.

L'Action catholique

En décembre 1955 se réunissaient à la Nouvelle-Delhi les leaders de l'Action Catholique : 370 délégués sont venus de 50 diocèses, hommes et femmes, étudiants et bureaucrates, paysans et propriétaires, journalistes, instituteurs, juristes, médecins, banquiers, etc., pour discuter les problèmes de l'heure, améliorer leur organisation et stimuler leur zèle. Un Comité central de l'Action Catholique pour l'Inde entière a été formé avec M. Ruthnaswamy comme président et 11 membres constituant une représentation géographique et sociologique du pays.

La *Légion de Marie* se développe

rapidement ; elle est établie dans 61 des 70 diocèses ou préfectures de l'Inde et compte actuellement 307 praesidia (senior) avec 3.719 membres ; 158 praesidia (junior) avec 2.451 membres ; 12.818 auxiliaires.

La *Fédération Universitaire Catholique* de l'Inde, sous la présidence du P. Ceyrac S. J., a déjà tenu plusieurs assemblées générales. Elle comporte deux sections : The Catholic Students Union et la Newman Association pour les intellectuels. Elle organise des séminaires et des camps d'information, prend part à diverses activités civiques et sociales. Groupant plusieurs milliers d'étudiants actifs et enthousiastes, elle constitue l'une des réalisations réconfortantes de l'Eglise en Inde et l'un de ses plus grands espoirs.

Parmi les autres organisations, nous trouvons les guildes d'infirmières catholiques, la J.O.C., la Ligue missionnaire des étudiants, la Jeunesse féminine catholique, les Sodalités de la Sainte Vierge (Congrégations Mariales), la Confraternité du Saint-Sacrement. Au premier et au deuxième Congrès de l'Aspotolat des Laïcs, l'Inde était représentée par des délégations remarquables.

L'activité sociale

L'activité sociale des catholiques est importante. Depuis quelques années, des publications, livres, brochures, dépliants sur l'enseignement social de l'Eglise et les dangers du communisme ont été édités en diverses langues et distribués dans tout le pays, surtout le Sud. Des stages de formation et de perfectionnement se sont tenus en divers endroits pour les différentes sections de leaders. Les catholiques prennent part, avec les prêtres et religieuses à plusieurs entreprises gouvernementales, pour combattre les suites des catastrophes physiques : inondations, cyclônes, tremblements de terre ; pour lutter contre la lèpre le choléra et autres épidémies ; pour organiser des coopératives de consommation ou même de production artisanale ; pour construire des routes, des ponts, des canaux, des dispensaires ruraux et des maternités.

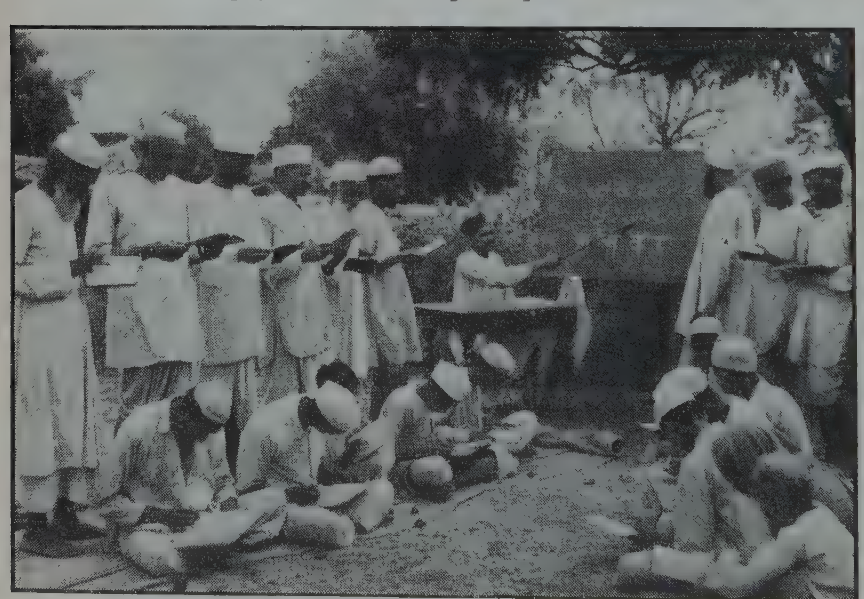
Des Associations catholiques de *travailleurs chrétiens* ont été créées pour la formation religieuse et civique des catholiques membres des syndicats non communistes. La J.O.C. s'occupe de la formation des jeunes (Calcutta, Bombay, Coimbatore, Madras, etc.). A Mysore des camps de formation pour travailleurs sociaux ont été mis sur pied. Bref, on assiste en ce moment à une pulsation de vie à travers tout le laïcat indien.

Grâce aux Congrès mondiaux ou régionaux de l'Apostolat des Laïcs, grâce aux visites de certains responsables des Internationales Catholiques, les catholiques indiens entrent de plus en plus dans le courant universel de l'apostolat.

Un colossal effort d'éducation

Tout cela est possible par suite de l'effort colossal qui a été fait depuis un siècle pour l'éducation des catholiques. Les statistiques ci-contre sont assez éloquentes pour qu'il ne soit nécessaire d'insister. Les écoles catholiques de tous les degrés jouissent en Inde d'une très grande popularité, bien méritée. Elles ont mis la jeunesse chrétienne à égalité avec les meilleurs éléments de son entourage. Par la formation religieuse profonde qu'elles donnent aux baptisés elles contribuent puissamment à la consolidation de l'Eglise.

Comme elles ouvrent largement leurs portes aux jeunes de toutes croyances elles permettent un contact fructueux avec eux et leurs parents. Il y a évidemment un danger, surtout au niveau universitaire : c'est que l'élément catholique soit noyé dans la masse et qu'au lieu de l'influencer il soit contaminé. D'autre part pour diverses raisons, politiques, administratives et financières, il faut faire souvent appel à des professeurs non-chrétiens.



L'Inde compte environ 80 % d'analphabètes. Un immense effort est en cours. 30.000 centres d'éducation des adultes ont été établis.

L'éducation

Le pourcentage des gens qui savent lire et écrire est de 16,6 % (1951), dont 24,9 % des hommes et 7,8 % des femmes.

Ces proportions se sont sensiblement accrues depuis 1951 et l'Inde compte aujourd'hui environ 20 % d'alphabètes. Plus de 30.000 centres d'Education des Adultes ont été établis en Inde ces dix dernières années.

Il y avait, en 1953-1954, 239.118 écoles primaires, 25.684 écoles secondaires, un millier de collèges divers (techniques, arts, sciences, etc.) et 33 universités. En tout : 28.000.000 d'élèves environ, garçons en grande majorité.

Les écoles catholiques

(1954-1955)

Ecoles primaires : 2.884; élèves : 540.528; catholiques : 382.202.

Ecoles moyennes : 658; élèves : 231.520; catholiques : 119.123.

Ecoles secondaires : 450; élèves : 256.365; catholiques : 118.482.

Ecoles industrielles : 137; élèves : 8.325; catholiques : 7.055.

Ecoles normales : 37; élèves : 4.345; catholiques : 1.953.

Collèges universitaires :65 (1); élèves : 36.372; catholiques : 8.472.

Dans les 65 collèges universitaires, le corps professoral comprend 2.093 personnes, dont 1.078 catholiques (parmi lesquels 744 hommes — dont 233 religieux ou prêtres, et 334 femmes — dont 198 religieuses), 887 non-chrétiens et 128 chrétiens non-catholiques.

Les étudiants de ces collèges sont au nombre de 36.272, qui se répartissent de la façon suivante : 8.472 catholiques; 3.625 autres chrétiens; 24.275 non chrétiens.

La proportion des catholiques est de 24 % environ.

(1) 75 en 1958.

V. — INDIENNE ET CATHOLIQUE

Les voyageurs européens qui passent par l'Inde s'étonnent et s'indignent parfois de trouver une église d'apparence plus occidentale qu'indienne. En gros cette surprise est justifiée ; l'indignation beaucoup moins.

Rappelons cependant pour mémoire l'indianisation du clergé, de la hiérarchie, de plusieurs congrégations religieuses. L'aspect européen de l'église est dû en premier lieu au fait que le christianisme a été prêché avant tout par des Européens qui n'ont pas toujours su ou pu s'adapter à la culture hindoue. Historiquement il y a eu plusieurs raisons à cela : une formation théologique jansénisante ; le préjugé qu'une avance technique était un signe de supériorité culturelle intégrale ; le refus, pour les Indiens convertis d'avoir rien à faire avec ce qui leur rappelait l'hindouisme; l'engouement de l'intelligentzia indienne à la fin du XIXe et le début du XXe pour l'européanisation : sauf exceptions, celle-ci apparaissait comme le dernier mot du progrès et un symbole d'élévation sociale. Des missionnaires qui cherchaient à encourager le maintien des cultures locales étaient considérés par les éléments éduqués comme des colonialistes qui cherchaient à les maintenir dans un état d'infériorité.

Les choses ont changé. Des équipes de chercheurs comme celle des Jésuites de Calcutta (P. Johanns, P. Ledrus, P. Dandoy, etc.) ou des chercheurs indépendants (Mgr Laouénan, et P. V. Pessein), ont étudié les Ecritures, comparé les systèmes philosophiques et religieux avec la doctrine chrétienne, recensé les points communs, tenté des regroupements ou des synthèses. Des artistes sous l'impulsion du P. Heras, ont réinventé des formes architecturales, des styles de peinture et de sculpture, des genres de musique susceptibles d'exprimer les réalités religieuses sans dépayser les fidèles. Une Commission de l'art indien chrétien a été créée pour toute l'Inde avec Mgr J. Malenfant à sa tête. Sous ses auspices, des prêtres se réunissent périodiquement pour étudier les problèmes d'intégration et d'adaptation.

On est donc en présence d'un effort étendu et enthousiaste pour permettre à l'Eglise indienne de s'exprimer à l'indienne dans tous les domaines. Beaucoup, toutefois, reste à faire, surtout dans le champ de la pensée et de la liturgie.

Est-il trop tard ?

Des missionnaires et des observateurs ont l'impression qu'une large partie de cet effort vient un peu tard et qu'il s'appuie sur une analyse de la situation déjà dépassée. Certes le nationalisme cherche à revigorer toutes les valeurs traditionnelles. Mais, en ce qui concerne la religion tout au moins, ce n'est pas la foi en l'hidouisme qui se renouvelle mais une adhésion extérieure qui se durcit par patriotisme pour des raisons extrinsèques à la religion. Cette attitude n'affecte que la population d'un certain âge. Les jeunes, étudiants et travailleurs organisés, toute la nouvelle génération d'ingénieurs et de fonctionnaires, de diplomates et de professeurs, n'ont plus dans l'ensemble qu'un attachement de routine à leurs traditions religieuses. Ce n'est plus la recherche de l'absolu, mais une meilleure organisation de leur société qui les intéresse. Ils ont vite classé la religion dans les casiers du folklore et des superstitions. Pour beaucoup elle n'apparaît que comme un obstacle à l'évolution de la société hindoue. L'industrialisation, la formation de techniciens, la législation sociale, l'amélioration des niveaux de vie, la propagation de l'éducation, de la science et de la culture, voilà leurs préoccupations essentielles. Et c'est vers *Moscou* et surtout *Pékin* qu'ils regardent.

Ni l'hindouisme, en effet, ni l'Islam, et encore moins le bouddhisme, n'ont de doctrine pour faire face aux problèmes et aux exigences modernes. Seuls le communisme et le catholicisme en ont; mais, tandis qu'une littérature marxiste à bon marché, abondante, facile à comprendre circule dans le pays, la doctrine sociale de l'Eglise, malgré plusieurs efforts comme celui de l'Institut Social de Poona (qui ne publie d'ailleurs qu'en anglais) est encore pratiquement inconnue de l'Inde. Or c'est par le témoignage qu'elle apportera en combattant la faim, le chômage, le manque de logement, l'iniquité sociale, et la corruption des mœurs, que l'Eglise aura l'oreille des nouvelles élites et des masses. C'est en suivant de très près la réalité et non en l'imaginant à travers des reconstitutions du passé ou des regrets stériles qu'on pourra se faire entendre. L'Inde change à une vitesse vertigineuse et il n'est que de la visiter à deux ou trois ans d'intervalle pour en être frappé à l'évidence.

Dans cette évolution il appartient aux catholiques de l'Inde de sauver en les intégrant les valeurs de vérité, de sagesse et d'art, la hantise de l'absolu et de la pureté qui risquent d'être emportées dans les flots de la civilisation technique et du matérialisme. En tout cas, détachée désormais de son contexte colonial, tous les jours plus indianisée, plus insérée dans le milieu vital du pays, l'Eglise indienne est prête à relever le défi des circonstances. Elle possède la plupart des éléments pour répondre aux exigences de la situation. Les anciennes chrétientés peuvent l'aider en collaborant (bourses, universitaires, accueil, échanges) à la formation de ses élites et en lui fournissant les moyens pratiques (presse, cinéma, radio, bibliobus, etc.), de faire connaître son message.

782 langues et dialectes

Le recensement de 1951 mentionne 782 langues et dialectes indiens, dont 260 ne sont parlés que par 1.000 personnes, 60 par 100.000 et 19 par plus d'un million.

La Constitution reconnaît 14 langues. L'hindi doit remplacer l'anglais comme langue officielle à partir de 1964. Il est parlé, avec des variantes notables (urdu, hindustani, punjabi) par 150 millions environ d'Indiens (1951), soit un pourcentage de 46,3 %.

Le Telugu est parlé par 33 millions d'habitants (10,2 %), le Marathi par 27 millions d'habitants (8,3 %), le Tamoul par 26,5 millions d'habitants (8,2 %), etc.

Plusieurs de ces langues, surtout le bengali, l'urdu et le tamoul, possèdent des œuvres littéraires de premier plan.

Les techniques de diffusion

I. — La presse

● 330 quotidiens sont publiés en Inde. Leur circulation totale est de 2.530.000, soit environ un journal pour 120.000 personnes et un exemplaire pour 140 (en France 1 pour 4).

● En 1955, il y avait 890.671 postes récepteurs privés et 76.957 divers. L'industrie locale en produisait alors 76.000 par an. 10.245 villages bénéficiaient alors de récepteurs communaux, tandis que 3.000 écoles en étaient pourvues.

III. — Le cinéma

● L'Inde est le 3e pays producteur de films du monde après les Etats-Unis et le Japon.

● En 1955, l'Inde a produit 285 films, sans compter les documentaires en 9 langues, dont 126 en hindi, 50 en bengali et 46 en tamoul.

CORRESPONDANCE

Des cas de conscience atomiques...

Dans notre numéro du 1er juin, nous présentions en bonnes feuilles du livre qui vient de sortir aux Editions Pax Christi sous le titre : « L'Atome pour ou contre l'homme », quelques analyses de « cas de conscience atomiques » dues au R. P. de Soras. Ces pages susciteront, à n'en pas douter, un large débat qu'il sera intéressant de suivre attentivement. Ce débat, un de nos lecteurs du Brésil, le R. P. Moreau, o.p., l'ouvre pratiquement. Voici des extraits de sa lettre :

Après avoir applaudi aux choses « excellentes, très opportunes et même très nécessaires » *rappelées et précisées par le P. de Soras, le P. Moreau poursuit :*

« Néanmoins, à mon grand regret, je me vois obligé d'exprimer certaines réserves sur certains points d'application. En particulier le 3° (cas) : L'usage d'une bombe atomique dont techniciens et savants consultés apprécieraient différemment le caractère contrôlable ou non, pourrait aux mêmes conditions être fait grâce au « bénéfice du doute ». Singulier « bénéfice » qui consisterait, en l'espèce, dans le droit de précipiter instantanément dans l'éternité des millions d'âmes et de courir le risque d'une destruction immédiate de la civilisation ! Je ne puis admettre que pour considérer comme intrinsèquement illicite et absolument prohibé l'usage de l'arme nucléaire, il soit nécessaire d'avoir le consentement unanime des spécialistes. Le « bénéfice du doute » peut être admis en morale, mais il a des limites, en particulier lorsqu'il s'agit d'une vie humaine, et *a fortiori* de millions de vies humaines et de l'avenir de toute la civilisation, peut-être de l'humanité elle-même ! Il y a des risques qu'on n'a, en aucune hypothèse, le droit de courir, même en probabilisme (orthodoxe).

« La dernière solution proposée tout à la fin de l'article ne me donne pas non plus satisfaction ; « Un savant, ou un militaire, ou un industriel français qui reçoit du gouvernement français l'ordre de travailler à la fabrication d'armes nucléaires, **a-t-il le droit et le devoir d'obéir ? — Il a le** droit de demander un changement de poste ou de démissionner ». Entièrement d'accord ! mais dire cela, n'est-ce pas enfoncer une porte ouverte ? Qui pourrait donc songer à lui contester ce droit ? Mais voici autre chose : « **Si bon gré ou mal gré, il conserve son poste et qu'après « représentations » faites auprès de l'autorité, l'ordre est maintenu, il est non seulement en droit, mais en devoir de l'exécuter.** »

« J'ai bien du mal à concilier cette dernière réponse avec la toute première du début de l'article, laquelle condamne absolument, et en tout état de cause, l'usage des bombes à « très larges effets destructeurs » ou « à effets différés absolument incontrôlables ». En effet, dans l'hypothèse — hélas non chimérique — où un savant aurait la conviction, ou même simplement l'opinion fondée, que le travail qu'on lui prescrit aurait pour résultat la fabrication de telles bombes, comment pourrait-on lui octroyer le droit et *a fortiori* le devoir de fabriquer de telles bombes ? En pareil cas, la désobéissance aux hommes (pour obéir à Dieu) serait non seulement un droit mais un devoir absolu et sacré. Enfreindre ce devoir serait se rendre complice d'un homicide à échelle nationale, peut-être même continentale, peut-être planétaire.

« Enfin, d'une manière générale, je ne pense pas du tout que la campagne contre la guerre atomique — telle par exemple qu'elle se manifeste au Japon — soit l'effet de je ne sais quelle « marotte » idéaliste ou d'un « prophétisme » quelconque. Il s'agit ici tout simplement d'un réflexe de l'*instinct de conservation.* (...) Contre la fabrication et le stockage des bombes atomiques on peut trouver des arguments tout à fait *terre à terre*, sans avoir besoin d'aucun recours aux « marottes idéalistes », sans même recourir à l'impératif du cinquième commandement.. »

... à la crise des vocations

A la suite de notre numéro spécial du 15 juillet sur « la crise des vocations », nous avons reçu plusieurs lettres.

Les doctrines psychanalytiques

M. l'abbé Marc Oraison relève une citation de Mgr Pfiegler qui avançait que les doctrines psychanalytiques considèrent la continence comme nuisible à la santé corporelle et psychique et nuisent ainsi au recrutement sacerdotal en portant préjudice à la notion de célibat. Au contraire, estime M. l'abbé Oraison, « l'influence des données psychologiques modernes permet, *de fait,* de préparer beaucoup plus positivement les sujets à la vie du célibat sacerdotal (...) La psychologie freudienne signale comme nocif le *refoulement,* mais non la continence (avec laquelle il est souvent confondu dans certains types d'éducation, il est vrai). Le critère de la maturité sexuelle et de l'équilibre est au contraire souligné comme étant la possibilité pour un sujet d'être sexuellement continent, s'il a des raisons pour cela, sans contrainte ni angoisse, donc en toute clarté de conscience.

« Certains auteurs médicaux tiennent en effet la position fustigée par Mgr Pfiegler. Mais ce sont précisément ceux qui ignorent, refusent ou interprètent de travers les données psychanalytiques. Il y a là une confusion qu'il serait regrettable de laisser s'entretenir. »

Difficultés financières

Un curé de Normandie illustre d'un fait les difficultés financières qui assaillent le clergé. Un de ses confrères dut passer six mois en montagne : « Il n'était pas pris en charge par la Mutuelle Saint-Martin. L'évêché lui a demandé simplement s'il avait assez d'argent pour le voyage... et l'a invité à demander à sa mairie le secours médical gratuit ! Ce n'était guère encourageant pour lui, ni pour les paroissiens, ni pour les vocations possibles du pays... »

Le contact avec la vie

Un lecteur anonyme s'étonne de l'inadaptation, que nous évoquions, entre les études et la vie sacerdotale : « Les séminaristes n'ont donc plus près de quatre mois de vacances par an ? ou sans doute ils n'ont pas des yeux pour voir ni des oreilles pour entendre... Ils ne font plus dix-huit, ou vingt-quatre, ou trente mois de service militaire en Algérie, quelques-uns comme officiers, la plupart comme sous-officiers, et tel ou tel dans le service psychologique de l'armée ? Et beaucoup de leurs prédécesseurs ont fait sept ans de service militaire aux alentours de 1914 et d'autres cinq ans de captivité de 1939 à 1945. Ce contact avec la masse n'a pas eu ou n'a plus d'influence sur le comportement sacerdotal ? L'article, par ailleurs si remarquable des *I.C.I.*, ne semble en tenir aucun compte. De plus, les séminaristes d'aujourd'hui lisent les journaux en vacances, à l'armée, même au séminaire... Sont-ils si coupés de la vie vivante et des dynamismes actuels ? »

Vocation et rendement

Un correspondant d'Algérie, enfin, réagit sur un autre point : « Pour moi, qui ne suis pas pleinement croyant, j'imaginais que la vocation était un appel de Dieu à la sainteté, à une action de sainteté, et que ceci ne pouvait relever d'études, de graphiques et de statistiques comparées, qui donnent à penser qu'il s'agit de barèmes économiques et de productivité. A la page 11, l'auteur ne propose-t-il pas un tableau présentant le « rendement » des prêtres en vocations ? Vraiment, ne trouvez-vous pas cette expression profondément choquante ?

AUX CHRÉTIENS DE CHINE

Nous avons présenté dans notre dernier numéro l'encyclique « Ad Apostolorum Principis Sepulcrum », aux pasteurs, au clergé et aux fidèles de Chine — encyclique datée du 29 juin 1958 (fête de Saint-Pierre Saint-Paul) et publiée le 8 septembre (fête de la Nativité de Marie, et date anniversaire de l'arrestation de Mgr Kiung en 1955).

Nous en donnons ici le texte intégral, selon notre habitude.

Il faut souligner trois points :

— la force du document faisant suite à deux autres encycliques (1952 et 1954),

— le soin mis à répondre aux accusations portées en Chine contre l'Eglise catholique,

— la gravité des faits dénoncés, car les « élections » et « consécrations » qui ont eu lieu, concernent généralement non pas des sièges vacants, mais des sièges dont les titulaires ont été expulsés, incarcérés ou empêchés de quelque manière.

Près du tombeau du Prince des Apôtres, sous les voûtes majestueuses de la Basilique Vaticane, Notre Prédécesseur immédiat de sainte mémoire, le Souverain Pontife Pie XI, il y a trente-deux ans, conférait la plénitude du sacerdoce « aux prémices et aux pousses nouvelles de l'Episcopat chinois » (1) ; à ce moment solennel Il exprimait en ces termes les sentiments de son cœur paternel : « Vous êtes venus, Vénérables Frères, pour « *voir Pierre* » ; bien plus vous avez reçu de lui la houlette dont vous vous servirez pour entreprendre des voyages apostoliques et rassembler les brebis. Et Pierre vous a embrassés avec amour, vous qui donnez le grand espoir de porter à vos concitoyens la vérité évangélique » (2).

Le souvenir de ces paroles nous revient à l'esprit, Vénérables Frères et chers Fils, en cette heure d'affliction pour l'Eglise catholique de votre Patrie. L'espoir du Grand Pontife Notre Prédécesseur, ne fut certes pas vain puisqu'une foule de nouveaux Pasteurs et de hérauts de l'Evangile ont suivi ce premier groupe d'Evêques que Pierre, vivant dans son successeur, avait envoyé gouverner cette portion choisie du troupeau du Christ ; de nouvelles entreprises apostoliques se sont développées chez vous malgré de nombreuses difficultés. Et Nous, quand Nous eûmes plus tard la grande joie d'établir la Hiérarchie ecclésiastique en Chine, Nous fîmes Nôtre et accrûmes cette espérance et Nous vîmes s'ouvrir des perspectives encore plus larges pour l'extension du Règne divin de Jésus-Christ.

Rappel de deux encycliques

Mais peu après, hélas ! de sombres nuages s'amoncelèrent dans le ciel, et pour ces communautés chrétiennes dont quelques-unes avaient déjà reçu l'Evangile depuis longtemps, commencèrent des jours funestes et douloureux. Nous vîmes les missionnaires, parmi lesquels se trouvait un grand nombre d'Archevêques et d'Evêques zélés, contraints à abandonner le sol de la Chine, Notre représentant expulsé, et la prison ou les privations et des souffrances de toute sorte réservées aux Evêques, aux prêtres, aux religieux, aux religieuses et à beaucoup de fidèles.

Alors Nous fûmes contraints d'élever la voix avec tristesse pour exprimer Notre douleur de cette injuste persécution, et par l'Encyclique « *Cupimus imprimis* » du 18 janvier 1952 (3), Nous eûmes soin de rappeler, par amour de la vérité et conscient de Notre devoir, que l'Eglise catholique ne peut être considérée comme étrangère, et moins encore comme hostile, à aucun peuple de la terre ; que, dans sa maternelle sollicitude, elle enveloppe tous les peuples d'une même charité ; elle ne cherche pas les biens de cette terre, mais elle invite tous les hommes, selon leurs possibilités, à la conquête des biens du Ciel. Nous ajoutions que les missionnaires ne défendent pas les intérêts d'un pays particulier mais, venus de toutes les parties du monde, et unis par une même charité, ils n'ont en vue que la diffusion du Règne de Dieu ; leur œuvre loin d'être superflue ou nocive, est bienfaisante et nécessaire pour aider le zélé clergé chinois dans l'apostolat chrétien.

Environ deux ans plus tard, dans l'Encyclique : « *Ad Sinarum Gentes* » du 7 octobre 1954 (4), pour réfuter les nouvelles accusations portées contre les catholiques chinois, Nous proclamions que le Chrétien ne le cède et ne peut le céder à personne dans l'amour et la fidélité véritables à sa patrie terrestre. Et puisque la doctrine trompeuse dite



Les religieuses condamnées à cinq ans de prison sont employées à fabriquer des chaussons.

des « Trois autonomies » s'était répandue dans votre pays, Nous fîmes savoir, en vertu de Notre Magistère universel que cette doctrine, telle que la comprennent ses tenants, au sens théorique, comme dans ses applications pratiques, était inacceptable pour les catholiques puisqu'elle écarte les fidèles de l'unité nécessaire de l'Eglise.

Et maintenant Nous devons constater que, pendant ces dernières années, les conditions de l'Eglise chez vous, se sont aggravées. Il est vrai — et cela Nous réconforte beaucoup dans la tristesse présente — que malgré la persécution prolongée, la fermeté intrépide de la foi et l'amour ardent envers Jésus-Christ et son Eglise n'ont pas défailli ; cette fermeté et cet amour vous les avez montrés en de très nombreuses occasions, et même si les hommes n'en connaissent qu'une petite part, vous en recevrez un jour de Dieu la récompense éternelle.

L'Association patriotique

Mais en même temps, c'est Notre devoir de dénoncer ouvertement — et Nous le faisons avec une peine profonde — la tentative nouvelle et plus insidieuse de développer et de porter à ses conséquences extrêmes l'erreur pernicieuse que Nous avons condamnée si clairement.

En effet, suivant un plan soigneusement élaboré, on a fondé chez vous une « association » dite « patriotique » et par tous les moyens on pousse les catholiques à y adhérer. Le but de cette association, comme on l'a répété plusieurs fois, serait d'unir le clergé et les fidèles au nom de l'amour de la patrie et de la religion pour propager l'esprit patriotique, promouvoir la paix parmi les peuples, coopérer à la « construction du socialisme » déjà établi dans le pays, aider les autorités civiles à défendre ce qu'ils appellent la politique de liberté religieuse. Mais il est clair que, sous ces expressions vagues de paix et de patriotisme qui peuvent induire en erreur les gens simples, ce mouvement défend des objectifs et propage des initiatives détestables.

Un instrument pour soumettre l'Eglise aux autorités civiles

Sous prétexte de patriotisme, en effet, l'association veut conduire graduellement les catholiques à donner leur adhésion et leur appui aux principes du matérialisme athée, négateur de Dieu et de toutes les valeurs spirituelles.

Sous prétexte de défendre la paix, la même organisation accepte et répand de faux soupçons et des accusations contre beaucoup d'ecclésiastiques, contre de Vénérés Pasteurs, contre le Siège Apostolique lui-même en leur attribuant des projets insensés d'impérialisme, de complaisance et de complicité dans l'exploitation des peuples, d'hostilité préconçue envers la Nation chinoise.

En affirmant qu'il est nécessaire d'avoir une liberté complète dans les affaires religieuses et que cela facilite les relations entre l'autorité ecclésiastique et civile, l'association devient en réalité un instrument pour soumettre complètement l'Eglise aux autorités civiles et mépriser ses droits. Ses membres sont alors poussés à accepter et à justifier des mesures injustes comme l'expulsion des missionnaires, l'emprisonnement d'évêques, de prêtres, de religieux, de religieuses et de fidèles ; ils sont également forcés à consentir aux mesures prises pour empêcher avec pertinacité la juridiction de tant de Pasteurs légitimes ; ils sont amenés à défendre des principes contraires à l'unité, à l'universalité de l'Eglise, à sa constitution hiérarchique ; ils doivent admettre des initiatives destinées à saper l'obéissance du clergé et des fidèles aux Ordinaires légitimes et à détacher du Siège Apostolique les communautés catholiques.

L'oppression et la violence

Pour répandre et imposer plus facilement les principes néfastes de cette « association patriotique », on recourt aux moyens les plus variés, même à l'oppression et à la violence ; une propagande bruyante et tenace dans la presse, une série de réunions et de congrès auxquels par des menaces, des promesses, des tromperies, on contraint de participer même ceux qui ne veulent pas, tandis que ceux qui se lèvent courageusement dans les discussions pour défendre la vérité sont violemment contredits et flétris du nom d'ennemis de la patrie et de l'ordre nouveau. Il faut encore rappeler les « cours d'endoctrinement » trompeurs auxquels sont contraints d'assister les prêtres, les religieux, les religieuses, les élèves des séminaires, les fidèles de toute condition et de tout âge, au moyen de leçons interminables et de débats exténuants, répétés parfois pendant des semaines et des mois ; on exerce ainsi sur eux une pression psychologique pour leur arracher une adhésion qui, loin d'être libre, comme il conviendrait, n'a au contraire presque plus rien d'humain. Sans parler de la tactique d'intimidation, exercée par tous les moyens, sournois ou manifestes, en privé ou en public ; des confessions forcées et des camps de « rééducation », des « jugements populaires » humiliants, auxquels on a osé traîner même des évêques vénérables.

Contre de telles méthodes qui violent les droits les plus fondamentaux de la personne humaine et foulent aux pieds la sainte liberté des fils de Dieu, il est impossible que ne se lèvent pas, en même temps que la Nôtre, la protestation de nos frères dans la foi et de toutes les personnes honnêtes du monde entier pour l'offense faite à la conscience civile elle-même.

Les catholiques aiment leurs patries respectives

Puisque, comme Nous le disions, c'est au nom du patriotisme que s'accomplissent de telles choses, c'est Notre devoir de rappeler à tous, encore une fois, que la doctrine catholique exhorte précisément les catholiques à nourrir un amour profond et sincère envers leur patrie, à rendre l'honneur qui leur est dû aux autorités civiles, étant sauf le droit divin naturel et positif, à leur apporter un concours généreux et actif dans toutes les entreprises qui contribuent au progrès vrai, pacifique et ordonné, à la prospérité véritable de la communauté nationale. L'Eglise ne s'est jamais lassée d'inculquer à ses fils la règle d'or reçue de son Divin Fondateur : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » (4), maxime fondée sur le principe présupposé qu'aucune opposition ne peut exister entre les préceptes de la vraie religion et les vrais intérêts de la patrie.

Mais il faut ajouter tout de suite que si le chrétien par devoir de conscience doit rendre à César, c'est-à-dire aux autorités humaines, ce qui leur appartient, celles-ci ne peuvent donner des ordres aux citoyens dans les choses ne leur appartenant pas mais qui sont dues à Dieu, et moins encore peuvent-elles exiger l'obéissance quand elles entendent usurper les droits souverains de Dieu, forcer les fidèles à s'écarter de leurs devoirs religieux, à se détacher de l'unité de l'Eglise et de la hiérarchie légitime. Alors le chrétien ne peut que répondre, sereinement mais fermement, comme jadis saint Pierre et les Apôtres aux premiers persécuteurs de l'Eglise : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (6).

L'Eglise est pour la paix

Avec une insistance emphatique, le mouvement pseudo-patriotique parle à tout instant de paix et exhorte vivement les catholiques à militer en sa faveur. Paroles apparemment irréprochables : qui, en effet, mérite plus d'éloges pour celui qui prépare les chemins de la paix ? Mais la paix, vous le savez bien, Vénérables Frères et chers fils, n'est pas faite d'expressions verbales, de formules vaines inspirées par des motifs d'opportunité mais contredites par des actes ou des initiatives motivés non par des sentiments pacifiques, mais par la haine, le ressentiment, la discorde. La vraie paix doit être inspirée par les principes de justice et de charité enseignés par Celui qui s'honore de la paix comme d'un titre royal — « Prince de la paix » (7) ; la vraie paix est celle que souhaite l'Eglise, paix stable, juste, équitable et ordonnée — entre les individus, entre les familles, entre les peuples — qui, dans le respect des droits de chacun, et spécialement de ceux de Dieu, met l'union entre tous par la charité fraternelle et la collaboration réciproque.

Dans cette perspective pacifique de co-existence harmonieuse de toutes les nations, l'Eglise désire que chaque peuple ait le rang qui lui revient. L'Eglise en effet, suivant toujours avec sympathie les événements de votre Patrie,

souhaitait sincèrement, autrefois déjà par la bouche de Notre Prédécesseur immédiat : « que soient pleinement reconnues les aspirations légitimes et les droits d'un peuple qui est le plus nombreux de la terre, peuple d'ancienne culture, qui connut des périodes de splendeur, et qui est destiné à un grand avenir s'il se maintient dans les voies de la justice et de l'honneur » (8).

L'Eglise et le temporel

Au contraire, selon les nouvelles transmises par la radio et par la presse, il y aurait des gens, même parmi le clergé, hélas ! qui osent jeter la suspicion et accuser le Saint-Siège de malveillance envers votre pays...

Partant de ce présupposé faux et offensant, ils ne craignent pas de limiter à leur gré l'autorité du Magistère suprême de l'Eglise, en affirmant qu'il y aurait des questions — comme les questions sociales et économiques — dans lesquelles il serait permis aux catholiques de ne tenir aucun compte des enseignements doctrinaux et des normes données par le Siège Apostolique. Opinion, il est à peine nécessaire de le dire, absolument fausse et erronée, parce que — comme Nous eûmes l'occasion de l'exposer, il y a quelques années, à un groupe choisi de Nos Vénérables Frères dans l'Episcopat — « le pouvoir de l'Eglise n'est pas du tout circonscrit au domaine des « choses strictement religieuses » selon l'expression habituelle, mais tout le domaine de la loi naturelle lui appartient également ainsi que son enseignement, son interprétation et son application pour autant qu'on en considère le fondement moral. En effet, par disposition divine, l'observation de la loi naturelle se réfère à la voie selon laquelle l'homme doit tendre à sa fin surnaturelle. Sur cette voie, l'Eglise est donc guide et gardienne des hommes, pour ce qui regarde la fin surnaturelle » (9).

C'est la même vérité que déjà Notre saint Prédécesseur Pie X expliquait sagement dans l'Encyclique « *Singulari quamdam* » du 24 septembre 1912, quand il observait que « toutes les actions du chrétien sont soumises au jugement et à la juridiction de l'Eglise, en tant qu'elles sont bonnes ou mauvaises du point de vue moral, c'est-à-dire en tant qu'elles sont conformes ou contraires au droit naturel et divin » (10).

En outre, après avoir proclamé cette limitation arbitraire, ces gens déclarent vouloir obéir au Pontife Romain en ce qui concerne les vérités à croire et — prétendent-ils — les normes ecclésiastiques à observer, mais ils en viennent ensuite à une telle audace qu'ils refusent obéissance à des mesures et des dispositions du Saint-Siège auquel ils attribuent des buts politiques cachés, comme de ténébreux complots dirigés contre leur pays.

Un acte grave de rébellion : les élections épiscopales

Comme signe de cet esprit de rébellion à l'Eglise, Nous devons mentionner maintenant un fait très grave qui cause une amertume indicible et profonde à Notre cœur de Père et de Pasteur universel des âmes. Depuis quelque temps, dans une propagande insistante, le mouvement dit patriotique proclame le droit prétendu des catholiques d'élire les Evêques, de leur propre initiative, affirmant que cette élection serait indispensable pour pourvoir, avec la sollicitude requise, au bien des âmes et pour confier le gouvernement des diocèses à des pasteurs agréés des autorités civiles parce qu'ils ne s'opposent pas aux ordres et à la politique du communisme.

Bien plus, Nous avons appris qu'on a procédé déjà à bon nombre de ces élections abusives et qu'en outre, malgré un avertissement explicite et sévère adressé aux intéressés par ce Siège Apostolique, on a même osé conférer à certains ecclésiastiques la consécration épiscopale.

Devant de si graves attentats contre la discipline et l'unité de l'Eglise, c'est Notre devoir exprès de rappeler à tous que la doctrine et les principes qui régissent la constitution de la société divinement fondée par Jésus-Christ Notre Seigneur sont tout différents.

La doctrine de l'Eglise sur les consécrations d'évêques

Les sacrés canons en effet décrètent clairement et explicitement qu'il revient uniquement au Siège Apostolique de juger de l'aptitude d'un ecclésiastique à recevoir la dignité et la mission épiscopales (11) et qu'il revient au Pontife Romain de nommer librement les évêques (12). Et même comme il arrive en certains cas, lorsqu'il est permis à d'autres personnes ou groupes de personnes d'intervenir en quelque manière dans le choix d'un candidat à l'Episcopat, cela n'est légitime qu'en vertu d'une concession — expresse et particulière — faite par le Saint-Siège à des personnes ou à des groupes bien déterminés, dans des conditions et des circonstances parfaitement définies.

Ceci établi, il s'ensuit que les Evêques qui n'ont été ni nommés ni confirmés par le Saint-Siège, qui ont même été choisis et consacrés contre ses dispositions explicites, ne peuvent jouir d'aucun pouvoir de magistère ni de juridiction ; car la juridiction ne parvient aux Evêques que par l'intermédiaire du Pontife Romain, comme Nous vous en avertissions dans notre Encyclique « *Mystici Corporis* » : « Les Evêques... en ce qui concerne leur propre Diocèse, chacun en vrai Pasteur, fait paître et gouverne au nom du Christ le troupeau qui lui est assigné. Pourtant dans leur gouvernement, ils ne sont pas pleinement indépendants, mais ils sont soumis à l'autorité légitime du Pontife Romain, et s'ils jouissent du pouvoir ordinaire de juridiction, ce pouvoir leur est immédiatement communiqué par le Souverain Pontife » (13).

Nous avons rappelé cet enseignement dans la lettre encyclique, à vous destinée, « *Ad Sinarum gentem* » : « Le pouvoir de juridiction, qui est conféré directement au Souverain Pontife par le droit divin, les Evêques le reçoivent du même droit mais seulement à travers le Successeur de saint Pierre, vis-à-vis duquel non seulement les fidèles mais tous les évêques sont tenus à l'obéissance respectueuse et au lien de l'unité » (14).

La discipline en vigueur

Les actes relatifs au pouvoir d'Ordre, posés par ces ecclésiastiques, même s'ils sont valides — à supposer que la consécration qu'ils ont reçue ait été valide — sont gravement illicites, c'est-à-dire peccamineux et sacrilèges. On se rappelle à ce propos les paroles de sévère avertissement du Divin Maître : « Qui n'entre



Le visage douloureux de l'Eglise en Chine

Les faits connus

● 13 avril 1958 : Mgr Li Tao-Nan, évêque de Puchi, confère la consécration épiscopale à deux religieux franciscains « élus » abusivement à Hankow et à Wuchang, les 24 et 26 mars, au cours de deux réunions du clergé.

● 20 avril : la consécration épiscopale aurait été conférée, à Sienhsien, à quatre prêtres « élus ».

● 1er juin : même cas, même nombre, à Tsinan.

Ces renseignements sont tirés du commentaire de F.A. (Federico Alessandrini » dans *l'Osservatore Romano* du 10 septembre. Nous avons nous-mêmes signalé ces faits dans les *I.C.I.* (nos 71 et 77). L'auteur ajoute : « Rien ne permet de croire que le nombre ne soit pas plus élevé ». Certains observateurs pensent, en effet, que le mouvement s'étend ou pourrait s'étendre à tous les diocèses de Chine (une trentaine).

pas dans le bercail par la porte, mais y entre par ailleurs, est un voleur et un brigand » (15) ; les brebis reconnaissent la voix de leur vrai pasteur, « mais elles ne suivent pas un étranger ; elles le fuient même parce qu'elles ne connaissent pas la voix des étrangers » (16).

Nous savons bien, hélas ! que pour légitimer leurs usurpations, les rebelles se réclament de la pratique suivie en d'autres siècles, mais il n'est personne qui ne voie ce que deviendrait la discipline ecclésiastique si, en telle ou telle question, il était permis à n'importe qui de reprendre des dispositions qui ne sont plus en vigueur parce que la suprême autorité de l'Eglise en a décidé autrement depuis longtemps. Bien plus, le fait d'en appeler à une discipline diverse, loin d'excuser leurs actes, prouve leur intention de se soustraire délibérément à la discipline actuellement en vigueur, la seule qu'ils doivent suivre : discipline qui vaut non seulement pour la Chine et pour les territoires d'évangélisation récente mais pour toute l'Eglise ; discipline qui a été sanctionnée en vertu du pouvoir suprême et universel de gouvernement qui fut conféré par Notre-Seigneur aux Successeurs de l'Apôtre Pierre.

On connaît en effet la définition solennelle du Concile du Vatican : « Nous basant sur les témoignages clairs de la Sainte Ecriture et en pleine harmonie avec les décrets précis et explicites soit de Nos prédécesseurs, les Pontifes Romains, soit des Conciles généraux, Nous renouvelons la définition du Concile œcuménique de Florence selon laquelle tous les fidèles doivent croire que le Saint-Siège Apostolique et le Pontife Romain exercent le primat dans le monde entier ; que le même Pontife Romain est le successeur de saint Pierre, Prince des Apôtres, le vrai Vicaire du Christ, le chef de toute l'Eglise, le Père et le Docteur des chrétiens ; qu'à lui, en la personne de saint Pierre a été confié par Notre-Seigneur Jésus-Christ le plein pouvoir de paître, régir et gouverner l'Eglise Universelle... »

Un seul pasteur suprême

Aussi Nous enseignons et déclarons que l'Eglise Romaine, par disposition divine, a le pouvoir ordinaire de primat sur toutes les autres, et que ce pouvoir de juridiction du Pontife Romain, de caractère vraiment épiscopal, est immédiat ; et que les pasteurs et les fidèles, de tous rites et dignités, considérés chacun en particulier ou tous ensemble, sont tenus au devoir de subordination hiérarchique et de vraie obéissance envers elle, non seulement dans les choses de la foi et de la morale, mais aussi en celles qui se rapportent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise, répandue dans le monde entier ; de sorte que, l'unité de communion et de foi avec le Pontife Romain étant ainsi conservée, l'Eglise du Christ soit un seul troupeau sous un seul pasteur suprême. Tel est l'enseignement de la vérité catholique, dont personne ne peut s'éloigner sans perdre la foi et le salut » (17).

De ce que Nous vous avons exposé, il suit qu'aucune autorité autre que celle du Pasteur Suprême, ne peut invalider l'institution canonique donnée à un Evêque ; aucune personne ou assemblée, de prêtres ou de laïcs, ne peut s'arroger le droit de nommer les Evêques, personne ne peut conférer légitimement la consécration épiscopale sans la certitude préalable du mandat pontifical (18). Une consécration ainsi conférée contre tout droit et qui est un très grave attentat à l'unité même de l'Eglise, est punie d'une excommunication « réservée d'une manière très spéciale au Saint-Siège », et encourue *ipso facto* non seulement par celui qui reçoit cette consécration arbitraire mais aussi par celui qui la confère » (19).

Réponse à une objection

Que dire enfin du prétexte allégué par les chefs de l'association pseudo-patriotique, quand ils voudraient se justifier en invoquant la nécessité de pourvoir au ministère des âmes dans les diocèses privés de la présence de leur Evêque ?

Il est évident, d'abord, qu'on ne pourvoit pas aux besoins spirituels des fidèles en violant les lois de l'Eglise. En second lieu, il ne s'agit pas — comme on voudrait le faire croire — de diocèses vacants, mais souvent de sièges épiscopaux dont les titulaires légitimes ont été expulsés ou languissent en prison, ou sont empêchés de diverses manières d'exercer librement leur juridiction ; où, en outre, on a également emprisonné et expulsé ou écarté en quelque manière les ecclésiastiques que les Pasteurs légitimes — selon les prescriptions du droit canon et les instructions spéciales reçues du Saint-Siège — avaient désignés pour les remplacer dans le gouvernement du diocèse.

Il est vraiment pénible qu'au moment où des Pasteurs zélés souffrent de telles tribulations, on profite de leur épreuve pour établir à leur place de faux pasteurs, pour renverser l'organisation hiérarchique de l'Eglise, pour se rebeller contre l'autorité du Pontife Romain.

L'on en vient à une telle arrogance qu'on veut imputer au Siège Apostolique lui-même un état de choses si triste et si misérable qui est le résultat d'un dessein précis des persécuteurs de l'Eglise ; or tout le monde sait que le Saint-Siège, empêché de communiquer librement et sûrement avec les diocèses de Chine, s'est trouvé et se trouve dans l'impossibilité de se procurer, toutes les fois que c'est nécessaire, les informations indispensables, pour votre pays comme pour n'importe quel autre, au choix de candidats aptes à la dignité épiscopale.

Restez fermes dans la foi

Vénérables Frères et chers fils !

Nous vous avons manifesté jusqu'ici Nos préoccupations pour les erreurs que l'on tente d'insinuer parmi vous et pour les divisions que l'on crée afin que, éclairés et soutenus par l'enseignement du Père commun, vous puissiez rester intrépidement fidèles à la foi qui nous unit tous et nous sauve.

Mais maintenant, dans toute l'effusion de Notre affection, Nous voulons vous dire combien Nous Nous sentons près de vous. Vos souffrances physiques et morales, spécialement celles que supportent d'héroïques témoins du Christ — parmi lesquels se trouvent plusieurs de Nos Vénérables Frères dans l'épiscopat — Nous les portons dans le cœur et, jour après jour, Nous les offrons, avec les prières et les souffrances de toute l'Eglise, sur l'autel de Notre Divin Rédempteur.

Restez fermes et mettez votre confiance en Lui : « Jetant en Lui toute votre sollicitude car Il a soin de vous » ! (20). Il voit vos souffrances et vos peines ; surtout Il accueille la souffrance intime et les larmes secrètes que beaucoup d'entre vous — pasteurs, prêtres, religieux et simples fidèles — versent en secret en voyant les efforts de ceux qui voudraient semer la destruction dans vos communautés chrétiennes. Ces larmes et ces peines, en même temps que le sang et les souffrances des martyrs d'hier et d'aujourd'hui, seront le gage précieux de la résurrection de l'Eglise dans votre Patrie lorsque, grâce à la puissante intercession de la Vierge Sainte Reine de la Chine, des jours plus sereins resplendiront à nouveau.

C'est avec cette confiance que Nous vous accordons, à vous et au troupeau confié à vos soins, en gage des grâces célestes et en témoignage de Notre spéciale bienveillance, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de saint Pierre, le 29 juin, en la fête des Saints Apôtres Pierre et Paul, l'an 1958, de Notre Pontificat le vingtième.

PIUS PP. XII

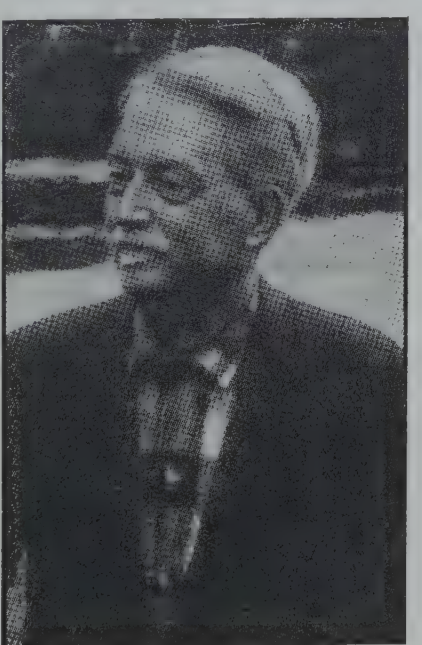
(1) A.A.S., XVIII (1926), p. 432.
(2) Ibid.
(3) A.A.S. XLIV (1952), p. 153 et ss.
(4) A.A.S. XLVII (1955), p. 5 et ss.
(5) Lc. 20, 25.
(6) Act. 5, 29.
(7) Is. 9, 6.
(8) Message de Sa Sainteté Pie XI au Délégué Apostolique en Chine, 1er août 1928, cf. A.A.S. XX (1928), p. 245.
(9) Discours au Sacré Collège et à l'Episcopat, du 2 novembre 1954, cf. A.A.S. XLVI (1954), pp. 671-672.
(10) A.A.S., IV (1912), p. 658.
(11) Can. 331, 3.
(12) Can. 329, 2.
(13) « Mystici Corporis », 29 juin 1943, A.A.S., XXXV (1943), pp. 211-212.
(14) « Ad Sinarum Gentem », 7 octobre 1954 ; XLVII (1955).
(15) Ioann. 10, 1.
(16) Ibid., 10, 5.
(17) Conc. Vat., Sess. IV, cap. 3 ; Coll. Lac., VII, p. 484.
(18) Can. 953.
(19) Cf. Décret de la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office, du 9 avril 1951 ; A.A.S. XLIII (1951), p. 217.
(20) 1 Petr. 7.

LA VIEILLE RENGAINE DU MATÉRIALISME AMÉRICAIN

par Jacques MARITAIN

Un ouvrage vient de paraître aux U.S.A. : Réflexions sur l'Amérique, de Jacques Maritain (Scribner's édit., New York). Celui-ci, s'adressant aux Américains, s'en prend aux idées toutes faites sur les Etats-Unis, et en particulier à l'accusation si fréquente de matérialisme. L'auteur de « Primauté du Spirituel » aime l'Amérique et dit pourquoi. On lira avec intérêt les deux extraits suivants, le second (sur l'idée d'une Nouvelle Chrétienté) ouvrant d'ailleurs des perspectives beaucoup plus larges. Une traduction française du livre est annoncée pour la fin de l'année aux Editions Fayard.

J'AI parlé de mes premières impressions en arrivant dans ce pays. Depuis lors, je me suis toujours mieux rendu compte de l'immense effort humain mis en œuvre pour créer un monde nouveau au cours de deux siècles, pour donner à la moitié d'un continent un équipement moral et matériel adapté à des hommes libres et pour édifier une civilisation de caractère réellement et authentiquement original, capable d'étonner, de captiver et de séduire le cœur des hommes.



Et j'ai toujours admiré davantage à la fois le travail créateur ainsi accompli et le processus de « self-creation » dans lequel ce travail se poursuit sans cesse.

J'ai déjà dit que le peuple américain est, des peuples modernes qui ont atteint la phase industrielle, le moins matérialiste. Comme je l'exposais dans mon discours d'adieu, avant de quitter Rome en 1945, « ce pays n'est pas un pays matérialiste comme le disent volontiers certains Américains eux-mêmes; il se fraye, à force de courage, un chemin difficile où la liberté de l'homme doit soulever le poids de matérialisme que la civilisation moderne, avec sa tendance à la technocratie et à l'hégémonie de l'argent, fait partout peser sur la personne humaine ». J'aimerais insister sur ce point, parce qu'il y a peu de choses, à mon avis, aussi navrantes que les remarques éculées au moyen desquelles tant de gens en Europe, qui sont eux-mêmes loin de mépriser les biens matériels de ce monde, reprochent à ce pays son prétendu matérialisme. La puissance de cette légende est si grande que parfois vous vous y laissez prendre vous-mêmes. Je me rappelle certaines dames américaines de New York qui me disaient avec un clignement d'œil déçu (et peut-être légèrement traître) : « Nous sommes une nation matérialiste, n'est-ce pas ? » Eh ! bien, toute cette histoire de matérialisme américain n'est rien d'autre qu'un tissu de commérages stupides et de calomnies.

Chez nombre de mes concitoyens européens, cette légende procède d'un ancien préjugé qui confond la spiritualité avec un mépris aristocratique pour toute amélioration apportée à la vie matérielle (surtout celle des autres). Dans d'autres cas, la légende du matérialisme américain (que semblent confirmer certaines exportations, comme les productions courantes de Hollywood) apparaît comme une sorte de consolation aux souffrances qu'impose à la nature humaine le fait de se sentir obligé à l'égard d'un autre. Dans d'autres cas encore, elle résulte, au contraire, d'une trop grande attente, du fait que les Européens attendent des Américains une compréhension que parfois ils n'arrivent pas à obtenir.

●

Je n'ai nullement l'intention de nier que, en Amérique comme dans toutes les autres régions du monde, surtout dans les nations industrielles, des zones importantes de la conscience commune — en règle générale, les zones les plus visibles et les plus superficielles — ont été infectées par les miasmes émanant des structures et du rituel de notre civilisation moderne. Le bruit fait par quantité d'affirmations vulgaires, mesurant toute chose en termes de statistiques, de faits et de chiffres ou en termes de succès, d'amusement et de puissance pratique, qui ne tiennent les idées que pour un produit à vendre à un consommateur possible, partenaire silencieux ou parasite, et qui regardent le comportement humain comme un sous-produit soit des hormones, soit des facteurs économiques — le bruit que fait tout cela est trop grand pour qu'on ne l'entende pas (...).

Je ne nie pas ces choses; mais je dis que les invoquer comme une preuve du prétendu matérialisme américain n'a pas de sens. Car, en premier lieu, elles ne sont en rien spécifiquement américaines; les mêmes symptômes, exactement, par rapport à des zones sociologiques ou psychologiques semblables, sautent aux yeux partout (surtout en Europe) où dominent le régime industriel et les émanations idéologiques qui lui sont propres; leur expression orale seule semble être ici peut-être un peu plus crue et plus franche, alors qu'ailleurs elle est ou bien plus pru-

dente et plus sophistiquée ou bien plus soigneusement cynique.

Et, en second lieu, on trouve en Amérique quantité d'autres traits et caractéristiques diamétralement opposés qui témoignent de couches plus profondes et plus importantes dans la conscience commune, sont typiquement américains et démentent la légende du matérialisme américain.

●

Vraiment, j'aimerais bien demander aux Européens qui critiquent ce pays quels sont à leurs yeux les critères du matérialisme. Peut-être la générosité et la bonne volonté sont-elles des signes d'une tournure d'esprit matérialiste ? Si l'on parle, non de tel ou tel individu, évidemment, mais de la tournure d'esprit générale et des traits et habitudes collectifs du peuple, ce que je sais c'est que les caractéristiques fondamentales du peuple américain sont la générosité, la bonne volonté, le sens de la fraternité humaine.

Il y a, évidemment, des individus égoïstes en Amérique comme partout, mais l'Amérique n'est pas égoïste : aux yeux de la conscience commune de l'Amérique, l'égoïsme est quelque chose de honteux.

Il y a des individus avares en Amérique, comme il y en a partout, mais il n'y a pas d'avarice dans la tournure d'esprit américaine.

Le peuple américain n'est ni dégoûté ni hypocrite devant l'importance de l'argent dans le monde moderne. Même sa façon d'admettre franchement cette importance gêne les Européens. Car la plupart des Européens se soucient de l'argent autant que la plupart des Américains, mais les premiers cherchent à s'en cacher parce qu'ils ont l'habitude d'associer l'argent à l'avarice.

Ici, au contraire, on se soucie ouvertement de l'argent, parce que l'argent est considéré comme un moyen, qui ne doit pas être conservé mais dépensé, pour améliorer sa vie, à coup sûr, et sa liberté d'action, mais également, et ceci est fondamental, pour améliorer la vie et la liberté des autres.

Les Américains aiment donner. Evidemment on est exempté d'impôts sur les dons faits dans l'intérêt du bien-être commun; mais cette loi même sur les impôts n'aurait pas été possible si le législateur avisé n'avait pas su qu'en général les Américains sont conscients qu'il vaut mieux donner que recevoir. Non seulement les grandes fondations, mais l'activité courante des institutions américaines et de groupes privés innombrables nous montrent que la vieille idée grecque et romaine du *civis præclarus*, du citoyen dévoué qui dépense son argent au service du bien commun, joue un rôle essentiel dans la conscience américaine. Et laissez-moi remarquer que, le plus souvent, les dons en question se font en faveur de l'éducation et du savoir. On voit fréquemment des gens qui n'avaient pas eu les moyens de recevoir une instruction supérieure faire des dons importants aux universités.

Il n'y a pas de matérialisme, je pense, dans les étonnantes et innombrables initiatives d'aide fraternelle qui sont le pain quotidien du peuple américain, ni dans son sentiment profond d'obligation à l'égard des autres, surtout à l'égard de tous ceux qui, à l'étranger, sont dans le besoin (...).

Il n'y a pas de matérialisme dans le fait que les organismes de charité américains, tirant de l'argent de toutes les bourses et particulièrement pour aider des gens à l'étranger, brassent chaque année des sommes si énormes que la charité figure au nombre des toutes grandes industries américaines, la seconde ou la troisième par ordre d'importance, d'après les statisticiens.

UNE NOUVELLE CHRÉTIENTÉ

Sur la question d'une nouvelle civilisation chrétienne je voudrais expliquer très clairement ma pensée.

Je suis loin de dire que la civilisation américaine d'aujourd'hui est une nouvelle Chrétienté, même dans ses lignes générales. C'est plutôt une combinaison de certains éléments permanents de l'ancienne civilisation chrétienne avec de nouvelles réalisations temporelles et des situations historiques nouvelles.

Mais je dis que la civilisation américaine d'aujourd'hui peut devenir un terrain particulièrement favorable au développement d'une nouvelle Chrétienté, si l'étincelle gagne et si un renouveau spirituel s'établit dans les âmes, assez fort pour renverser la tendance au naturalisme que je mentionnais dans un autre chapitre, et pour faire prévaloir réellement dans la conscience commune et dans le comportement commun la foi et la morale chrétiennes ; et si un tel renouveau spirituel est assez fort pour s'exprimer dans la vie publique de façon à ce que, tout d'abord, la la conscience commune et dans le justice chrétienne fasse définitivement disparaître les préjugés et l'iniquité à l'égard des gens de couleur et que, face à la guerre moderne avec ses armes diaboliques, la sagesse chrétienne parvienne à ce que l'obéissance aux impératifs moraux et à la Loi de Dieu prévale sur toutes les autres considérations, et découvre un moyen de mettre fin à la menace de guerre atomique.

Mais ici, il me semble entendre quelqu'un me demander : comment pouvez-vous avoir le front de parler d'une nouvelle Chrétienté à venir lorsque vous voyez bien l'état de notre monde présent avec toutes les menaces de dégradation et même de destruction qui pèsent sur l'humanité, et ne feriez-vous pas mieux de parler d'une nouvelle barbarie déjà là ?

Eh bien, je vois une triple réponse possible.

Premièrement : l'histoire est ambivalente. Au moment même où le mal semble grandir au point de triompher, le ferment de justice et les forces de renouveau prennent plus ou moins secrètement la tête et accélèrent le mouvement de l'humanité. A chaque époque de l'histoire, le monde s'en est sorti; à chaque époque, il a été perdu et, à chaque époque, il a été sauvé.

Deuxièmement: une nouvelle Chrétienté est possible dans la mesure même où la foi dans le Christ est réellement vivante parmi les hommes. Et, en dépit du progrès de l'athéisme absolu (il a, du moins, démasqué l'hypocrisie qui abritait le mépris pratique de Dieu dans les humanismes anthropocentriques) non seulement la foi dans le Christ est toujours vivante, mais elle est plus audacieuse — et elle veut davantage comprendre et transformer le domaine temporel de la civilisation — chez l'homme contemporain qu'elle ne le fut chez celui du XIXe siècle.

Troisièmement: une nouvelle Chrétienté n'est pas seulement possible, elle est également un foyer vers lequel tendent, en fait, toutes les énergies réellement progressistes en œuvre dans l'histoire depuis la désintégration du moyen âge. Il y a d'autres forces, qui travaillent dans le sens opposé. C'est de la liberté humaine que dépend l'issue de la lutte.

Et maintenant, si on n'accepte pas ces trois réponses, que puis-je faire? Je dirai : je crois à l'avènement possible d'une nouvelle Chrétienté parce que mon nom est Jacques. Pierre symbolisait la foi et Jean la charité ; Jacques symbolisait la deuxième vertu théologale.

J'attends l'avènement de saints et d'auteurs de miracles du milieu des travaux du monde. Sans eux, je n'ai aucune idée de la façon dont pourrait jamais naître une nouvelle civilisation chrétienne.

• BIBLIOGRAPHIE •

LITURGIE

● Le troisième congrès national tenu à Strasbourg, en 1957, par le Centre de Pastorale Liturgique, avait connu une large audience. La publication des cours et conférences qui y furent donnés l'élargira encore. *Parole de Dieu et Liturgie* (Lex Orandi 25, Paris, Le Cerf, 1958, 387 pp., 960 francs) : ce titre marque bien l'intention de ce congrès : montrer comment la Parole de Dieu, exprimée dans les Ecritures inspirées s'actualise sans cesse dans la liturgie. Mettant à profit les acquisitions convergentes des mouvements biblique et liturgique, les divers conférenciers en ont dégagé les principes profonds et tiré les conclusions qui s'imposent pour que la liturgie redevienne chaque jour davantage ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être et ce qu'elle est demeurée pour l'Orient chrétien : le lieu privilégié où le Peuple de Dieu reçoit la nourriture de la Parole vivante. Il est impossible de faire un choix entre les divers chapitres de ce volume; ils composent les uns avec les autres pour constituer l'une des assises les plus fondamentales sur lesquelles doit se construire une pastorale soucieuse de répondre aux besoins profonds du peuple chrétien.

● C'est bien dans la même ligne que vont les pages du P. Joseph-André Jungmann qui viennent d'être traduites en français : *La messe, son sens ecclésial et communantaire* (Col. Présence chrétienne, Paris, Desclée de Brouwer, 1958, 112 pp., 390 fr). Mettant à profit, une fois de plus, sa connaissance de l'histoire de la liturgie en Occident pour en souligner les implications pastorales, il met en évidence que la messe n'est pas seulement orientée vers la communion et vers une piété de rencontre avec le Christ dans l'échange d'un seul à seul, mais qu'elle est le sacrifice de louange du Peuple de Dieu rassemblé tout spécialement au « Jour du Seigneur » qu'est le dimanche. Ces principes doivent dominer toute pastorale de la messe et transformer peu à peu des habitudes demeurées, en bien des cas, encore trop individualistes.

● On retrouvera la même orientation dans les pages très concrètes et très simples du P. Bernard Olivier O.P. : *La Messe vivante* (Etudes religieuses 731, Bruxelles, La Pensée Catholique, 1958, 66 pp.). Il ne part ni de l'histoire, ni de la théologie, mais invite à réfléchir sur la signification obvie des gestes qui s'accomplissent et des paroles qui se prononcent. Ainsi nous introduit-il au cœur du mystère de la messe qui nous rend présentes la Cène et la Croix.

● Les deux pôles de la liturgie se trouvent confrontés dans deux plaquettes de l'encyclopédie « Je sais-je crois », parues à quelques semaines d'intervalle (Paris, A. Fayard, 1958, 124 pp., 350 fr. chaque). Dom Gaspard Lefebvre dégage l'intention profonde qui a nourri sa longue expérience monastique et animé l'apostolat liturgique dont il fut un pionnier. Sous le titre : *L'Esprit de Dieu dans la sainte liturgie*, il montre comment tout au cours du cycle liturgique et dans les sacrements dont il est parlé à propos de la Pentecôte l'Esprit communiqué à son Eglise par le Christ accomplit, plus que par tout autre moyen, son œuvre de sanctification et d'assistance pour l'intelligence du mystère du salut.

Mais ce mystère s'accomplit au travers de rites et selon un cérémonial fixé par l'Eglise. Ce côté extérieur de la liturgie, pour être secondaire, n'en tient pas moins une place importante. Il doit être un moyen, il peut être un obstacle. Avec sa compétence de Maître des Cérémonies de l'Archevêché de Paris, Mgr Robert Lesage nous fait connaître l'histoire et la signification des *Objets et habits liturgiques*. On apprendra beaucoup en sa docte compagnie.

PROTESTANTISME

● Il règne encore trop souvent parmi les catholiques, des préjugés mal fondés et surtout une immense ignorance de ce monde multiforme que constitue, après quatre siècles, la postérité des Réformateurs. Le P. Georges Tavard AA. dont on avait apprécié naguère la remarquable plaquette *A la rencontre du Protestantisme* (Le Centurion, 1954), nous propose une excellente initiation : *Le Protestantisme* (Coll. « Je sais-je crois », Paris, A. Fayard, 1958, 121 pages, 350 fr.). En parcourant l'histoire du protestantisme, il met en leur juste valeur les grandes attitudes spirituelles qui le sous-tendent depuis l'origine et les doctrines trop souvent durcies par la polémique dans lesquelles elles se sont incarnées. Par quelques touches délicates, il fait percevoir l'immense part de malentendus qui ont approfondi et élargi les fissures originelles. Sa connaissance du protestantisme américain lui permet des ouvertures et des nuances auxquelles on est peu attentif en Europe, et qui sont d'une extrême importance pour apprécier sainement la géographie actuelle du monde protestant, les grands courants qui l'animent et notamment la situation concrète du Conseil Œcuménique des Eglises.

● Sur un point particulier, mais qui intéresse tout spécialement les Français trop ignorants à cet égard,

BILAN DU MONDE

Il existait un annuaire du monde musulman. Il n'existait pas encore d'annuaire du monde catholique. C'est ce vide que vient combler un ouvrage de premier ordre : Bilan du monde, encyclopédie catholique du monde chrétien.

Ni le titre, ni le sous-titre ne correspondent parfaitement au contenu, du reste difficile à définir en deux mots. Ils en indiquent toutefois deux caractères essentiels. Bilan du monde d'abord, parce que l'Eglise est dans le monde et qu'il est impossible de parler d'elle sans parler du monde, sans la situer par rapport aux hommes concrets qu'elle a pour mission de sauver, sans tenir compte de l'état social et culturel de l'univers. On ne remerciera jamais trop les promoteurs de cette initiative d'avoir conçu toute l'organisation de leur ouvrage à partir de cette vérité élémentaire qu'on a trop souvent tendance, pourtant, à oublier. Dans chacune des parties de l'ouvrage, la description de la présence de l'Eglise est précédée par la description de la réalité du monde.

Encyclopédie catholique du monde chrétien ensuite parce qu'on y trouve une foule de renseignements sur les problèmes politiques, sociaux, culturels, religieux en même temps que des masses d'informations pratiques sur l'Eglise catholique dans le monde entier. Mais, en même temps qu'une encyclopédie, c'est un annuaire comportant des milliers d'adresses.

Sans doute trouvera-t-on, dans les statistiques par exemple, de petites erreurs qui risquent d'irriter les spécialistes. Mais on aurait tort de s'y arrêter, car elles ne modifient pas les perspectives d'ensemble et elles seront faciles à corriger par la suite.

Cet ouvrage, en réalité, est unique et irremplaçable. Il fournit toutes les données de base dont un chrétien peut avoir besoin pour éclairer un événement ou comprendre une situation religieuse. Il contribuera à donner aux catholiques ce sens de l'universalité de l'Eglise, qui est plus que jamais nécessaire.

Le tome I, qui vient de paraître, expose les grands problèmes humains dans leur dimension mondiale et décrit la présence universelle de l'Eglise. Il est également consacré aux groupes géographico-culturels : Amérique du Nord, Monde arabe, Monde communiste, etc., et ce n'est pas la partie la moins originale. Le tome II, qui suivra bientôt, donnera les renseignements d'ordre social et religieux sur les 200 pays et territoires dont la liste a été établie par l'O.N.U.

Tome I, 428 p., 1.500 fr. français. Tome II, 1.000 p., 2.950 fr. français (en souscription : 2.700 fr.). Ed. Casterman, Paris.

on se réjouira du succès que connait la traduction en langue française d'un petit livre publié par un pasteur berlinois, descendant sans doute des huguenots accueillis en Prusse par le grand Frédéric : Joseph Chambon : *Le Protestantisme français jusqu'à la Révolution française* (Genève, Labor et Fides, 1958, 150 fr.). L'admiration de l'auteur pour les héros de sa foi aux heures de persécution ne l'entraîne pas à voiler leurs torts et leurs humaines faiblesses. Travail d'historien soucieux de garder le contact direct avec les sources, c'est aussi l'œuvre d'un chrétien qui s'efforce de saisir dans l'histoire le dessein de Dieu. S'adressant à un large public qu'il sait fort ignorant de ces choses, l'auteur excelle à lui en donner l'intelligence.

● Deux courts écrits de Karl Barth viennent d'être traduits aux éditions genevoises Labor et Fides : une fort intéressante conférence sur : *La théologie évangélique au XIXe siècle.* (Cahiers du Renouveau XIV, 47 pp.) dans laquelle, poursuivant la révision de ses positions premières, le théologien de Bâle demande qu'une justice plus grande soit rendue au libéralisme protestant du siècle passé. Sous le titre : *Communauté chrétienne et communauté civile* (Col. « Croire, Penser, Espérer », 77 pp., 280 fr.), d'excellentes réflexions sur la situation chrétienne dans l'univers et dans la société qui sont aujourd'hui les nôtres.

● Chez le même éditeur et dans les mêmes collections, deux plaquettes, traduites de l'allemand, nous permettent de connaître quelques-unes des préoccupations les plus vives des chrétiens de ce pays déchiré et affronté avec une urgence particulière aux problèmes de l'existence de l'Eglise sous régime communiste, et à ceux que posent l'utilisation des armes atomiques. Ce sont là des sujets sur lesquels se retrouvent catholiques et évangéliques : Johannes Hamel : *Le combat de l'Eglise dans l'Allemagne de l'Est* (« Cahier du Renouveau XVIII », 62 pp., 340 fr.) ; Helmut Gollwitzer : *Les chrétiens et les armes atomiques* (« Croire, Penser, Espérer », 99 pp.).

● C'est un autre aspect des situations concrètes et des charismes dans la vie de l'Eglise qu'a étudié Marc Lods dans une thèse de doctorat en théologie, dont l'essentiel vient d'être publié : *Confesseurs et martyrs, successeurs des prophètes dans l'Eglise des trois premiers siècles* (Cahiers théologiques 41, Paris, Delachaux et Niestlé, 1958, 82 pp., 495 fr.). Par delà une bonne information sur des questions difficiles et toujours controversées, on trouvera dans ces pages de riches perspectives sur la place et la signification du témoignage au Christ rendu dans l'Esprit au sein de l'Eglise.

Les photos publiées dans ce numéro sont de : PITTET, KEYSTONE, AMBASSADE ET OFFICE NATIONAL INDIEN DE TOURISME, MISSI, BEAUVILLARD.

● L'Anglicanisme occupe une place à part parmi les courants issus de la Réforme. Ce sera néanmoins pour beaucoup une révélation que de découvrir, grâce au P.S. Cwiertniak, S.M., la place que tient : *La Vierge Marie dans la tradition anglicane* (Paris, Ed. de Fleurus, 1958, 124 pp.). La variété et la richesse doctrinale et spirituelle des textes qu'il a recueillis et rassemblés autour de quatorze thèmes, constituent une petite somme mariale dans laquelle s'exprime la « pietas anglicana » en ce qu'elle a de meilleure.

PRESENCE AU MONDE

● Quatre conférences et une lettre de Giorgio La Pira viennent d'être rassemblées sous le titre un peu ambitieux : *Esquisses pour une politique chrétienne* (Tribune Libre 28, Paris, Plon, 1958, 82 pp. 300 fr.). Elles sont précédées d'un très alerte portrait de l'ancien maire de Florence par Robert Juffe. Plutôt que de politique, il s'agit de méditations sur la signification et le rôle des villes dans l'Occident chrétien et, par delà, sur le thème de la cité et de sa place dans le plan divin. De tels textes, débordants de foi et d'optimisme évangélique méritent d'être largement répandus, et d'animer tous ceux qui œuvrent au sein des diverses communautés humaines.

● Les pages réunies dans le tome II de l'ouvrage collectif : *Economie et civilisation,* publié par Economie et Humanisme (Paris, Ed. Ouvrières, 1958, 136 pp., 810 fr.) ont un caractère beaucoup plus technique mais leur intérêt n'est pas moindre. Sous le titre général : *Science économique et développement,* elles traitent des exigences réalistes du développement (L.-J. Lebret) de ses rapports avec la croissance démographique (J.-M. Albertini), et de l'impact des investissements dans les pays sous-développés (S.-H. Frankel). Une seconde partie plus théorique pose les grands principes et les exigences majeures d'une économie de besoins (G. Célestin), et la méthode de l'économie généralisée et de l'économie de l'homme (F. Perroux). On voudrait voir ce petit livre lu attentivement et médité par tous ceux qui, aux titres les plus divers, sont engagés dans le domaine économique. Le dernier chapitre, dû à la plume du P. Lebret, montre la nécessité et l'urgence d'une intégration des sciences sociales.

● Une application de ces principes à un cas particulièrement actuel, sous-tend la récente plaquette de l'alerte collection « Tout le monde en parle » : Maurice Mainguy, qui appartient lui-même à la prospection des pétroles sahariens, se propose d'aider le grand public à comprendre l'importance véritable et les retentissements humains d'une entreprise dont la vulgarisation intéressée et la passion politique cachent trop souvent la véritable signification : *Le pétrole et l'Algérie* (Paris, Le Cerf, 1958, 126 pp., 300 fr.).

● C'est une vue d'ensemble sur l'Islam et le monde musulman qu'a tenté de brosser Paul Fauvelle : *Le peuple d'Allah* (Paris, Berger-Levrault, 1958, 261 pp.). Bonne vue d'ensemble, sérieusement informée. L'auteur, qui appartient à une famille de colons algériens, s'efforce de juger impartialement, et, dans l'ensemble, il y réussit. Mais on sent qu'il demeure étranger aux plus authentiques valeurs spirituelles de l'Islam.

● Ce sont de tout autres résonnances qu'éveillera le beau livre d'Henri Terrasse : *Islam d'Espagne, une rencontre entre l'Orient et l'Occident* (Col. Civilisations d'hier et d'aujourd'hui, Paris, Plon, 1958, 294 pages, 1.500 fr). La connaissance incomparable que possède l'auteur de l'art musulman né en Andalousie, et largement répandu au Maroc, lui permet d'illustrer les étapes diverses de flux et de reflux des sept siècles de l'Islam hispanique et de ses relations avec la chrétienté. Il met en valeur la politique libérale et tolérante des royaumes chrétiens jusqu'au temps des « rois catholiques », et la sclérose dans laquelle s'était peu à peu durci l'émirat de Grenade.

● Les deux derniers volumes de la collection « D'un monde à l'autre » (Paris, Plon, 1958), élargissent encore nos horizons. Avec la compétence d'un préhistorien, Geoffrey Bibby nous initie, au travers des découvertes qui se sont multipliées depuis un siècle, aux millénaires qui vont *Des cavernes à l'Europe des Vikings* (465 pp., 1.500 francs). Et, pour une période plus restreinte, mais en un domaine particulièrement neuf, on se laissera guider avant autant de plaisir que de profit par Henri-Paul Eydoux : *Monuments et trésor de la Gaule; les récentes découvertes archéologiques* (256 pp., 1.350 fr.).

DEPOSITAIRES ETRANGERS

Afrique du Sud : The Catholic Centre, P. O. Mazenod, Basutoland. South Africa. — 1 an : 1 £ 14.0.
Allemagne : Dokumente Verlag. Offenburg-Baden, Weingartenstrasse, 8, C. C. P. Karlsruhe 677-01.
Angleterre : Blackfriars Publications, 34 Bloomsbury Street, London W. C. 1.
Argentine : La Casa del Libro, 844 Paraguay, Buenos-Aires.
Belgique : La Pensée Catholique, 40, av. de la Renaissance, Bruxelles.
Brésil : Livraria Duas Cidades. Praça da Bandeira, 40, 7° andar, Sao-Paulo.
Canada : Abonnement : Un an. 6 dollars. Librairie Dominicaine, 5375, av. N.-D.-de-Grâce, Montréal 28. P. Q. Periodica, 5112, av. Papineau, Montréal, 34.
Colombie : Libreria Nueva, carrera 6 a., n° 12-85, Apartado n° 81, Bogota.
Egypte : Editions Bassili, 5, rue Ancienne-Bourse, Alexandrie.
Espagne : Estal Libreria, Balmes 84, Barcelona.
Hollande : Librairie H. Coebergh, Ged oude Gracht 74, Haarlem.
Portugal : Baptista et Padilha « Alpha et Omega », rue Eugenio-dos-Santos 76-2, Lisboa.
Syrie : Le Phare, rue Telal, B. P. 391 Alep.
Uruguay : Mosca Hermanos, Avenida, 18 de Julio, Montevideo.

80706-5-58. — Imprimeries Parisiennes Réunies. Raymond Séguin, Directeur général 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris (9e) C.I.D. 3.198 *Le Gérant* : HOURDIN.

L'EGLISE n'est pas une intruse dans l'Etat ; les nations ne doivent pas suspecter son action. Elle est la plus sûre garante du respect par ses fidèles de tous les droits et devoirs, dont l'harmonie rend les sociétés heureuses. Lorsqu'un Etat refuse de reconnaître à l'Eglise la liberté nécessaire à sa mission, on est en droit de soupçonner que cet Etat ne respecte pas d'autres libertés essentielles. Etouffer la conscience chrétienne, c'est étouffer la liberté ; car l'Etat qui opprime le christianisme impose une idéologie propre et détruit la liberté de ses sujets.

S. Em. le cardinal TISSERANT
au Congrès Marial international de Lourdes,
15 septembre.

INFORMATIONS CATHOLIQUES INTERNATIONALES

mettra à votre disposition

des études sur :

★ ***L'activité missionnaire dans les pays chrétiens***

- Le 19 octobre, dans le monde entier, sera la « journée missionnaire ». A cette occasion, nous publierons (n° 82) un dossier très documenté sur le soutien spirituel des étudiants d'Outre-Mer en divers pays ; le secours financier ; le personnel missionnaire ; l'effort intellectuel ; la diffusion de l'idée missionnaire.

★ ***Deux mille ans de vie chrétienne : Lyon***

- Pour la première fois dans notre revue, la monographie religieuse d'une ville. A Lyon, qui fête son bimillénaire, l'activité chrétienne a été remarquable dans le passé comme elle l'est encore aujourd'hui. Comment expliquer cette sorte de prééminence religieuse dans l'ensemble français ?

★ ***Les juifs dans les pays communistes***

- Nous avions autrefois présenté la situation du judaïsme dans le monde. Ce tableau général n'avait pu faire de place spéciale à un problème fort important, celui des juifs en U.R.S.S. et dans les démocraties populaires, au total 2 millions 1/2 environ. La conscience chrétienne ne doit pas ignorer leur tragique situation.

★ ***Le comportement religieux de la Nouvelle Vague en France***

- On a demandé, il y a quelques mois, aux jeunes de 18 à 30 ans, quelle était leur attitude en face de la patrie, en face de l'amour, etc. On ne leur a pas demandé quelle était leur attitude en face de la religion. Ce sont les résultats de la première enquête scientifique sur ce problème essentiel que nous présenterons et commenterons.

★ ***L'humour religieux***

- Pourquoi pas ? Un dossier absolument original, avec des textes, des photos et des dessins. Et cela du Nord au Sud, et de l'Est à l'Ouest. Mais peut-être pourriez-vous nous aider ? Envoyez-nous des suggestions et des références.

UNE REVUE AUX DIMENSIONS DU MONDE